



## **DELIBERATION N° CP 2018-480**

**DU 17 OCTOBRE 2018**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE TROISIÈME AFFECTATION 2018**

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

**VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente, modifiée par la délibération n°CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ;

**VU** La délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

**VU** La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

**VU** La délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à l'adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée par la délibération n°CP 2017-191 du 17 mai 2017 ;

**VU** La délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 relative à la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

**VU** La délibération n° CP 2017-313 du 5 juillet 2017 relative à l'adoption des conventions types relatives à la permanence artistique; et à l'attribution de subventions ;

**VU** La délibération n° CP 2018-328 du 4 juillet 2018, relative à l'adoption des avenants relatifs à la permanence artistique et culturelle, et à l'attribution de subventions ;

**VU** Le budget de la Région Ile-de-France 2018 ;

**VU** l'avis de la commission de la culture ;

**VU** l'avis de la commission des finances ;

**VU** le rapport n°CP 2018-480 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1**

Approuve l'avenant type relatif au soutien à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs, figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Approuve l'avenant type relatif au soutien à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes, figurant en annexe 2 à la présente délibération.

Approuve l'avenant type relatif au soutien à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture, figurant en annexe 3 à la présente délibération.

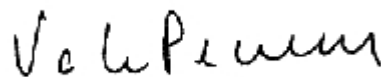
**Article 2**

Décide de participer au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle dans le domaine du spectacle vivant au soutien des projets détaillés en annexe 4 à la présente délibération par l'attribution de 88 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 3 442 290 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'avenants conformes aux avenants types adoptés par délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de «3 442 290 €, disponible sur le chapitre 933 «Culture, Sports et Loisirs » : Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », Programme HP 312-005 , « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue», action 13100504 « Développement de la permanence artistique », du budget 2018.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

## **ANNEXES A LA DELIBERATION**

**AVENANT TYPE AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET  
CULTURELLE POUR LES LIEUX ET OPERATEURS**

**AVENANT N° ...1 .....A LA CONVENTION CP .....**  
**ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET**  
**AU TITRE DE LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE**  
**POUR LES LIEUX ET OPERATEURS**

**N°CP**

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, agissant en vertu de la délibération n° CP                    du                    ci-après dénommée la "Région"

**d'une part,**  
et

la structure dénommée :  
adresse

représenté par :  
Titre :  
en vertu de  
ci-après dénommée " le bénéficiaire "

**d'autre part,**

**ARTICLE 1**

Le programme d'action et le montant de la subvention régionale pour la période du .....  
Au ..... figurent en annexe au présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les pièces contractuelles comprennent l'avenant proprement dit et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n°                    du                    .

**ARTICLE 3**

La convention d'origine est modifiée comme suit :

**ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

**ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

**ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS**

Le bénéficiaire s'engage à recruter                    stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

### **ARTICLE 3**

#### **ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES**

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les dépenses prévisionnelles du projet, en proportion du taux de la subvention, dans la limite de 80% de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

#### **ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES**

Le bénéficiaire peut bénéficier d'acomptes sur la subvention votée, à valoir sur les dépenses déjà effectuées du projet, en proportion du taux de la subvention.

Le cumul des acomptes et des avances ne peut excéder 80% du montant de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris,

**Le .....**

**Le**

**La Présidente du Conseil Régional  
d'Ile-de-France et par délégation,**

**Le bénéficiaire**

**M.**

**(signature et cachet)**

**AVENANT TYPE AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET  
CULTURELLE POUR LES EQUIPES ARTISTIQUES ET  
PROFESSIONNELLES INDEPENDANTES**

**AVENANT N° .....A LA CONVENTION CP .....**  
**ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET .....**  
**AU TITRE DE LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE**  
**POUR LES ÉQUIPES ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES INDÉPENDANTES**

**N°CP**

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, agissant en vertu de la délibération n° CP ° du ci-après dénommée la "Région"

**d'une part,**  
et

la structure dénommée :  
adresse :

représenté par,  
Titre :  
en vertu de  
ci-après dénommée " le bénéficiaire "

**d'autre part,**

**ARTICLE 1**

Le programme d'action et le montant de la subvention régionale pour la période du .....  
Au ..... figurent en annexe au présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les pièces contractuelles comprennent l'avenant proprement dit et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP du .

**ARTICLE 3**

La convention d'origine est modifiée comme suit :

**ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

**ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

**ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS**

Le bénéficiaire s'engage à recruter stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la région.

### **ARTICLE 3**

#### **ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES**

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les dépenses prévisionnelles du projet, en proportion du taux de la subvention, dans la limite de 80% de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

#### **ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES**

Le bénéficiaire peut bénéficier d'acomptes sur la subvention votée, à valoir sur les dépenses déjà effectuées du projet, en proportion du taux de la subvention.

Le cumul des acomptes et des avances ne peut excéder 80% du montant de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris,

**Le .....**

**Le**

**La Présidente du Conseil Régional  
d'Ile-de-France et par délégation,**

**Le bénéficiaire**

**M.**

**(signature et cachet)**

**AVENANT TYPE AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET  
CULTURELLE POUR LES FABRIQUES DE CULTURE**



### **ARTICLE 3**

#### **ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES**

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les dépenses prévisionnelles du projet, en proportion du taux de la subvention, dans la limite de 80% de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

#### **ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES**

Le bénéficiaire peut bénéficier d'acomptes sur la subvention votée, à valoir sur les dépenses déjà effectuées du projet, en proportion du taux de la subvention.

Le cumul des acomptes et des avances ne peut excéder 80% du montant de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris,

**Le .....**

**Le**

**La Présidente du Conseil Régional  
d'Ile-de-France et par délégation,**

**Le bénéficiaire**

**M.**

**(signature et cachet)**

## **FICHES PROJETS**

**DOSSIER N° EX037490 - DECOR SONORE - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	200 430,00 € HT	14,97 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : DECOR SONORE  
 Adresse administrative : 77 RUE DES CITES  
 93300 AUBERVILLIERS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Alain HERIL, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Dirigée par le compositeur Michel Risse, la compagnie Décor Sonore fait partie des compagnies pionnières des arts de la rue. Elle cherche à inventer, à partir de la ville et de son environnement sonore, un « art sonore en espace libre », en sortant de la notion traditionnelle de concert et proposer une écoute du monde inédite. Les spectacles et installations se déroulent in situ (« créations contextuelles »), nécessitent un important travail de repérage de l'environnement sonore des espaces choisis et font régulièrement intervenir des innovations technologiques. Par ailleurs, la compagnie a monté un lieu de fabrique dédié aux arts du son : « La Fabrique sonore », avec l'ambition de devenir un outil de création, d'échanges et de transmission autour de l'environnement sonore. Décor sonore accompagne d'autres équipes sur le plan artistique et technique pour les arts du son.

Décor Sonore dispose de locaux au sein de la Villa Mais d'Ici à Aubervilliers, depuis 2011, elle est implantée à Paris et en Seine-Saint-Denis. La compagnie est conventionnée par la DRAC Ile-de-France, et soutenue par la Ville de Paris, la Ville d'Aubervilliers et la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Décor sonore se consacrera à la création du projet « Le son qui vient du ciel – concerts de grues et de

tours», création contextuelle d'envergure basée sur un phare sonore irrigant une ville depuis un point haut. Ce projet est prévu à l'automne 2019 dans le cadre la Nuit Blanche à Paris. Les « Concerts/Concrets » avec les élèves du CRR d'Aubervilliers – La Courneuve seront continués, ainsi que le projet « La Chambre aux Acousmates » créée pour l'Abbaye de Noirlac. Décor Sonore poursuivra ses actions culturelles, notamment auprès des élèves du Lycée Jean-Pierre Timbaud à Aubervilliers.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 200 430€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	87 845,00	43,83%	DRAC IDF (acquis)	79 100,00	39,47%
Dépenses d'action culturelle	7 200,00	3,59%	Région IDF PAC	30 000,00	14,97%
Autres dépenses	105 385,00	52,58%	Ville de Paris (sollicité)	15 000,00	7,48%
Total	200 430,00	100,00%	Ville d'Aubervilliers (sollicité)	2 000,00	1,00%
			Recettes propres d'activité	74 330,00	37,09%
			Total	200 430,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038268 - CIRQUE ICI 1- AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	190 000,00 € HT	31,58 %	60 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		60 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CIRQUE ICI

Adresse administrative : 20 RUE RODIER  
75009 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur DOMINIQUE RENOUX, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Johann Le Guillerm, issu de la première promotion du Centre National des Arts du Cirque de Châlons-en-Champagne (1989), crée sa compagnie en Cirque Ici en 2001. Il développe sa première recherche « Attraction » sur les techniques du cirque à travers des confrontations artistiques différentes. En résidence à l'Espace Périphérique de la Villette de 2002 à 2010, IL devient artiste associé en 2006 et est depuis 2012 en résidence de recherche et d'expérimentation au Jardin d'Agronomie Tropicale de la ville de Paris. La compagnie mène en parallèle un important travail de médiation.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Dans le cadre de sa résidence au Jardin d'Agronomie Tropicale la compagnie prépare 3 créations sur cette prochaine saison : « Duo culinaire » en collaboration avec le chef Alexandre Gauthier, « la Racinante » installations de construction en bois mouvantes et éphémères en espace public et « les Droliques ». Les différentes créations de la compagnie seront largement diffusées en Ile de France (« l'Aplanatarium » au festival Paris l'été et au musée Beaubourg ou Orsay, « Le Pas Grand-chose » au théâtre de l'Agora d'Evry, « Secret temps 2 » à la Villette), en région et à l'étranger. 2 projets d'ateliers sont menés sur l'année scolaire avec des lycéens et différents ateliers sont organisés autour des spectacles pour des scolaires, des centres sociaux et le tout public. Des représentations du Secret (temps 2) en audiodescription avec des visites tactiles seront destinées à des non-voyants.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 190 000€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	163 500,00	86,05%
Dépenses d'action culturelle	26 500,00	13,95%
Total	190 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Drac Ile-de-France (obtenu)	60 000,00	31,58%
Région IDF - PAC	60 000,00	31,58%
Commune de Paris (obtenu)	25 000,00	13,16%
Commune de Nantes (sollicité)	15 000,00	7,89%
Recettes propres d'activité	30 000,00	15,79%
Total	190 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038393 - CANTABILE - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	122 000,00 € HT	22,95 %	28 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		28 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CANTABILE  
 Adresse administrative : 61 RUE CLAUDE JEAN ROMAIN  
 94170 LE PERREUX SUR MARNE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Eric DANICOURT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Cantabile a été créée en 1995 par la pianiste et compositeur de jazz Jean-Marie Machado. Il fédère autour de lui une équipe d'interprètes d'une quinzaine de personnes et développe des créations aux univers musicaux différents avec notamment la grande formation l'orchestre Danzas. Pour autant les solos, trios, quintets ne sont pas absent des projets de Cantabile. En particulier, Jean-Marie Machado travaille depuis plus de 10 ans avec le saxophoniste américain Dave Liebman. Il joue également avec le pianiste Martial Solal, le pianiste François Raulin, le percussionniste Keyvan Chemirani, le saxophoniste Andy Sheppard et le chanteur-percussionniste André Minvielle...

Implantée dans le Val-de-Marne depuis sa création, Cantabile a développé de nombreuses actions sur ce territoire mais également dans tous les autres départements de la Région Ile-de-France.

Jean-Marie Machado est artiste associé au Centre des Bords de Marne du Perreux-sur-Marne (CDBM) depuis septembre 2010.

Cantabile est soutenu par la DRAC Ile-de-France, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France.

## Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Jean-Marie Machado va poursuivre sa collaboration avec le CDBM avec une deux nouvelles créations prévues pour saison 2018/19. Cantabile s'associe avec une compagnie de danse, la compagnie Chatha, pour créer un spectacle, « L'amour sorcier », qui réunira 11 musiciens et 6 danseurs au plateau. Cette création sera notamment programmée à la Biennale de Danse du Val-de-Marne organisé par la Briqueterie CDCN. La deuxième, « Piano Immersions » est un solo de piano interprété par Jean-Marie Machado et accompagné par le designer sonore Alain Français.

Cantabile sera présent en diffusion tout à la fois en Ile-de-France (Paris, Le Perreux, Saint-Maur-des-Fossés), au national (Toulouse, Limoges,...) comme à l'international (Luxembourg, Corée).

En partenariat avec le Conservatoire du Perreux-sur-Marne et la chorale Vent d'EST, Jean-Marie Machado mènera un projet participatif de chorale intitulé « Le Chant des Pierres dans l'eau » avec des jeunes chanteurs amateurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 122 000€ et correspond au budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire, déduction faite de 40 000€ pour l'aide à la création.

### Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	106 500,00	65,74%	DRAC IDF (acquis)	15 000,00	9,26%
Dépenses d'action culturelle	18 670,00	11,52%	Région IDF PAC	28 000,00	17,28%
Autres dépenses	36 830,00	22,73%	Région IDF Création (sollicité)	40 000,00	24,69%
Total	162 000,00	100,00%	Département du Val-de-Marne (acquis)	14 000,00	8,64%
			Sociétés civiles	4 000,00	2,47%
			Recettes propres d'activité	61 000,00	37,65%
			Total	162 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038403 - PRE O C COUPE - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	174 360,00 € HT	17,21 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PRE O C COUPE  
 Adresse administrative : 176 RUE EDOUARD MAURY  
 94120 FONTENAY SOUS BOIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Marc BENGHERBI, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie Pré-o-Coupé a été créée par Nikolaus, clown, jongleur et acrobate, l'un des premiers diplômé du Centre National des Arts du Cirque. Après avoir travaillé auprès de la compagnie Archaos et au Cirque Baroque, il s'est engagé dans ses propres créations, mêlant humour et burlesque, théâtre et jonglage. Son travail lui a valu le grand prix du festival Circa à Auch. En 1998, il fonde sa propre compagnie « Pré-o-coupé ». Nikolaus enseigne et conduit des stages de clown et de jonglerie au Centre National des Arts du Cirque à Châlons-en-Champagne, à l'ENACR de Rosny-sous-Bois ainsi qu'au sein d'écoles de théâtre. La compagnie collabore régulièrement avec Ivka Meister.

La compagnie bénéficie d'un large réseau de partenaires en Ile-de-France comme dans l'ensemble du pays. Les pôles nationaux des arts du cirque sont régulièrement ses partenaires de coproduction, notamment l'espace cirque du Théâtre Firmin Gémier d'Antony. La compagnie dispose d'un lieu de répétition à Fontenay-sous-Bois dans le Val-de-Marne. Nikolaus est également associé au Plus Petit Cirque du monde (PPCM) à Bagneux, il a accompagné notamment la phase de travaux et le chantier jusqu'à l'ouverture du lieu. Nikolaus a également été artiste associé au Théâtre de Cusset scène conventionnée cirque, de 2011 à 2014.

La compagnie est conventionnée par la DRAC Ile-de-France et bénéficie du soutien du Département du Val-de-Marne, de la Ville de Fontenay-sous-Bois et de la Région Ile-de-France.

## Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

La compagnie Pré-o-Coupé va poursuivre son travail de création et diffusion de spectacles, notamment le spectacle sous chapiteau « Tout est bien – catastrophe et bouleversement » qui entamera sa 6ème saison d'exploitation, mais également « Variété » de Mauricio Kagel créé avec l'ensemble 2E2M et « le corps utopique ou il faut tuer le chien ! ». Une nouvelle création « Presque parfait », spectacle pour 3 interprétés et incluant des amateurs (scène finale) est prévue dans le courant 2019. Nikolaus s'est assuré la complicité de Jean Pierre Larroche pour la scénographie. Nikolaus sera également en résidence au Plus Petit Cirque du Monde à Bagneux pour une préfiguration de l'option arts du cirque du futur lycée à Bagneux. Il travaillera auprès des élèves du PPCM et des futurs élèves du lycée, avec les habitants du quartier. En lien avec l'architecte Patrick Bouchain, un travail de recueil de parole des ouvriers et des jeunes occupants le terrain du futur chantier du lycée sera également réalisé.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 174 360€ et correspond au budget prévisionnel présenté par la bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant d'aide régionale sollicité et le montant d'aide régionale proposé.

### Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	121 700,00	66,01%	DRAC IDF (acquis)	60 000,00	32,55%
Dépenses d'action culturelle	12 300,00	6,67%	Région IDF PAC	40 000,00	21,70%
Autres dépenses	50 360,00	27,32%	Département du Val de Marne (sollicité)	6 000,00	3,25%
Total	184 360,00	100,00%	Commune de Fontenay sous Bois (acquis)	2 000,00	1,08%
			Emplois aidés	5 320,00	2,89%
			Recettes propres d'activité	71 040,00	38,53%
			Total	184 360,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038451 - CIE DK59 - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	125 000,00 € HT	20,00 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CIE DK59  
 Adresse administrative : 59 AV RASPAIL  
 94250 GENTILLY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame ANNE GEGU

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La Cie DK59, de danse contemporaine, a été créée en 2000 par Gilles Vérièpe. Le répertoire de la compagnie est caractérisé par une grande variété des formes (solos, tout public, jeune public, création in situ...). D'abord implanté dans le Nord, et désormais en Ile-de-France, Gilles Vérièpe a été en résidence pendant trois ans à la Briqueterie – CDCN (de 2012 à 2015), avant d'être artiste en résidence au Théâtre de Rungis jusqu'à fin 2018.

Fort de son implantation en Val-de-Marne, la compagnie a obtenu une aide au fonctionnement du Département en 2017. La compagnie rassemble des partenaires autour de son projet, en Ile-de-France : l'Etoile du Nord, la Briqueterie - CDCN, le Théâtre de Rungis, la Ville de Nanterre (dans le cadre de sa saison jeune public), le Théâtre de Chevilly-Larue. Elle bénéficie également d'autres partenaires hors Ile-de-France (Théâtre de Couëron, l'Onyx, d'Herblain, Scène conventionnée cirque et danse).

La compagnie est soutenue par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, l'Adami, la Spedidam et la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie va poursuivre sa résidence au Théâtre de

Rungis pour la troisième et dernière année. A partir de 2019, Gilles Vérièpe sera artiste associé au Théâtre des Bergerie à Noisy-le-sec pour 3 ans. La compagnie y créera à la rentrée 2019 une nouvelle pièce jeune public « « Rouge Chaperon, conte chorégraphique » ».

La compagnie prévoit la diffusion de sa nouvelle création (création octobre 2018), « Les éternels », présentée à l'automne 2018 notamment au Théâtre de Rungis après sa création à Dunkerque au LAAC. « Les éternels » est un spectacle à la croisée du langage chorégraphique et du langage verbal, qui fait suite à la rencontre et la création "L'architecture du hasard" entre le chorégraphe et l'écrivain Ingrid Thobois à l'occasion de Concordans. La compagnie diffusera ses précédents spectacles : « Espace dansés », « E-scape » ainsi que la pièce jeune public « KUBE » en Ile-de-France (Thorigny-sur-Marne, Collégien, Meudon, Sevran et Vincennes).

Des ateliers de sensibilisation avec les élèves (des écoles maternelles, élémentaires et les lycées) sont régulièrement mis en place avec les théâtres qui accueillent la compagnie. Gilles Vérièpe et Ingrid Thobois travaillent également avec 15 détenus de la Maison d'arrêt des Hauts de Seine à Nanterre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 125 000€ et correspond au budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire, déduction faite de 15 000€ pour l'aide à la création.

#### Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	110 050,00	78,61%	Région IDF PAC	25 000,00	17,86%
Dépense d'action culturelle	3 200,00	2,29%	Région IDF aide à la Création (sollicité)	12 000,00	8,57%
Autres dépenses	26 750,00	19,11%	Département du Val de Marne (sollicité)	15 000,00	10,71%
<b>Total</b>	<b>140 000,00</b>	<b>100,00%</b>	Sociétés civiles	13 000,00	9,29%
			Recettes propres d'activité	75 000,00	53,57%
			<b>Total</b>	<b>140 000,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX038511 - CIE MEME BANJO - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	80 500,00 € HT	37,27 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CIE MEME BANJO  
 Adresse administrative : 42 RUE DE MAUBEUGE  
 75009 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame MARIA LUISA PINTO, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie Lionel Hoche a été fondée en 1992 avec l'ambition d'affirmer une écriture chorégraphique et une recherche plastique et musicale (musique baroque, électronique, acoustique contemporaine ou française du 19ème...). Près de 30 pièces ont été créées dont plusieurs pièces à destination du jeune public : « MMO » (2015) sur la musique de Ma mère de l'oye de Ravel, le solo « lundijeudi » (2014), « Flashville » (2013), pièce pour 10 danseurs et orchestre sur la Symphonie Fantastique de Berlioz, « Corrélations » (2012), « Entrelacs » (2010), « Pan ! » (2008). Depuis 2015, la compagnie est en résidence d'implantation en Seine-Saint-Denis à Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse.

Elle reçoit le soutien de la DRAC Ile-de-France, du Département de Seine-Saint-Denis, des Villes de Pierrefitte et Villetaneuse et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La résidence d'implantation se poursuit à Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse. Parallèlement, la compagnie travaillera sur sa prochaine création à destination du jeune public : « L'Histoire du Soldat », qui sera accueillie en diffusion au Théâtre de Vanves puis au Théâtre de Brétigny, ainsi que (sous réserve) à Argenteuil Suresnes, Elancourt, Paris et Goussainville. « M.M.O » est également programmé

avec 10 représentations hors Ile-de-France. La compagnie mènera également des ateliers avec les élèves des classes primaires et des classes de collèges en partenariat avec le Théâtre de Brétigny-sur-Orge et le Théâtre de Vanves.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 80 500€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- VILLETANEUSE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	42 048,00	52,23%
Dépenses d'action culturelle	13 631,00	16,93%
Autres dépenses	24 821,00	30,83%
Total	80 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC Ile-de-France (acquis)	15 000,00	18,63%
Région Ile-de-France	30 000,00	37,27%
Département de Seine-Saint-Denis (acquis)	18 000,00	22,36%
Commune de Villetaneuse (acquis)	9 500,00	11,80%
Commune de Pierrefitte (acquis)	8 000,00	9,94%
Total	80 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038520 - LA REVUE ECLAIR - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	138 000,00 € HT	36,23 %	50 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		50 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA REVUE ECLAIR  
Adresse administrative : 11 BD DU TEMPLE  
75003 PARIS 03  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame Sylvie ROBIN, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie est codirigée par Corine Miret (chorégraphe, danseuse et comédienne) et Stéphane Olry (auteur, metteur en scène et comédien). Elle produit une forme singulière de spectacle bâti sur une base documentaire. Chaque spectacle implique un travail d'enquêtes, de recherche ou d'expérimentation permettant d'accumuler un matériau d'écriture. La Revue Eclair se veut – à l'instar d'une revue littéraire - un lieu d'expérimentation, de rencontre, de partage et de « pollinisation » avec d'autres auteurs : compositeurs, chorégraphes, plasticiens, performeurs... Elle est aujourd'hui implantée dans le 93 à travers une relation au long cours initiée avec le CDN de La Commune à Aubervilliers, la MC 93 à Bobigny et le Théâtre de la Poudrerie à Sevran.

La compagnie est conventionnée par la DRAC et par la Région Ile-de-France ; elle bénéficie d'un soutien du Département de la Seine Saint-Denis.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour l'année de conventionnement à venir, la compagnie poursuit sa résidence longue au Théâtre de la Poudrerie pour une nouvelle phase de travail d'exploration, de rencontres, d'interviews sur le territoire autour de leur nouvelle création, « L'île aux perroquets ». Ce spectacle crée sous forme de théâtre en

appartement débutera pour la saison 2019/20. La compagnie est également programmée à la Scène Thélème à Paris pour 15 représentations autour de récitations publiques du texte Kady Demba de Marie Ndiaye.

En amont de leur nouvelle création, la compagnie travaille en immersion au contact des habitants. Ainsi, plus de de 150 heures de rencontres, d'interviews, de collectes de paroles sont prévues sur toute l'année. Par ailleurs, Stéphane Orly poursuivra son projet de soutien scolaire avec les jeunes du club de boxe « Boxing beats » à Aubervilliers.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 138 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	102 350,00	74,17%
Autres dépenses	35 650,00	25,83%
Total	138 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicitée)	50 000,00	36,23%
Région IDF PAC	50 000,00	36,23%
Sociétés civiles	9 000,00	6,52%
Recettes propres d'activité	29 000,00	21,01%
Total	138 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038525 - OPERA FUOCO - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	378 800,00 € HT	15,84 %	60 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			60 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : OPERA FUOCO

Adresse administrative : 12 RUE PIERRE ET MARIE CURIE  
75005 PARIS 5

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PHILIPPE ALTER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Créé en 2003 par le chef d'orchestre David Stern, Opera Fuoco est entièrement consacré à l'interprétation sur instruments anciens du répertoire lyrique allant du début du 18ème à la fin du 19ème siècle. En 2008, l'ensemble a fait le choix d'accompagner la professionnalisation de jeunes chanteurs, recrutés par le biais d'auditions régulières. L'Atelier Lyrique (troupe-atelier) permet ainsi à une quinzaine de jeunes chanteurs de bénéficier de master-classes régulières, de suivis individualisés artistiques et professionnels, de participer à la réalisation de concerts-rencontres de format léger, de productions d'opéras et de concerts, diffusés dans des conditions professionnelles en France et à l'étranger.

Par ailleurs, David Stern et Opera Fuoco ont à cœur de rendre le répertoire lyrique accessible à de nouveaux publics, en particulier les jeunes ; l'ensemble mène ainsi de nombreux projets mêlant création et action culturelle avec les enfants et leurs familles.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Opera Fuoco poursuit ses résidences à la salle Ravel de Levallois-Perret et à la bibliothèque Paul Marmottan de Boulogne-Billancourt afin de développer l'Atelier Lyrique et les masterclasses à destination des publics. La compagnie a d'ailleurs signé une convention de résidence avec la ville de Boulogne qui permettra à la compagnie d'investir d'autres lieux. Opera Fuoco est également en résidence au Lycée Elisa Lemonnier pour y développer des actions culturelles avec les classes de Perruquier-posticheur et

Esthétique qui sont impliquées dans les créations. Trois créations sont prévues pour la saison avec notamment une reprise de la Messe en Si Mineur de Bach ainsi que « From London to Penzance » et « Passions », deux masterclasses et Concert-rencontre autour de respectivement « Gilbert et Sullivan » et l'opéra-comique anglais, et des oratorios de la passion.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 378 800 € et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / Diffusion	271 000,00	71,54%	DRAC Ile-de-France (acquis)	25 000,00	6,60%
Dépenses d'action culturelle	44 500,00	11,75%	Région Ile-de-France	60 000,00	15,84%
Autres dépenses	63 300,00	16,71%	Partenaires privés	128 800,00	34,00%
Total	378 800,00	100,00%	Recettes propres d'activité	165 000,00	43,56%
			Total	378 800,00	100,00%

Commission permanente du 17 octobre 2018 -

**DOSSIER N° EX038528 - COLLECTIF SURNATURAL (SURNATURAL ORCHESTRA) - AVENANT 1  
PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	193 500,00 € HT	20,67 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF SURNATURAL

Adresse administrative : 59 AV GENERAL DE GAULLE  
93170 BAGNOLET (93006)

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame STÉPHANIE BARBAROU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le « Surnatural Orchestra » est un orchestre grand format créé en 2001 qui rassemble 19 musiciens permanents qui créent collectivement et interprètent des compositions originales où se mêlent musiques populaires, jazz, écriture et improvisation. L'une de ses spécialités est la pratique du « soundpainting » (improvisation collective dirigée). Labélisée compagnie nationale depuis 2017 par le Ministère de la Culture, le Surnatural Orchestra bénéficie du soutien régulier des sociétés civiles.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Après une implantation à Pantin, le Surnatural Orchestra s'est installé au Théâtre l'Echangeur en 2018 en convention de mise à disposition d'un espace de 155m<sup>2</sup>. Le collectif y créera un nouveau spectacle « Nous sommes encerclés » (ciné concert) et sera également en résidence au Nouveau Théâtre de Montreuil pour la création de « Tall Man » (concert scénographié) et à la générale du Nord-Ouest pour le travail de dramaturgie. Le Surnatural préparera aussi l'enregistrement d'un disque « Objets sonores » ainsi que la production d'un fanzine auto-édité sur les musiques indépendantes. Plus d'une dizaine de dates de diffusion sont déjà confirmées et d'autres à venir en Ile de France et en Région. Divers ateliers de théâtre et musique pour tous publics seront menés au Théâtre l'échangeur ainsi que des ateliers au Lycée Hénaff de Bagnolet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 193 500€ et correspond au budget prévisionnel du projet, déduction faite des autres aides régionales sollicitées.

**Localisation géographique :** SEINE SAINT DENIS **Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	133 350,00	65,53%	DRAC IDF convention CERNI (acquis)	53 000,00	26,04%
Dépenses d'action culturelle	7 050,00	3,46%	Région IDF - PAC	40 000,00	19,66%
Autres dépenses	63 100,00	31,01%	Région IDF - création/fonctionnement	10 000,00	4,91%
Total	203 500,00	100,00%	Autres subventions	4 000,00	1,97%
			Sociétés civiles	23 000,00	11,30%
			Recettes propres d'activité	73 500,00	36,12%
			Total	203 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038530 - TERRAIN DE JEU - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	142 000,00 € HT	31,69 %	45 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		45 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : TERRAIN DE JEU  
 Adresse administrative : 52 RUE DE CRIMEE  
 75019 PARIS 19  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Michel STEYAERT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Formée à l'école supérieure d'art dramatique du Théâtre National de Strasbourg, Agnès Bourgeois fonde sa compagnie Terrain de Jeu en 1999. Son premier spectacle, créé en 2001 à La Coursive de La Rochelle Mariages s'inspire des deux textes Le Mariage de Gogol et Concert à la Carte de Kroetz. Sa deuxième mise en scène Ismène, a été créée dans le cadre d'une résidence au Théâtre d'Épernay. Depuis, la compagnie multiplie les partenariats, Studio théâtre de Vitry, Maison du Geste et de l'Image, Nouveau Théâtre de Montreuil, Théâtre du Fil de Pantin... Après avoir créé Un sapin chez les Ivanov d'Alexandre Vedenski, Le conte d'hiver d'après Shakespeare et Pour Trois sœurs, projet au long cours composé d'un triptyque, la compagnie développe un projet « A table » autour de la communauté composé de quatre Opus.

La compagnie est depuis 2010 en résidence à Anis Gras, lieu de création artistique situé à Arcueil et elle a rejoint la structure de mutualisation Cap Etoile à Montreuil en 2015.

La compagnie est soutenue par la Région Île-de-France et la DRAC.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie poursuivra sa résidence longue à Anis Gras

à Arceuil. Terrain de jeu sera également en résidence de reprise et de création au Théâtre de l'Echangeur à Bagnolet ainsi qu'à l'ACB, Scène nationale, à Bar le Duc (55). Deux nouvelles créations sont prévues pour 2019 : « Marguerite, une idée de Faust » et « BLOOM » (titre provisoire). Enfin, la compagnie diffusera une série de 9 représentations de son spectacle « Alice, de l'autre côté du miroir » au Théâtre de l'Echangeur. Ce spectacle s'accompagne d'ateliers de sensibilisation auprès des jeunes spectateurs. Terrain de jeu poursuit ses actions culturelles auprès des étudiants de Paris X – Nanterre (96h), ainsi que dans les écoles primaires de Montreuil.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 142 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / Diffusion	131 760,00	92,79%	DRAC IDF (acquis)	25 000,00	17,61%
Dépenses d'action culturelle	2 400,00	1,69%	Région IDF PAC	45 000,00	31,69%
Autres dépenses	7 840,00	5,52%	Société civiles	50 000,00	35,21%
<b>Total</b>	<b>142 000,00</b>	<b>100,00%</b>	Recettes propres d'activité	22 000,00	15,49%
			<b>Total</b>	<b>142 000,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX038533 - ASS TOUJOURS APRES MINUIT - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	185 000,00 € HT	16,22 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASS TOUJOURS APRES MINUIT  
 Adresse administrative : 3 RUE SAINT GERMAIN  
 94400 VITRY-SUR-SEINE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame VERONIQUE FELENBOK, Autre

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Les chorégraphes et metteuses en scène, Brigitte Seth et Roser Montlló Guberna, ont fondé la compagnie "Toujours après Minuit" en 1997. La compagnie collabore sur différents projets avec le Théâtre des Lucioles et Jean-Claude Magloire pour la mise en scène d'opéra. En résidence depuis 2015 avec le Théâtre National de Chaillot sur différentes créations, « Toujours après minuit » est labélisée compagnie nationale et bénéficie du soutien du département de Val de Marne pour la création chorégraphique et de Seine-et-Marne pour la résidence d'implantation.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie sera en résidence au Théâtre national de Chaillot sur 3 mois pour sa prochaine création 2019 « Family Machine » (théâtre/danse) avec 10 représentations au théâtre et 10 autres aux Plateaux Sauvages. La compagnie présentera une création collaborative avec les élèves du CDNC d'Angers et du CNSAD de Paris intitulée « visite décalée de CNDC ». Elle sera également en résidence au théâtre de la Tempête avec 11 représentations de son spectacle « A vue ». Elle présentera le projet de recherche de résidence en médiathèque « Le bruit des livres » à des lycéens à la médiathèque de Seine-et-Marne et au Lycée Etienne Bezout et organisera des ateliers pour les collégiens de Souppes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 185 000€ et correspond au budget prévisionnel du projet, déduction faite des autres aides régionales sollicitées.

**Localisation géographique :**

- NEMOURS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	176 500,00	90,51%
Dépenses d'action culturelle	10 500,00	5,38%
Autres dépenses	8 000,00	4,10%
Total	195 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicité)	50 000,00	25,64%
Région IDF - PAC	30 000,00	15,38%
Région IDF - Aide à la création	10 000,00	5,13%
CD 77 (acquis)	10 000,00	5,13%
CD 94 (acquis)	10 000,00	5,13%
Ville de Paris (sollicité)	15 000,00	7,69%
Sociétés civiles	10 000,00	5,13%
Recettes propres d'activité	60 000,00	30,77%
Total	195 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038540 - THEATRE DE LA VALLEE - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	216 609,00 € HT	27,70 %	60 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		60 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DE LA VALLEE

Adresse administrative : 12 RUE PASTEUR  
95350 SAINT BRICE SOUS FORET

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-MARIE DEROCHE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Théâtre de la Vallée est dirigé par Gerold Schumann et implanté à Ecoeu en dans le Val d'Oise. La compagnie crée chaque année plusieurs spectacles, avec une prédilection pour le répertoire théâtral allemand. Elle mène également de très nombreuses actions en direction des publics, notamment des ateliers hebdomadaires en milieu scolaire (collégiens et lycéens de Deuil-la-Barre, Domont), et intervient dans les crèches, médiathèques et bibliothèques avec des formes légères qui s'appuient sur des albums de littérature jeunesse : les « piccolo théâtre ».

A la demande de la Ville d'Ecoeu, le Théâtre de la Vallée organise une programmation régulière à la Grange à Dîme avec des goûters-théâtre pour enfants et des spectacles tout publics. La compagnie dispose également d'un lieu de répétition pour son propre usage.

La compagnie est soutenue par la DRAC, le Conseil Départemental du Val d'Oise, la Ville d'Ecoeu et la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le Théâtre de la Vallée poursuit son implantation à Ecoeu et dans l'est du Val d'Oise. Trois nouvelles créations sont prévues pour 2019 : « La Condamnation de Banquet », « Les voyages de Gulliver » et « Ming Lo déplace la montagne et autres contes de Chine ». La compagnie mettra également en scène

deux spectacles dans le cadre du « Printemps des Poètes ». La compagnie s'attachera à diffuser les spectacles de son répertoire : « Folles Saisons », « Petit-Bleu et Petit-Jaune », « La Grande Buée » et « Piccolo Théâtre ». La compagnie continue son partenariat avec le lycée Camille Saint-Saëns de Deuil-la-Barre. Plusieurs ateliers sont menés et une classe est impliquée dans le cadre du prix « Ineditthâtre ». La compagnie poursuit également les brigades d'interventions poétiques, organisées dans les écoles primaires, collèges et lycées. Au total, plus de 1000 heures d'action culturelle sont prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 216 609€ et correspond au budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire, déduction faite des autres aides régionales sollicitées.

#### Localisation géographique :

- CA ROISSY PAYS DE FRANCE (95-VAL D'OISE)

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / Diffusion	140 087,00	61,53%	DRAC IDF (sollicitée)	10 000,00	4,39%
Dépenses d'action culturelle	33 600,00	14,76%	Région IDF PAC	60 000,00	26,35%
Autres dépenses	53 996,00	23,72%	Région IDF - Actions ponctuelles d'EAC (sollicitée)	11 074,00	4,86%
Total	227 683,00	100,00%	Département du Val d'Oise (acquis)	19 494,00	8,56%
			Communauté d'Agglomération Roissy – Pays de France (sollicitée)	30 000,00	13,18%
			Commune d'Ecouen (sollicitée)	17 500,00	7,69%
			Emplois aidés	10 115,00	4,44%
			Recettes propres d'activité	69 500,00	30,52%
			Total	227 683,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038546 - COURT CIRCUIT - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	309 094,00 € HT	6,47 %	20 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COURT CIRCUIT  
 Adresse administrative : 3 SQUARE DES MOULINEAUX  
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame CHRISTINE HENRY, Autre

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

L'Ensemble de musique contemporaine dirigé par le compositeur Philippe Hurel a été créé en 1991. Il diffuse chaque année de 25 à 30 concerts de musique dans de grandes institutions musicales telles que l'Opéra de Paris, le festival d'Aix-en-Provence, Radio France, l'Opéra-Comique, ou l'Ircam. Depuis quelques années, l'Ensemble a recentré ses activités sur l'Île-de-France et développé des collaborations avec des acteurs locaux des Hauts-de-Seine (Conservatoire à rayonnement régional de Rueil, Conservatoire à rayonnement départemental de Gennevilliers, Conservatoire de Ville-d'Avray, Théâtre et Conservatoire de Vanves). Par ailleurs, l'Ensemble s'ouvre à d'autres disciplines artistiques telles que l'« opéra de chambre » (« The second woman » de Guillaume Vincent) et surtout, le ciné-concert.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

L'ensemble court-circuit prévoit 4 créations en 2019 : « Concert-crédation #1 », musique contemporaine pour 14 instrumentistes en coproduction avec le festival Présences et l'IRCAM, « Concert-crédation #2 », musique contemporaine pour 10 instrumentistes en coproduction avec le festival Les musiques, un projet « en miroir » autour de l'œuvre de Fedele et d'un compositeur contemporain à définir, créer avec le soutien de la salle Cortot, et un projet « Musique et image » en coproduction avec le conservatoire d'Issy-les-Moulineaux. L'ensemble court-circuit continue ses partenariats avec les conservatoires d'Île-de-France en y organisant des masterclasses et des sessions de travail avec des compositeurs. Des ateliers de

découverte de la musique et de réalisation de court-métrages seront également organisés dans les écoles primaires d'Issy-les-Moulineaux et de Courbevoie

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 309 094€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	143 389,20	46,39%	Drac Ile-de-France (acquis)	100 000,00	32,35%
Dépenses d'action culturelle	47 685,00	15,43%	Région Ile-de-France	20 000,00	6,47%
Autres dépenses	118 020,00	38,18%	Sociétés civiles	66 000,00	21,35%
Total	309 094,20	100,00%	Recettes propres d'activité	123 094,00	39,82%
			Total	309 094,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038549 - ASSOCIATION ASANISIMASA - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	385 500,00 € HT	10,38 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION ASANISIMASA  
Adresse administrative : 35 RUE DES PETITS CARREAUX  
75002 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame CAROLINE SCHATZ, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Fondée par Frédéric Sonntag, auteur, acteur et metteur en scène, la compagnie a créé une dizaine de pièces. Conventionnée par la DRAC et la Région Ile-de-France, elle entretient un partenariat historique avec la Ferme du Buisson, le Théâtre Paris-Villette et le Théâtre de la Cité Internationale. La compagnie est également en résidence longue au Nouveau Théâtre de Montreuil et à la Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie entamera sa résidence longue à la Nouvelle scène nationale de Cergy Pontoise avec un stage à destination des étudiants du CRR de Cergy, une reprise du spectacle « B. Traven » (succès auprès de la presse et du public), suivie d'une tournée au Théâtre Sénart, au CDN de Sartrouville, au Théâtre de la Cité Internationale, etc. Une nouvelle création intitulée « L'Enfant Océan » est prévue pour l'automne 2019 avec le soutien en résidence (6 semaines d'accueil), en coproduction et en diffusion du Théâtre de Sénart, où la compagnie entame une résidence longue avec des ateliers et stages amateurs. La compagnie continue aussi de travailler régulièrement avec la Ferme du Buisson à travers un projet de création autour de la bande dessinée de « l'Eternaute » de l'auteur argentin Hector Oesterheld dans le

cadre du Pulp Festival en 2019 ou 2020. La résidence au Nouveau Théâtre de Montreuil se poursuit avec cette année des projets d'action culturelle avec des lycéens. Parallèlement, la compagnie poursuit ses laboratoires autour de son projet After Life.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 385 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	319 331,00	82,84%	DRAC IDF (acquis)	50 000,00	12,97%
Dépenses d'action culturelle	12 000,00	3,11%	Région IDF PAC	40 000,00	10,38%
Autres dépenses	54 169,00	14,05%	Sociétés civiles	9 000,00	2,33%
Total	385 500,00	100,00%	Recettes propres d'activité	286 500,00	74,32%
			Total	385 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038550 - WLDN - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	400 000,00 € HT	10,00 %	40 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : WLDN

Adresse administrative : 14 RUE DE CRUSSOL  
75011 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MAGALI OLLIER, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Danseuse et chorégraphe, Joanne Leighton a dirigé le CCN de Franche-Comté à Belfort de 2010 à 2015. Artiste confirmée, ses spectacles sont diffusés en Ile-de-France, au nationale et dans de nombreux pays. Elle diffuse ses pièces dans des théâtres mais également dans des espaces "hors les murs" non théâtraux ou en extérieur. A sa sortie du CCN, elle crée sa compagnie WLDN et reprend son travail de compagnie et s'implante en Ile-de-France. Elle bénéficie très vite de partenaires franciliens qui ont accompagné son travail de création comme d'actions avec les publics, l'ont accueilli en résidence, et ont diffusé ses pièces. Elle a été en résidence à la Scène Nationale de Malakoff (saison 2016/17) et en résidence-mission (CLEA Vitry et Ivry en partenariat avec La Briqueterie et la DRAC Ile-de-France). Pendant 2 ans, de 2017 à 2019, le Paris Réseau Danse a choisi d'accompagner la compagnie pour une résidence longue. A compter de 2017, la compagnie sera en résidence longue de trois ans en Essonne avec le Collectif Essonne Danse qui réunit de nombreux lieux en Essonne. Une implantation à Palaiseau est également en cours d'écriture avec la Ville.

Particulièrement attachée au rapport au public, Johann Leighton développe des projets avec les habitants qu'elle duplique dans divers territoires, notamment les "Made In..." pièces créés in situ avec à chaque fois 99 participants amateurs ou bien "Les veilleurs". Elles créent également "Les Modulables", courtes pièces aux formats divers adaptés à chaque fois à l'espace de représentations (intérieur ou extérieur).

La compagnie WLDN bénéficie du soutien de la DGCA (sortie de CCN). La DRAC Ile-de-France et le Conseil Départemental de l'Essonne soutiennent la compagnie au titre de la résidence d'implantation.

### Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie poursuivra ses deux résidences longues en Ile-de-France : avec le Paris Réseau Danse (2017-2019) et le Collectif Essonne Danse (2018-2020). Une nouvelle résidence longue débute à l'Espace 1789 (2018-2020). Deux nouvelles créations sont prévues pour 2019 : « Corps Exquis » et une création associée avec l'auteure Camille Laurens dans le cadre du festival Concordan(s)es ». Cette année 8 pièces du répertoire de Joanne Leighton seront diffusées (Songlines, I am sitting a room, 9 000 pas, Les modulables, Made in, les veilleurs). L'action culturelle se développera dans le lycée François Truffaut de Bondoufle, mais également dans le collège du Moulin des prés à Paris. Des ateliers de formation chorégraphique sont programmés à la Ménagerie de Verre. Des conférences dansées autour de la création « Corps Exquis » sont également prévues au Théâtre de Cachan et à la Briqueterie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 400 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	271 635,00	67,91%	DRAC IDF (acquis)	95 000,00	23,75%
Dépenses d'action culturelle	15 200,00	3,80%	Région IDF PAC	40 000,00	10,00%
Autres dépenses	113 165,00	28,29%	Département du Val-de-Marne (sollicité)	13 000,00	3,25%
Total	400 000,00	100,00%	Société civiles	6 000,00	1,50%
			Recettes propres d'activité	246 000,00	61,50%
			Total	400 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038560 - COMPAGNIE DESAMORCE - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	84 650,00 € HT	23,63 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE DESAMORCE  
 Adresse administrative : 15 RUE JOUFFROY D'ABBANS  
 75017 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame Isabelle HAYE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 – 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : non

**Description**

La compagnie De(s)armorce(s) est dirigée par la metteuse en scène Thissa d'Avila Bensalah, qui met en scène des pièces de théâtre contemporain et qui pratique le théâtre de l'opprimé. Férue de transmission, la compagnie est très impliquée auprès des jeunes, notamment des lycéens. Pendant quatre ans (2011-2014), elle a travaillé dans 7 lycées franciliens à Montreuil, Pantin, Saint-Ouen, Corbeil-Essonnes, Les Ulis, Sainte-Geneviève des Bois avec le soutien de la Région. Par ailleurs, la compagnie travaille régulièrement avec des collectivités, des universités et des associations autour de la question de l'égalité femmes – hommes, avec le soutien de fondations.

Historiquement implantée dans le 93 à Montreuil puis à l'Hôpital de Ville-Evrard à Neuilly-sur-Marne, la compagnie est aujourd'hui soutenue par le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie, et de façon nouvelle, par Les Passerelles à Pontault-Combault.

La compagnie bénéficie d'aides régulières de la DRAC, du soutien de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie finalisera sa nouvelle création « Escape Game - Pourquoi je n'ai pas porté plainte », spectacle de théâtre documentaire avec 3 interprètes (dont 2 musiciennes). Elle sera accueillie en résidence pour des temps de répétitions et de représentations au

Théâtre Les Passerelles de Pontault-Combault et au Collectif 12 à Mantes-la-Jolie. La création sera aussi jouée au Théâtre de Chelles et au Colombier à Bagnolet. L'action culturelle se développera au lycée Charles le Chauve de Roissy-en-Brie (32 heures d'atelier sont prévues).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 84 650€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- PONTAULT-COMBAULT

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	73 704,00	87,07%	DRAC IDF (sollicitée)	12 000,00	14,18%
Dépenses d'action culturelle	5 889,00	6,96%	Région IDF PAC	20 000,00	23,63%
Autres dépenses	5 057,00	5,97%	Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (acquis)	12 000,00	14,18%
<b>Total</b>	<b>84 650,00</b>	<b>100,00%</b>	Société civiles	27 000,00	31,90%
			Recettes propres d'activité	13 650,00	16,13%
			<b>Total</b>	<b>84 650,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX038564 - MAN DRAKE - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	106 967,00 € HT	28,05 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAN DRAKE  
 Adresse administrative : 21 RUE DES CHARMES  
 93100 MONTREUIL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame SOPHIE LAMPEL, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Toméo Vergés, danseur et chorégraphe, après une carrière d'interprète auprès de Maguy Marin, Régine Chopinot, François Verret ou encore Caroline Carlson, crée sa compagnie en 1992 et présente sa première pièce à la biennale de Lyon. Il a créé depuis une douzaine de spectacles présentés en Ile-de-France, en France et à l'étranger. Ces spectacles mêlent danse et théâtre, Toméo Vergés travaille d'ailleurs régulièrement avec des metteurs en scènes. Implanté en Ile-de-France, et conventionné par la Drac Ile-de-France, il a des partenaires fidèles qui accompagne son travail : l'Atelier de Paris Carolyn Carlson - CDCN, le Centre des Bords de Marne du Perreux-sur-Marne (il a été en résidence pendant trois ans 2015-2017), La Briqueterie ou encore l'Espace 1789 – scène conventionnée danse, le Théâtre Paul Eluard de Bezons – scène conventionnée danse ou l'ECAM du Kremlin Bicêtre.

La compagnie est soutenue par la DRAC Ile-de-France (aide à la structuration), ponctuellement par le Conseil Départemental du Val-de-Marne (aide à la création) et la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie prolongera sa résidence de création au Théâtre Berthelot à Montreuil. La compagnie sera également en résidence au 3 Bis F à Aix en Provence

pour une résidence de recherche en vue de leur nouvelle création, « Contrainte ». Cette année sera consacrée à la diffusion de spectacle du répertoire de la compagnie : « Primal », « Troubles du rythme », « Que du bonheur », « Anatomia Publica ».

La compagnie mène des actions culturelles avec les habitants de Vitry-sur-Seine, de Roissy et de Créteil. Toméo Vergés mène également des ateliers, des workshops avec les étudiants d'école de théâtre et le conservatoire d'Evry et de Montreuil. En partenariat avec l'Atelier de Paris Carolyn Carlson – CDCN, la compagnie continue les ateliers avec les patients de la Clinique Georges Heuyer et de l'Hôpital Les Murets.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 106 967€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- MONTREUIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / Diffusion	58 220,00	54,43%	Région IDF PAC	30 000,00	28,05%
Dépenses d'action culturelle	32 249,00	30,15%	Recettes propres d'activité	66 967,00	62,61%
Autres dépenses	16 498,00	15,42%	DRAC IDF (sollicité)	10 000,00	9,35%
Total	106 967,00	100,00%	Total	106 967,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038579 - COLLECTIF MXM - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	573 000,00 € HT	7,85 %	45 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		45 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF MXM  
 Adresse administrative : 9 SQUARE DE CHAMPAGNE  
 77186 NOISIEL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Nicolas ROYER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Collectif MxM a été fondé au début des années 2000 par Cyril Teste (comédien et metteur en scène, Julien Boizard (régisseur) et Nihil Bordures (compositeur), autour des écritures théâtrales contemporaines pour un travail principalement axé sur la narration visuelle.

Le collectif accorde une place importante à la transmission et implique de jeunes artistes sortis d'écoles d'Art et des étudiants d'autres formations universitaires afin de croiser les approches et faire évoluer le travail de création. La compagnie est depuis fin 2010, artiste associé au Centquatre à Paris et a également deux partenaires majeurs de ses créations : la Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Monfort Théâtre.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie sera en résidence aux Bouffes du Nord pour créer son nouveau spectacle « Opening night » d'après la pièce de John Cromwell avec 23 représentations prévues en Ile- de- France. Elle poursuit la diffusion de sa création 2017 « Festen » avec des lycéens en école hôtelière qui ont pu participer aux représentations, notamment à Saint-Quentin-en-Yvelines. La compagnie continue de soutenir des compagnies émergentes avec Marion Pellissier (collaboratrice sur « Festen » et « Opening night ») qui a succédé à MxM en tant qu'artiste associée au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle participe également des interventions à l'ENSAD de Paris et organise des ateliers pour amateurs au Théâtre

Sénart ainsi que pour des spectateurs non-voyants au CDN de Sartouville.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 573 000€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- NOISIEL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	491 800,00	85,83%	Drac Ile-de-France (obtenu)	40 000,00	6,98%
Autres dépenses	81 200,00	14,17%	Région Ile-de-France	45 000,00	7,85%
Total	573 000,00	100,00%	Recettes propres d'activité	488 000,00	85,17%
			Total	573 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038583 - LA COMPAGNIE AIME L AIR - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	131 000,00 € HT	34,35 %	45 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			45 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA COMPAGNIE AIME L AIR  
 Adresse administrative : 5 RUE CREBILLON  
 94300 VINCENNES  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Jean-Louis Vicart, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie Aime l'air a été créée en 2000 par Andy Emler, compositeur, pianiste, improvisateur et pédagogue hors normes dans le domaine du jazz, dont l'œuvre est régulièrement saluée par de nombreux prix (Django d'or, victoires du Jazz ...). Il s'agit d'une entité artistique protéiforme avec des formations musicales de différents formats (le grand format « MégaOctet », duos, trios, quartet) et sur des créations de sphères musicales transversales et complémentaires. Par ailleurs, Andy Emler est régulièrement investi dans de nombreux projets artistiques parfois aux croisements d'autres disciplines : danse, musique contemporaine (Ars Nova et Pascal Contet), théâtre. La compagnie est depuis 2008 en compagnonnage avec Le Triton-Les Lilas et est conventionnée par la DRAC Ile-de-France ainsi que par la Région Ile-de-France. Elle reçoit le soutien régulier de la Sacem, la Spedidam et l'Institut français.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle du projet pour les douze prochains mois**

La compagnie poursuit ses résidences de création au Triton et au conservatoire Erik Satie de Paris (7è) sur la saison 2018/2019. 3 spectacles seront créés : « Turbafest is back » (récital autour du tuba et du saxhorn), « Andy Emler Polyphonics » (quartet instrumental et chœur d'hommes), ainsi que « Andy Emler MegaOctet's Birthday » pour les 30 ans de MegaOctet, et qui est une création pour 12 musiciens. Un ouvrage revenant sur la vie de ce projet sortira en Octobre 2019 avec la participation de l'éditeur et graphiste Adrien Chacon. Une douzaine de dates de différentes créations d'Andy Emler seront diffusées

avec une préparation d'une tournée au Japon et en Corée. Le compositeur et ses musiciens animeront des master class pour les élèves du Conservatoire Erik Satie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :** Le montant de la base subventionnable s'élève à 131 000€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :** REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création /diffusion	85 000,00	64,89%	Drac Ile-de-France (acquis)	50 000,00	38,17%
Dépenses d'action culturelle	2 000,00	1,53%	Région Ile-de-France	45 000,00	34,35%
Autres dépenses	44 000,00	33,59%	Sociétés civiles	10 000,00	7,63%
Total	131 000,00	100,00%	Recettes propres	26 000,00	19,85%
			Total	131 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038586 - LE SACRE DU TYMPAN - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	199 000,00 € HT	15,08 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE SACRE DU TYMPAN  
 Adresse administrative : 50 RUE DE BEZONS  
 78420 CARRIERES-SUR-SEINE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur MARCEL ROCKWEEL, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le Sacre du Tympan est un Big band, créé en 1998 par Fred Pallem, bassiste, diplômé du CNSM, avec une vingtaine de jeunes musiciens de jazz. La démarche artistique du groupe est de fusionner musique populaire (pop, rock) et musique dite savante (jazz, contemporain). Le Sacre du tympan se produit dans différents réseaux de diffusion : les réseaux jazz (festivals), musiques actuelles (Smac), généralistes (théâtres, scènes nationales...), ainsi qu'à l'international. Parallèlement, l'orchestre anime régulièrement des master-classes autour de la trompette, du trombone et de la batterie ; il organise des ateliers d'écriture, de composition et de travail en groupe.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Initialement prévu avec la Scène Nationale de Cergy-Pontoise & Val d'Oise (95), le projet 2018-2021 du Sacre du tympan s'est déplacé vers la Scène Nationale Les Gémeaux à Sceaux, à l'invitation de Françoise Letellier dans le cadre d'une convention 2019 -2023. La compagnie sera donc en résidence aux Gémeaux à partir de novembre jusqu'à décembre 2019 dans un premier temps pour la création de deux projets : « Cartoons #2 » qui est la suite du travail d'arrangement de musiques de dessins animés de Fred Pallem, et « BIG BAND – 20 du Sacre du Tympan » qui est un grand format conçu pour 20 musiciens. Des ateliers concernant des élèves de lycées et des conservatoires des Hauts-de-Seine sont en cours de construction avec les Gémeaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 199 000 € et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- CARRIERES-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	150 350,00	75,55%	DRAC IDF (acquis)	38 000,00	19,10%
Dépenses d'action culturelle	14 000,00	7,04%	Région IDF - PAC	30 000,00	15,08%
Autres dépenses	34 650,00	17,41%	Autres subventions	3 500,00	1,76%
Total	199 000,00	100,00%	Sociétés civiles	35 500,00	17,84%
			Partenaires privés	1 000,00	0,50%
			Recettes propres d'activité	91 000,00	45,73%
			Total	199 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038590 - PRAXINOSCOPE THEATRE - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	71 500,00 € HT	34,97 %	25 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PRAXINOSCOPE THEATRE  
 Adresse administrative : BUREAU DES ASSOCIATIONS  
 93300 AUBERVILLIERS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Meslem Nazim, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Créée par Vincent Vergone, Praxinoscope est l'une des compagnies pionnières du très jeune public (6 mois à 3 ans). Elle crée des spectacles pluridisciplinaires aux confins du théâtre, des arts plastiques, du théâtre d'objets, de la musique et de la poésie. Aujourd'hui, elle conçoit des installations plastiques et théâtrales à destination des tout-petits et de leurs parents (« La Mirabilia », « Jardin d'émerveille »), afin de proposer des espaces artistiques et une expérience de rencontre d'un nouveau type. Elle mène de nombreuses actions culturelles de sensibilisation auprès des professionnels de la petite enfance, des jeunes enfants et du tout public.

Installée à Aubervilliers et soutenue par la Ville, la compagnie bénéficie également du soutien du Département de la Seine-Saint-Denis, du CGET et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie poursuit sa résidence au parc forestier de la Poudrerie et au parc départemental de la Bergère à Bobigny où elle continue d'expérimenter un autre rapport à l'art et à la nature, à travers le projet « Jardin d'émerveille ». En résidence également à Aubervilliers, la compagnie proposera un nouveau lieu d'accueil artistique, conçu comme un espace de liberté pour les enfants et leurs parents, en partenariat avec l'école d'éducateurs de jeunes enfants CERPE ; le projet de sensibilisation à la nature avec les

familles de la crèche M. Le Maut à Aubervilliers sera poursuivi. La compagnie sera également en résidence à Lésigny (77), pour la création d'un événement collaboratif pour la fête de la ville ainsi que des ateliers d'arts plastiques. La compagnie souhaite pour l'occasion, créer une version pour l'extérieur de sa création « De l'air », sous un format plus important, version qui sera diffusée ensuite à Saint-Denis, Eaubonne... A l'Abbaye de Noirlac, Praxinoscope présentera sa dernière création, « Terre » à l'été 2019, tandis que son répertoire sera en tournée à Cannes, Bondy...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 71 500 € et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- PLAINE COMMUNE (EPT6)

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	53 625,00	75,00%	DRAC IDF (sollicitée)	10 000,00	13,99%
Autres dépenses	17 875,00	25,00%	Région IDF PAC	25 000,00	34,97%
Total	71 500,00	100,00%	Département de Seine-Saint-Denis (acquis)	11 500,00	16,08%
			Recettes propres d'activité	25 000,00	34,97%
			Total	71 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038591 - CIE BOUCHE A BOUCHE - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	197 800,00 € TTC	15,17 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CIE BOUCHE A BOUCHE  
 Adresse administrative : 2 RUE DU GENERAL HUMBERT  
 75014 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Paul ACKER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Auteure, metteur en scène et comédienne, Marie-Do Fréval a créé en 2009 la Cie Bouche à Bouche. Elle mène un projet entre théâtre, performance et arts de la rue, en résonance avec la société et les identités sociales. La compagnie souhaite défendre une culture populaire inscrite au cœur de la cité, dans les quartiers, un théâtre accessible à tous. Bouche à bouche mène des résidences de territoire en immersion, dans des lieux comme des centres d'hébergement d'urgence Emmaüs, des foyers. Elle mène des actions de terrain (collecte de paroles, actions de sensibilisation, déambulations intitulées « Rues libres ») et accompagne une compagnie de théâtre amateur, la troupe Enfant Phare.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie Bouche à Bouche travaillera sur 3 créations pour la saison 2018/2019 en milieu de soin et lieux culturels à Paris, Garges-lès-Gonesse et en Belgique. La création « Paillardes » (théâtre musical) sera préparé au Moulin Fondu à Garges-lès-Gonesse ; « Selfie(S) » est un cabaret interactif, fruit d'un travail mené en résidence durant deux ans en Ehpad, et « Conversation(s) rebelle(s) » propose un dialogue entre des femmes de tous âges. Les différents spectacles de la compagnie seront diffusés en Ile-de-France et lors de festivals. Diverses actions culturelles seront menées notamment en Ehpad et autour de « Conversation(s) rebelle(s) » avec la collecte de parole et des ateliers d'improvisation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 197 800€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	136 002,00	68,76%	Drac Ile-de-France (acquis)	8 000,00	4,04%
Dépenses d'action culturelle	5 019,00	2,54%	Région Ile-de-France	30 000,00	15,17%
Autres dépenses	56 779,00	28,71%	Département de Paris (acquis)	10 000,00	5,06%
Total	197 800,00	100,00%	Commune de Paris (acquis)	29 700,00	15,02%
			Emplois aidés	18 855,00	9,53%
			Partenaires privés	25 000,00	12,64%
			Recettes propres d'activité	76 245,00	38,55%
			Total	197 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038605 - COMPAGNIE LES MISTONS - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	65 350,00 € TTC	7,65 %	5 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		5 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE LES MISTONS

Adresse administrative : 100 RUE JULIETTE SAVAR  
94000 CRETEIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Frédéric Poisson, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Après une formation de comédienne, Marie Duplex fonde, en 1992, la compagnie de théâtre Les Mistons. La compagnie a créé une vingtaine de spectacles, adaptant des textes contemporains et classiques. Depuis 2011, elle crée des très petites formes à destination de la toute petite enfance : « Les journées de Lili », soit des épisodes de 15 minutes sur des thèmes du quotidien. Depuis 1999, la compagnie organise des manifestations pour la Ville de Créteil, précédées d'ateliers ouverts à tous. Elle bénéficie également de résidences au centre culturel Madeleine Rébérioux et mène de nombreux ateliers et projets avec les habitants. La compagnie est soutenue par la Ville de Créteil et la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie sera en résidence courte pour des répétitions et la finalisation du spectacle (retardé en raison de diverses difficultés rencontrées notamment dans la recherche de partenaires) « Un peu de respect, j'suis ta mère » au centre culturel Madeleine Reberieux. Le CCN de Créteil et la Maison des Arts de Créteil ont été sollicités. La compagnie souhaite continuer à diffuser « Lettres de l'intérieur » (festival off Avignon en 2019) et « Les journées de Lili ».

La compagnie mène des ateliers artistiques avec les élèves du collège de Verlaine à Paris. Elle proposera des stages d'improvisation à Créteil et à Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 65 350€ et correspond au budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant d'aide régionale sollicité et le montant d'aide régionale proposé.

L'aide régionale s'inscrit dans le cadre d'une convention de sortie progressive du dispositif de permanence artistique et culturelle.

#### Localisation géographique :

- CRETEIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	61 050,00	75,98%	DRAC IDF (sollicité)	5 000,00	6,22%
Dépenses d'action culturelle	15 000,00	18,67%	Région IDF PAC	20 000,00	24,89%
Autres dépenses	4 300,00	5,35%	Sociétés civiles	5 000,00	6,22%
Total	80 350,00	100,00%	Partenaires privés	2 000,00	2,49%
			Rectettes propres d'activité	48 350,00	60,17%
			Total	80 350,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038617 - PATRICK SCHMITT - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	58 138,00 € HT	17,20 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PATRICK SCHMITT  
 Adresse administrative : 17-19 RUE DES ANCIENNES MAIRIES  
 92000 NANTERRE  
 Statut Juridique : Monsieur  
 Représentant : Monsieur Patrick SCHMITT, Directeur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

La Compagnie Patrick Schmitt est implantée à Nanterre depuis 1987. Patrick Schmitt et sa compagnie disposent d'un lieu de travail et de résidence : le théâtre la Forge, inauguré en 2003. Ancien atelier de métallurgie, la Forge est aujourd'hui un espace de création théâtrale de 500 m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux, disposant d'une salle transformable de 120 places, de loges et d'ateliers de fabrication de décor de 130m<sup>2</sup>. Patrick Schmitt compte aujourd'hui à son actif une quarantaine de réalisations. Le théâtre La Forge diffuse les créations de la compagnie Patrick Schmitt, mais également d'autres compagnies et dans le cadre de partenariats avec d'autres équipements culturels, tels que la Maison de la musique de Nanterre ou la cinémathèque.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie Patrick Schmitt sera en résidence à la Forge de janvier à avril 2019 pour la création et 20 représentations de la reprise de « Phèdre » de Platon, ainsi que de septembre à novembre 2019 pour la création, en coréalisation avec le Théâtre de l'Épée de Bois, de « l'Antimonde » qui porte sur la vie du Marquis de Sade. 15 représentations seront données à la Forge et 18 au Théâtre de l'Épée de Bois. «Phèdre » étant au programme des Math spé cette année, des ateliers seront organisés avec des lycéens autour de la pièce. Des interventions auront également lieu dans les lycées Joliot Curie (Nanterre), Paul Langevin (Suresnes), Richelieu (Rueil-Malmaison) et Michelet (Vanves).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 58 138€ et correspond au budget prévisionnel du projet. L'aide régionale s'inscrit dans le cadre d'une convention de sortie progressive du dispositif de permanence artistique et culturelle.

**Localisation géographique :**

- NANTERRE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	55 638,00	95,70%	Région IDF - PAC	10 000,00	17,20%
Autres dépenses	2 500,00	4,30%	Ville de Nanterre (sollicitée)	25 826,00	44,42%
Total	58 138,00	100,00%	Recettes propres	22 312,00	38,38%
			Total	58 138,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038620 - THEATRE ITALIQUE - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	80 500,00 € HT	24,84 %	20 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE ITALIQUE  
Adresse administrative : 17 RUE D ALIGRE  
75012 PARIS 12  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur Patrice MALLET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La Compagnie Théâtre Italique est dirigée par Valérie Grail, qui monte principalement des pièces d'auteurs vivants auprès de qui elle passe régulièrement des commandes d'écriture. Elle a notamment travaillé avec Mohamed Kacimi, Nancy Huston, Rémi De Vos, Fabrice Melquiot, Sylvain Levey et François Bégaudeau. Parallèlement, elle mène régulièrement des actions culturelles et de transmission avec les publics, à travers des projets d'envergure.

La compagnie est soutenue par le Département de la Seine Saint-Denis, le rectorat de Paris et la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet pour les douze prochains mois**

La compagnie va se consacrer à la préparation de sa prochaine pièce : « Face public – Parlez-moi de Théâtre », sur un texte inédit de François Bégaudeau, dont la création est prévue en 2019/20. La compagnie sera accueillie pour une résidence de création de deux semaines au Théâtre de Choisy-le-Roi. La production et la diffusion du projet sont en cours de définition avec des partenariats pressentis avec le Théâtre du Rond-Point, Théâtre municipal d'Etampes ainsi que des lieux hors Ile-de-France.

La précédente création, « Contagion » poursuivra sa tournée en collèges et lycées notamment à Paris en

partenariat avec le Rectorat.

La compagnie souhaite reprendre son projet « La deuxième chance de ma vie – La chance de ma vie », avec un travail d'ateliers et de récolte de témoignages auprès des habitants en partenariat avec différents théâtres (Théâtre de Choisy-le-Roi, l'Espace Simenon à Rosny-sous-Bois...)

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 80 500€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

L'aide régionale s'inscrit dans le cadre d'une convention de sortie progressive du dispositif de permanence artistique et culturelle.

#### Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	54 000,00	67,08%	Région IDF PAC	20 000,00	24,84%
Dépenses d'action culturelle	5 500,00	6,83%	Département de la Seine-Saint-Denis (sollicité)	3 800,00	4,72%
Autres dépenses	21 000,00	26,09%	Ville de Paris (sollicité)	5 000,00	6,21%
Total	80 500,00	100,00%	Recettes propres d'activité	51 700,00	64,22%
			Total	80 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038635 - ONZE HEURES ONZE - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	147 000,00 € HT	19,05 %	28 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		28 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ONZE HEURES ONZE  
Adresse administrative : 101 RUE DE PARIS  
77220 TOURNAN-EN-BRIE  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur OLIVIER POISSON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

En 2010, le musicien Alexandre Herer, crée le collectif onze heures onze afin de développer les projets de diverses formations de jazz émergentes et des actions culturelles sur le territoire Seine- et-Marnais. La structure, implantée à Tournan- en-Brie, est conventionnée par la Drac pour une résidence d'implantation territoriale sur la communauté d'agglomération « Paris – Vallée de la Marne », elle organise un festival "onze heures onze" à Tournan-en -Brie et Paris, et a également un label qui produit 4 disques par an et dispose d'un catalogue d'environ 25 références.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie sera en résidence à la Ferme du Buisson et aux Cuizines à Chelles pour la nouvelle création du « Onze heure Onze Orchestra ». Deux autres créations seront en résidence à l'Abbaye de Royaumont: « Fanfare XP » et une nouvelle version de « Lévitacion » (pièce pour orgue et instruments improvisés). La compagnie organisera des ateliers d'improvisation musicale pour les élèves des 4 lycées locaux aux Cuizines. Des masterclasses seront également organisés autour du projet « Fanfare XP » dans les conservatoires de Chelles, Pontault-Combault et Val Maubuée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 147 000€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- TOURNAN-EN-BRIE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / Diffusion	89 000,00	60,54%
Dépenses d'action culturelle	22 000,00	14,97%
Autres dépenses	36 000,00	24,49%
Total	147 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Drac Ile-de-France (acquis)	48 000,00	32,65%
Région Ile-de-France	28 000,00	19,05%
Département de Seine-et-Marne (acquis)	10 000,00	6,80%
Commune de Tournan en Brie (acquis)	1 500,00	1,02%
Commune de Paris (sollicité)	5 000,00	3,40%
Autres subventions	3 500,00	2,38%
Sociétés civiles	14 000,00	9,52%
Recettes propres d'activité	37 000,00	25,17%
Total	147 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038638 - THEATRE DE CHAIR - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	106 000,00 € TTC	28,30 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DE CHAIR  
 Adresse administrative : AU SEIN DE LA FERME DU MOUSSEAU  
 78990 ELANCOURT  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame MAURE HAVET, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Théâtre de Chair est une compagnie de théâtre dirigée par Grégoire Cuvier, metteur en scène qui travaille à la fois sur le masque et les écritures contemporaines. Installée depuis ses débuts, en 2006, dans les Yvelines, en particulier à Elancourt, la compagnie travaille, de 2012 à 2015, au sein de l'Institut MGEN de La Verrière, hôpital psychiatrique, pour les personnels issus de l'Education nationale. Elle anime des ateliers avec les patients et personnels soignants de l'hôpital.

De 2015 à 2018, la compagnie est également titulaire de la délégation de service public pour la gestion de la Ferme du Mousseau à Elancourt, elle y répète et diffuse ses spectacles, et y accueille d'autres équipes artistiques en résidence.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le Théâtre de Chair a arrêté en 2018 son activité de gestion de la Ferme du Mousseau afin de se concentrer sur la recherche et la création. Ce temps de transition est soutenu par Le Prisme à travers une place de la compagnie en tant qu'artiste associé pour les deux prochaines saisons. La compagnie prévoit deux créations pour 2019 : « Vestiges Fureur » en collaboration avec Dalila Belaza et en partenariat avec la Scène Nationale de Saint-Quentin en Yvelines et la Ferme de Bel Ebat à Guyancourt, ainsi qu'une petite forme jeune public hors les murs à destination des salles de classe de lycées et commandée par Le

Prisme. La compagnie n'a pas de diffusion prévue pour la saison à venir pour l'instant mais organisera des ateliers intergénérationnels au Prisme.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 106 000 € et correspond au budget prévisionnel du projet, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / Diffusion	85 000,00	68,55%	DRAC Ile-de-France (sollicité)	12 000,00	9,68%
Dépenses d'action culturelle	30 450,00	24,56%	Région Ile-de-France	48 000,00	38,71%
Autres dépenses	8 550,00	6,90%	Département des Yvelines (acquis)	22 500,00	18,15%
Total	124 000,00	100,00%	Communautés de communes de Saint-Quentin-en-Yvelines (acquis)	12 000,00	9,68%
			Commune d'Elancourt (acquis)	2 500,00	2,02%
			Recettes propres d'activité	27 000,00	21,77%
			Total	124 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038640 - COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	249 916,00 € HT	18,01 %	45 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		45 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE  
Adresse administrative : 4 AVENUE ANTOINE QUINSON  
94300 VINCENNES  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur Jean-Pierre DUCLOS, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie mène un travail autour de la langue dans le champ du théâtre musical et lyrique. Elle dispose d'un large réseau de partenaires de théâtres de ville et scènes nationales en Ile-de-France et au niveau national. La compagnie conduit de nombreuses actions culturelles en parallèle de ses spectacles notamment avec des lycées. Elle est actuellement implantée en résidence longue à Rosny-sous-Bois, avec l'Espace G. Simenon.

Elle reçoit l'aide au fonctionnement du Département du Val-de-Marne et bénéficie de l'aide à la résidence du Département de Seine-Saint-Denis et du soutien de la Ville de Rosny-sous-Bois et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Après le succès du spectacle participatif avec 40 choristes amateurs, « Si même le sable chante », réalisé à Rosny-sous-Bois en 2017/18, deux nouveaux projets de créations musicales participatives sont prévus avec le Théâtre de Cachan et Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec à l'automne 2019. Par ailleurs, la compagnie se consacrera à la préparation de sa prochaine création, « (C)hanter », prévue avec 5 chanteurs en 2020, pour laquelle elle sera accueillie en résidences de création à l'Arcal, à la POP et au

Conservatoire de Vincennes. La compagnie reprendra la diffusion d'un spectacle de 2013 « Le Cid » avec déjà 10 représentations programmées.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 249 916€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- VINCENNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	175 932,00	70,40%	DRAC IDF (sollicitée)	12 000,00	4,80%
Dépenses d'action culturelle	27 891,00	11,16%	Région IDF PAC	45 000,00	18,01%
Autres dépenses	46 093,00	18,44%	Département du Val-de-Marne (acquis)	26 000,00	10,40%
Total	249 916,00	100,00%	Société civiles	21 000,00	8,40%
			Recettes propres d'activité	145 916,00	58,39%
			Total	249 916,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038649 - LE THEATRE DU CORPS / PIETRAGALLA - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	425 266,00 € HT	7,05 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>30 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE THEATRE DU CORPS / PIETRAGALLA - PIETRAGALLA COMPAGNIE  
 Adresse administrative : 5 B RUE DE ROCROY  
 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Madame MARIE-CLAUDE PIETRAGALLA, GERANTE

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Théâtre du Corps est la compagnie créée par Marie-Claude Pietragalla et Julien Rouault (danseur soliste du Ballet National de Marseille) en 2004. Depuis 2006, le Théâtre du corps produit et présente ses spectacles à Paris dans des lieux comme l'Olympia, Mogador, le Palais des sports, le Grand Rex ou encore les Folies Bergères. La compagnie loue des locaux depuis 2015 à Alfortville (elle était auparavant à Bagnolet) qu'elle a aménagé et équipé. Sur 500 m<sup>2</sup>, un studio de danse de 250 m<sup>2</sup> (plancher, sono et miroirs), 3 bureaux et un espace de stockage de 150 m<sup>2</sup> ont ainsi été aménagés. De cette nouvelle implantation est née une collaboration avec la Muse en Circuit pour la précédente pièce, "Vivant", créée après une résidence au Théâtre d'Asnières. Le Pôle Culturel d'Alfortville soutient également la compagnie. Sa dernière création a été montée en collaboration avec Daniel Mesguich dans le cadre des fêtes nocturnes de Grignan en juin 2017. La compagnie est soutenue par la ville d'Alfortville, la DRAC Ile-de-France et la Région.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la prochaine année de convention, la compagnie sera en résidence de création à la MAC de Créteil.

Une nouvelle création est prévue pour l'automne 2019, un solo de Marie-Claude Pietragalla. La compagnie s'attachera à diffuser les spectacles de son répertoire (« Etre ou paraître », « Je t'ai rencontré par hasard », « Lorenzaccio ») à l'échelle nationale et internationale (dont une dizaine de dates en Ile-de-France). La compagnie poursuivra son action culturelle avec les classes de primaire de la ville d'Alfortville en partenariat avec la Muse en Circuit. La compagnie continuera également ses activités sur son lieu en proposant des master-class, des stages réguliers et des actions de professionnalisation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 425 266€ et correspond à au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- ALFORTVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	382 266,00	89,89%	DRAC IDF (sollicitée)	25 000,00	5,88%
Dépenses d'action culturelle	4 000,00	0,94%	Région IDF PAC	30 000,00	7,05%
Autres dépenses	39 000,00	9,17%	Commune d'Alfortville (acquis)	30 000,00	7,05%
Total	425 266,00	100,00%	Recettes propres d'activité	340 266,00	80,01%
			Total	425 266,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038656 - THEATRE DES OISEAUX AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	62 900,00 € HT	39,75 %	25 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DES OISEAUX

Adresse administrative : MAISON DU VILLAGE  
78200 BUCHELAY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Ariane LEFEVRE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie Théâtre des Oiseaux est née en 1991 de la rencontre entre Bernard Martin, comédien et metteur en scène, et Nathalie Cario, chanteuse et comédienne. Elle s'inscrit dans la lignée d'un théâtre populaire, mêlant théâtre, cirque, musique, chant, conte, souvent autour de thèmes de société. La compagnie est implantée depuis 1994 dans les Yvelines, sur le territoire de l'agglomération de Mantes-en-Yvelines, où elle mène un important travail d'action culturelle, de sensibilisation et de formation auprès des jeunes, en milieu scolaire mais aussi au titre des pratiques amateurs. Après quelques années passées à Mantes-la-Ville, la compagnie s'est installée, en 2009, à Buchelay (2 400 habitants), où la Ville lui met gracieusement à disposition plusieurs espaces de travail.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Conventionnée avec le centre des Arts de Buchelay, le théâtre des oiseaux y sera en résidence pour la création de « Jujitsufragettes » (titre provisoire) prévue pour le printemps 2019, projet mêlant théâtre et art martial. La compagnie reprendra également « à titre provisoire » de B. Martin Fargier en coréalisation avec l'association Mémoire d'Aincourt, la ville de Limay et le groupement hospitalier Vexin. La compagnie poursuit son action envers les jeunes du territoire avec le Groupe Jeune Théâtre Interco, projet au long terme qui implique des jeunes de 13 à 17 ans de chaque commune de l'agglomération de Mantes en

Yvelines. La compagnie prévoit également de mener un projet d'éducation artistique et culturelle, «Mémoires de la Résistance », dans les lycées St Exupéry de Mantes et L. S. Senghor de Magnanville et sollicite pour cela la Région au titre du dispositif d'EAC.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable est de 62 900 € et correspond au budget prévisionnel du projet, déduction faite des autres aides sollicitées à la Région.

#### Localisation géographique :

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / Diffusion	62 400,00	85,60%	Région Ile-de-France	25 000,00	34,29%
Dépenses d'action culturelle	10 100,00	13,85%	Région Ile-de-France - EAC (sollicité)	10 000,00	13,72%
Autres dépenses	400,00	0,55%	Département des Yvelines (acquis)	13 000,00	17,83%
Total	72 900,00	100,00%	Commune de Buchelay (acquis)	6 000,00	8,23%
			Commune de Magnanville (sollicité)	700,00	0,96%
			Recettes propres d'activité	18 200,00	24,97%
			Total	72 900,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038659 - CHANGEMENT DE DECOR - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	135 791,00 € HT	18,41 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CHANGEMENT DE DECOR  
 Adresse administrative : 2 RUE CHAPON  
 93300 AUBERVILLIERS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame Danielle BELLINI, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Collectif fondé par Olivier Comte, les Souffleurs se sont fait connaître dans le monde entier par leurs « commandos poétiques », avec des interventions impromptues dans l'espace public, lors desquelles les artistes chuchotent à l'oreille des passants à l'aide de longues cannes creuses. Parallèlement, la compagnie présente des créations d'envergure dans l'espace public et diffuse ses projets à l'échelle nationale et internationale.

La compagnie est installée à Aubervilliers, en partenariat avec la Ville autour du projet intitulé « La Folle Tentative d'Aubervilliers », projet utopique de « laboratoire de poétisation du territoire » pour œuvrer à la transformation du monde par le regard poétique en imaginant des expériences originales telles que : « les pousseurs de voitures » pour la création « Rues silencieuses » (2010), une « cueillette des rêves » des habitants de la ville qui a donné lieu à un Conseil municipal extraordinaire, et depuis 2011, le « Trésor poétique municipal mondial », un fonds créé aux archives municipales qui collecte des paroles poétiques dans toutes les langues du monde, et en particulier dans les langues maternelles issues des 99 communautés linguistiques de la Ville.

La compagnie est également implantée en Essonne dans l'Arpajonnais et en Seine-et-Marne avec une résidence longue menée à Coulommiers, puis des partenariats noués à Pontault-Combault.

La compagnie est soutenue par la Ville d'Aubervilliers, le Conseil Départemental de l'Essonne, la DRAC

Ile-de-France, le Ministère de la ville CGET et la Région Ile-de-France.

### Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

La prochaine création des Souffleurs s'intitulera « Terra Lingua » et verra le jour en juin 2019 à Aubervilliers, avec le soutien de la DGCA et les coproductions de plusieurs CNAREP (Marseille, Aurillac..). Une résidence de création est prévue à La Lisière en Essonne et le spectacle sera diffusé en Seine-et-Marne dans le cadre du festival Par Has'Art et à Paris avec Art'R.

La compagnie poursuivra ses projets sur le territoire francilien et notamment dans l'Arpajonnais et à Aubervilliers. Plus de 500 heures d'interventions artistiques auprès des publics sont prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 135 791€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	54 031,00	39,79%	DRAC IDF (acquis)	40 000,00	29,46%
Dépenses d'action culturelle	8 864,00	6,53%	Région IDF PAC	25 000,00	18,41%
Autres dépenses	72 896,00	53,68%	Commune Aubervilliers (sollicité)	15 000,00	11,05%
Total	135 791,00	100,00%	Recettes propres d'activité	55 791,00	41,09%
			Total	135 791,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038660 - ABC AUBERVILLIERS BANDE COMEDIE - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	106 500,00 € TTC	37,56 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ABC AUBERVILLIERS BANDE COMEDIE

Adresse administrative : 15 RUE LOUIS BONNET  
75011 PARIS 11

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Anne-Marie PIGNARRE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La Compagnie ABC a été créée à Aubervilliers par Catherine Boskowitz, également cofondatrice du Collectif 12 à Mantes-la-Jolie, avec lequel se poursuit un compagnonnage de longue durée. La prise en compte des diversités culturelles et l'implication du public sont au cœur de ses créations et de son processus artistique. Très investie dans les réseaux artistiques et culturels de plusieurs pays d'Afrique et du Moyen-Orient, Catherine Boskowitz crée régulièrement des projets artistiques, mêlant artistes français et étrangers, qui sont joués à l'échelle internationale. Elle est régulièrement invitée pour animer des formations et pour accompagner le développement artistique de jeunes créateurs étrangers. Elle dirige enfin des lectures de textes inédits d'auteurs étrangers principalement africains, souvent en lien avec RFI. La compagnie ABC reçoit régulièrement le soutien de la DRAC Ile-de-France, de l'Institut Français, de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie ABC poursuivra la résidence d'implantation à la MC93 à Bobigny initiée en 2018. La MC 93 accompagnera la création « Le pire n'est pas (toujours) certain », inspirée d'un texte de P. Chamoiseau,

prévue à l'automne 2019, à travers une coproduction, un soutien logistique et technique et une série de 10 représentations. Le Théâtre de la Poudrerie à Sevran accueillera également la compagnie pour une résidence de deux ans à l'automne 2019, avec la création prévue d'un spectacle en appartement. Les actions culturelles entamées en 2018 avec la MC93 seront poursuivies (atelier avec des jeunes en décrochage scolaire, habitants d'un foyer de migrants). S'ajouteront les collectages et interview d'habitants de la Seine-Saint-Denis, pour la réalisation du projet radiophonique et visuel « Années 80... Que sommes-nous devenus ? ». La pièce chorégraphique créée en 2018, « De quoi sommes-nous faits ? » en collaboration avec Andrey Oumba sera également en tournée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 106 500€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	102 700,00	96,43%	DRAC IDF (acquis)	10 000,00	9,39%
Autres dépenses	3 800,00	3,57%	Région IDF PAC	40 000,00	37,56%
Total	106 500,00	100,00%	Département de la Seine Saint-Denis (sollicité)	10 000,00	9,39%
			Société civiles	6 500,00	6,10%
			Recettes propres d'activité	40 000,00	37,56%
			Total	106 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038667 - COMPAGNIE BABEL ELISE CHATAURET AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	219 000,00 € TTC	13,70 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE BABEL ELISE CHATAURET

Adresse administrative : 19 RUE DE LA BOULANGERIE  
93200 SAINT-DENIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ELISE CHATAURET, Autre

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie Babel a été créée par Elise Châteauret dans une démarche de théâtre documentaire, chaque création impliquant une longue enquête de terrain avec entretiens. Implantée historiquement dans le 93 en partenariat avec la Ville de La Courneuve puis avec le CDN de La Commune à Aubervilliers et la Ville de Villepinte, la compagnie est également associée au Collectif 12 à Mantes-la-Jolie où elle mène de nombreux ateliers avec les publics, dans les lycées notamment. Elle est désormais présente dans le Val d'Oise à travers une résidence d'implantation à Herblay en partenariat avec le Festival théâtral du Val d'Oise et avec la Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise.

Babel bénéficie de l'aide de la Ville d'Herblay, du Département du Val d'Oise, de la DRAC et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie va créer son prochain spectacle sur le thème du monde rural, « Saint-Félix », dans le cadre du Festival théâtral du Val d'Oise en novembre 2018, cette création étant coproduite par le FTVO dans le cadre du FACEM et avec le soutien de la Nouvelle Scène nationale de Cergy-Pontoise. Le projet a également fait l'objet d'un travail de collectage auprès d'habitants du Vexin afin de monter un film inclus

dans la pièce. Après la tournée dans le 95, la pièce sera diffusée en 2019 à la MC2 à Grenoble, au Centquatre à Paris (série de 10 représentations) ainsi qu'au Théâtre de la Tempête (18 représentations) et à Alfortville. Le précédent spectacle de la compagnie, « Ce qui demeure » sera en tournée et présenté notamment à Herblay et au TQI – CDN d'Ivry. La résidence d'implantation à Herblay en partenariat avec le Théâtre Roger Barat se poursuivra avec des ateliers avec des jeunes afin de préparer une future création. Soit 260 heures d'interventions artistiques prévues à Herblay et dans le Val d'Oise.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 219 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	147 273,00	67,25%	DRAC IDF (acquis)	23 000,00	10,50%
Dépenses d'action culturelle	28 000,00	12,79%	Région IDF PAC	30 000,00	13,70%
Autres dépenses	43 727,00	19,97%	Département du Val d'Oise (acquis)	10 000,00	4,57%
Total	219 000,00	100,00%	Ville de Herblay (acquis)	10 000,00	4,57%
			Ville de Paris (sollicité)	10 000,00	4,57%
			Recettes propres d'activité	136 000,00	62,10%
			Total	219 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038668 - LES GRANDES PERSONNES - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	349 000,00 € HT	7,16 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES GRANDES PERSONNES  
 Adresse administrative : 77 RUE DES CITES  
 93300 AUBERVILLIERS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Jean MARTIN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Christophe Evette, plasticien, marionnettiste et sculpteur, a créé la compagnie Les Grandes Personnes à Aubervilliers. Son activité s'est d'abord développée autour de la création collective de spectacles populaires déambulatoires de marionnettes géantes, en référence aux traditions carnavalesques. Aujourd'hui, elle propose une diversité de formes artistiques : des créations plastiques de grand format, des spectacles d'envergure joués dans l'espace public, déambulatoires ou non, mais aussi des pièces de théâtre d'objets, jouées en salle ou dans la rue. Reconnue à l'échelle internationale, Les Grandes Personnes bénéficient d'un large réseau de partenaires en Ile de France : Aubervilliers, Pantin, Bagneux, Nanterre, Garges-Lès-Gonesse, Gennevilliers mais aussi Orly, Villejuif, Cergy, Clamart, Paris, Saint-Denis, où sont régulièrement menés des projets de création et de transmission avec les populations ou avec des artistes.

La compagnie bénéficie du soutien de la Ville d'Aubervilliers, de la Ville de Saint-Denis, de la DRAC Ile-de-France et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Durant la prochaine année de conventionnement, la compagnie poursuit son implantation sur le territoire

de la Seine Saint-Denis (dans les villes de Dugny, du Bourget, etc.) et parallèlement la compagnie sera en résidence dans d'autres territoires franciliens : à Créteil, à Longpont-sur-Orge en Essonne, au Moulin Fondu, CNAREP de Garges-les-Gonesses et au Théâtre de Chelles.

Une nouvelle création est prévue pour 2019 : « Si tu tombes un ami sort de l'ombre » (titre provisoire), 3ème épisode du projet « En-Jeu » sur les grandes conquêtes sociales du 20e siècle. Les spectacles « A demain » et « Des Rues Des rêves & Ateliers Métamorphose » seront diffusés pour la saison 2018-19 ainsi que plusieurs spectacles du répertoire (« Allebrilles », « Mambo Kélé », « La Bascule », « La Ligne jaune » et « A la corde »). Au total, une cinquantaine de représentations sont prévues dont une trentaine en Ile-de-France.

Les Grandes Personnes mèneront des projets d'actions culturelles, des ateliers, interventions et formations. Ils interviennent notamment dans le lycée Suger à Saint-Denis en partenariat avec le Cinéma L'Ecran (plus de 420 heures).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 349 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	206 047,00	59,04%	DRAC IDF (sollicitée)	30 000,00	8,60%
Dépenses d'action culturelle	79 389,00	22,75%	Région IDF PAC	25 000,00	7,16%
Autres dépenses	63 564,00	18,21%	Société civiles	6 000,00	1,72%
Total	349 000,00	100,00%	Recettes propres d'activité	288 000,00	82,52%
			Total	349 000,00	100,00%

Commission permanente du 17 octobre 2018 -

**DOSSIER N° EX038671 - COLLECTIF MUSIC INTERNAT IONAL / ENSEMBLE 2E2M - AVENANT 1  
PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	321 515,00 € HT	12,44 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF MUSIC INTERNAT IONAL

Adresse administrative : 15 BD GABRIEL PERI  
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Bernard CAVANNA, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

Date de réalisation : 1 janvier 2019 – 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

L'ensemble 2e2m, fondé en 1972 par le compositeur Paul Méfano, est l'un des plus anciens ensembles français consacré à la création musicale contemporaine. Il est dirigé, depuis 2005, par Pierre Roullier, flûtiste et chef d'orchestre. Reconnu pour l'exigence de son travail artistique, l'ensemble bénéficie d'un rayonnement large aussi bien en Ile-de-France - il est ancré depuis ses débuts à Champigny-sur-Marne -, qu'à l'échelle nationale et internationale - il est régulièrement invité dans les grands festivals. Depuis sa création, l'ensemble a découvert de très nombreux compositeurs français et étranger et a créé un large répertoire d'œuvres. 2e2m s'intéresse à toutes les générations de compositeurs et tous les styles musicaux, sans omettre ni le répertoire classique, ni le moderne, ni le contemporain. Innovant, l'Ensemble créé chaque année des spectacles qui font appel à d'autres disciplines artistiques : la danse, le cirque, le théâtre, le cinéma.

En parallèle de son activité de création/diffusion, l'ensemble développe de nombreuses actions culturelles qu'il met en œuvre notamment dans le cadre de sa résidence à Champigny-sur-Marne mais également à Villepinte où l'ensemble a été en résidence d'implantation pendant trois ans ou encore à Gennevilliers, où une résidence a débuté fin 2016.

Les partenaires de l'ensemble sont : la DRAC Ile-de-France (conventionné au titre de « compagnie et

ensemble à rayonnement national et international »), la Ville de Champigny-sur-Marne, la Ville de Paris, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France.

### Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

L'ensemble poursuit sa résidence d'implantation à Gennevilliers pour sa deuxième année et quatre concerts sont programmés. Parallèlement, l'ensemble continue sa résidence à Champigny-sur-Marne, avec la création d'un ciné-concert « Foxtrot délirium ». Ces résidences permettent de développer l'action culturelle avec le jeune public : un projet de sensibilisation, « Souffle ! » sera mené dans les crèches ainsi que des projets de découverte artistique. L'ensemble partira ensuite en tournée en Ile-de-France, en France et à l'international.

L'action culturelle se développe dans les écoles primaires, collèges, mais aussi dans les lycées avec un projet de découverte des métiers du spectacle vivant. Des stages de musique de chambre pour les élèves et musiciens amateurs sont également prévus.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 321 515€ et correspond au budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant d'aide régionale sollicité et le montant d'aide régionale proposé.

#### Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	170 302,00	49,87%	DRAC IDF (sollicitée)	131 000,00	38,36%
Dépenses d'action culturelle	10 430,00	3,05%	Région IDF PAC	60 000,00	17,57%
Autres dépenses	160 783,00	47,08%	Département du Val-de-Marne (sollicité)	36 000,00	10,54%
Total	341 515,00	100,00%	Commune de Champigny-sur-Marne (sollicitée)	20 000,00	5,86%
			Commune de Paris (sollicitée)	8 000,00	2,34%
			Commune de Gennevilliers (sollicitée)	20 000,00	5,86%
			Société civiles	20 000,00	5,86%
			Recettes propres d'activité	46 515,00	13,62%
			Total	341 515,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038672 - L'AIR LIBRE / LES FUGACES - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	142 500,00 € TTC	14,04 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : L'AIR LIBRE  
 Adresse administrative : 4 T RUE DE LA TUILERIE  
 78490 GALLUIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame SOPHIE GABOREAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Créée en 2007 par trois jeunes femmes comédiennes, Cécile Le Meignen, Laura Dahan et Julie Métairie, la compagnie de rue Les Fugaces se développe d'abord à Paris. La compagnie crée d'abord « Elle(s) » puis en 2012, la compagnie monte son deuxième spectacle, un solo de théâtre musical, « Les ailes de Prune », destiné à être tous terrains et tous publics. En 2012/13, la compagnie s'installe dans un petit village du centre des Yvelines, Galluis. La Ville lui passe commande pour animer ses fêtes locales : la fête des Lumières en décembre puis la fête du village en juin. Par ailleurs, la compagnie anime des stages et des ateliers théâtre avec des enfants et des adolescents du village. La compagnie mène sur ce territoire le projet « Escapade(s) » pour quatre villages des Yvelines qui voit se succéder dans la Haute Vallée de Chevreuse quatre résidences de création qui permettent d'imaginer quatre spectacles sous forme de promenade.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Les Fugaces termineront leur nouvelle création « Vivants » en 2019. Il s'agit d'un spectacle de théâtre de rue en déambulation avec 5 interprètes et coproduit avec Le Boulon, Le Théâtre du Sillon et Art'R. La compagnie porte sur ce territoire, en collaboration avec la Compagnie Les Armoires Pleines et la Compagnie Caractère(s), un projet de rénovation du LIEU, ensemble de bâtiments situés sur la commune de Gambais, avec la volonté d'en faire un Tiers-lieu, le Lieu XXL. La compagnie a déjà commencé à

organiser « les Rendez-Vous du Lieu » qui consiste en des sorties de résidences organisées avec les communes du territoire pour permettre aux artistes de rencontrer les habitants. La compagnie organise en parallèle des ateliers à l'espace Jeune du Perray-en-Yvelines et sera également en résidence à l'EHPAD La Maréchalerie à La Queue-les-Yvelines pour des actions culturelles à destination des retraités.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 142 500€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

#### Localisation géographique :

- GALLUIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création/ diffusion	68 200,00	47,86%	DRAC IDF - aide à la reprise (sollicité)	15 000,00	10,53%
Dépenses d'action culturelle	50 580,00	35,49%	DRAC IDF - SDAT (sollicité)	15 000,00	10,53%
Autres dépenses	23 720,00	16,65%	Région IDF - PAC	20 000,00	14,04%
Total	142 500,00	100,00%	CD des Yvelines (sollicité)	15 000,00	10,53%
			Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	8 000,00	5,61%
			Communes - Rendez-vous du Lieu (sollicité)	4 000,00	2,81%
			Communes - projets artistiques en milieu scolaire (sollicité)	4 000,00	2,81%
			Partenaires privés	2 000,00	1,40%
			Recettes propres	59 500,00	41,75%
			Total	142 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038673 - L'ASSOCIATION DU 48 - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	440 000,00 € HT	10,23 %	45 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		45 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : DU 48

Adresse administrative : 12 RUE LECHEVIN  
75011 PARIS 11

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Philippe MARTIN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

L'association du 48 est une compagnie chorégraphique codirigée par Sylvain Prunenec et Dominique Brun dans un esprit de mutualisation des ressources. Sylvain Prunenec compose des pièces chorégraphiques, des performances et des improvisations en extérieur ou dans des centres d'art et intervient régulièrement au CDNC d'Angers. La chorégraphe, issue du Conservatoire national supérieur de Paris est également notatrice pour la danse. L'association du 48 est conventionnée par la DRAC Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

L'association du 48 proposera en 2018/2019 deux nouveaux spectacles de Dominique Brun et un de Sylvain Prunenec. Dominique Brun sera en résidence notamment au CDNC du Val-de-Marne pour créer son spectacle « Pierre Loup » avec l'orchestre Victor Hugo Franche-Comté. Son deuxième spectacle, Nijinska comportera deux créations (un solo et une pièce pour 30 danseurs) pour une diffusion en 2020. Sylvain Prunenec présentera son nouveau spectacle « 48ème parallèle », qui prend la forme d'un spectacle itinérant et qui traversera l'Europe de la Bretagne à la mer d'Okhotsk en Sibérie. Les performances s'étaleront de février à septembre 2019 et aboutiront à une installation performée pour rendre trace de ce voyage. La compagnie poursuit en parallèle ses partenariats avec des lycées locaux (Lycée Racine, Paris 8, Lycée Lucie Aubrac à Pantin) avec plus de 150h d'actions culturelles prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 440 000 € et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	311 450,00	70,78%	Drac Ile-de-France (acquis)	86 500,00	19,66%
Dépenses d'action culturelle	44 900,00	10,20%	Région Ile-de-France	45 000,00	10,23%
Autres dépenses	83 650,00	19,01%	Emplois aidés	8 833,00	2,01%
Total	440 000,00	100,00%	Recettes propres d'activité	299 667,00	68,11%
			Total	440 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038674 - AD REV - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	52 003,00 € HT	23,08 %	12 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		12 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : AD REV  
 Adresse administrative : 32 RUE LEVERT  
 75020 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur ARNAUD LERCH, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie la Halte garderie – Ad Rev a été créée par le chorégraphe Johan Amselem en 2009. Le travail de création du chorégraphe implique pour de nombreux projets des danseurs professionnels et amateurs dans des projets participatifs, bals et flasmobs. Ses projets se développent dans l'espace public, à Paris, en Ile-de-France et à l'étranger. La compagnie crée également des spectacles qui sont diffusés dans des théâtres ou des lieux non théâtraux. Après la création de « A quoi je tiens » en 2009, la compagnie a créé « Bon appétit » à Minneapolis en 2012 et « Styleliverenaissance » en 2013. En 2014, Johan Amselem crée les chorégraphies du Bal contemporain qui sont largement diffusées en Ile-de-France, notamment en Essonne. Sa dernière création « Vilains » aborde avec 5 danseurs au plateau la théorie de la résilience développée dans les Vilains petits canard de Boris Cyrulnic. La compagnie mène par ailleurs de nombreuses actions culturelles : ateliers chorégraphiques en milieu scolaire, ateliers avec les publics en difficulté, ainsi qu'avec des retraités...

La compagnie est soutenue par le Département de l'Essonne et obtient des aides à projets de la Ville de Morsang-sur-Orge ou de la DRAC.

## Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie la Halte garderie – Ad Rev sera en résidence d'un mois au Carreau de Temple à Paris pour la création de deux solos dans le cadre du projet « Mon Salon ». La compagnie sera ensuite en résidence territoriale en Essonne. Leur résidence d'un an donnera lieu à différents ateliers chorégraphiques dans plusieurs communes du département, ainsi qu'à des restitutions dans plusieurs lieux culturels du département, notamment avec la diffusion de « Vilain » en avril 2019 au Théâtre d'Etampes. Une re-création en Essonne de la performance « Sans Fil », création sonore et chorégraphique, mêlant le public aux danseurs professionnels, est prévue pour 2019.

En partenariat avec la CND de Pantin et les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis, la compagnie mènera des ateliers d'action culturelle avec les lycéens. La compagnie développera également des ateliers avec les usagers des structures sociales et culturelles (Paris Anim' Centre la Chapelle) du 18 et 19ème arrondissement de Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 52 003€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

### Localisation géographique :

- ESSONNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	26 021,00	50,04%	Région IDF PAC	12 000,00	23,08%
Dépense d'action culturelle	8 732,00	16,79%	Département de l'Essonne (sollicité)	8 000,00	15,38%
Autres dépenses	17 250,00	33,17%	Commune de Morsang sur Orge (sollicité)	5 000,00	9,61%
Total	52 003,00	100,00%	Recettes propres d'activité	27 003,00	51,93%
			Total	52 003,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038675 - ECHELLE 11 - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	100 505,00 € TTC	39,80 %	40 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ECHELLE 11  
 Adresse administrative : 6 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD  
 75011 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame DOUSSET EDWIGE, Autre

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Échelle 1:1 a été créée en 2004 par Joris Lacoste pour produire et accompagner ses différents projets. L'association mène de front différents processus de recherche, qui portent chacun sur un domaine particulier : « Encyclopédie de la parole » (depuis 2007), sur l'oralité, « Hypnographie » (depuis 2004), sur l'usage artistique de l'hypnose, « W » (depuis 2004), sur les enjeux de la représentation au théâtre et dans les arts performés. Les processus de recherche sont collectifs et menés sur le long terme. Ils sont rendus publics sous une multiplicité de formes et de formats : spectacles en premier lieu, mais aussi performances, expositions, pièces sonores, jeux, conférences... en partenariat avec des théâtres, festivals, écoles, universités... Le site internet de l'Encyclopédie de la parole ou le logiciel de notation Organon, sont des ressources et des outils accessibles librement à tous.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Echelle 1 :1 proposera 3 créations pour la saison 2018/2019 : « Noyau ni fixe » dans le cadre de son projet « parole d'acteurs » avec 10 acteurs ADAMI et sera notamment en résidence aux Ateliers de Paris pour ce projet. « Jukebox Ile-de-France » dirigé par Elise Simonet et mis en scène par Joris Lacoste, qui est un solo donnant le choix au public de choisir le document performé selon le principe du jukebox et qui sera créé en partenariat avec les théâtres de Gennevilliers et de Sartrouville. « L'Encyclopédiste » écrit,

mis en scène et performé par Frédéric Danos qui est également un solo. Parallèlement les créations « Blablabla », « Les Suites Chorales » et « Parlement » seront diffusées en France et dans le monde. Des ateliers de formation pour comédiens professionnels seront également organisés notamment au CND de Pantin.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 100 505€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	83 522,00	83,10%	Drac Ile-de-France (sollicité)	26 605,00	26,47%
Dépenses d'action culturelle	6 039,00	6,01%	Région Ile-de-France	40 000,00	39,80%
Autres dépenses	10 944,00	10,89%	Recettes propres d'activité	33 900,00	33,73%
Total	100 505,00	100,00%	Total	100 505,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038688 - SCENA NOSTRA - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	190 112,00 € TTC	15,78 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SCENA NOSTRA  
 Adresse administrative : 30 RUE FRANCOIS KOVAC  
 92230 GENNEVILLIERS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur MICKAEL GABIN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Fondée par l'auteur et metteur en scène Julien Guyomard et la comédienne Elodie Vom Hofe, la compagnie Scena Nostra a été créée en 2009. Elle crée son premier spectacle "Naissance" en 2010 présenté au Théâtre de Vanves et au TGP en 2013. Elle expérimente par ailleurs des formes de résidences et d'écritures telles que le projet « Brèves » ou il s'agit d'une écriture en urgence de saynètes issues d'anecdotes des habitants. Elle s'investit ensuite dans un projet de territoire, "Immersion" en 2014, mobilisant plusieurs artistes au sein de la ville de Gennevilliers. Julien Guyomard est également artiste associé au CDN-Comédie de Valence pour les 3 prochaines années et artiste résident au théâtre de l'Avant-Scène à Colombes pour la saison 2017/2018. En 2016, Scena Nostra est lauréate du Groupe des 20 théâtres en Ile-de-France pour le spectacle « Syndrome U ».

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie produira 3 créations en 2018 : « Territoire anticipé », projet en immersion à Gennevilliers sous la forme de 6 petites formes créées au théâtre l'Avant Seine avec les habitants, « Brèves du futur » également créé au théâtre l'Avant Seine et qui est un projet hors les murs avec une forte volonté de participation du public, et « Mémoires d'Outre-Tombe », une lecture publique dans le cadre du 250ème anniversaire de la naissance de Châteaubriand qui inclura 65 lycéens et 15 adultes amateurs. La compagnie poursuit en parallèle la diffusion de « Syndrome U » et organisera des rencontres autour de ce

spectacle avec des lycéens et des collégiens. Elle organisera également des interventions théâtre pour des collégiens non francophones au collège François Truffaut d'Asnières et au théâtre de Choisy le Roi.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 190 112 € et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- GENNEVILLIERS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	98 694,00	51,91%	DRAC Ile-de-France (acquis)	13 000,00	6,84%
Dépenses d'action culturelle	45 871,00	24,13%	Région Ile-de-France	30 000,00	13,15%
Autres dépenses	45 547,00	23,96%	Commune de Gennevilliers (acquis)	4 853,00	2,55%
Total	190 112,00	100,00%	Recettes propres d'activité	142 259,00	77,46%
			Total	190 112,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038742 - LES ORPAILLEURS - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	51 018,00 € HT	39,69 %	20 250,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 250,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES ORPAILLEURS  
 Adresse administrative : 5 RUE VICTOR HUGO  
 93100 MONTREUIL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame SYLVIE ROUILLOT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

Date de réalisation : 21 novembre 2018  
 Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Les Orpailleurs, compagnie de danse contemporaine, a été fondée au début des années 1990 par Jean-Christophe Bleton, chorégraphe et chercheur. Depuis la première création de la compagnie « Le Bal des arpenteurs » en 1991, la compagnie a créé près d'une vingtaine de spectacles. Avec les Orpailleurs, Jean-Christophe Bleton, monte aussi régulièrement des spectacles mêlant amateurs et professionnels. Jean-Christophe Bleton a été responsable et coordinateur pendant 10 ans du programme Danse à l'École en lien avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78). L'un des axes importants du projet de la compagnie est la rencontre avec les publics et dès lors sa capacité à mener des projets d'action culturelle d'envergure pour favoriser l'appropriation de la danse par divers publics (Danse à l'école, Culture à l'hôpital, résidence-mission,...etc.).

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Les orpailleurs prévoient deux créations pour l'année 2019 : « Anima ou le bruissement du corps » créé par Jean-Christophe Bleton et Laurence Bertagnol en partenariat avec Micadanses et la cie Mouvance d'art avec une création musicale originale et qui sera notamment diffusée au festival Entrez dans la danse ; ainsi que « Bêtes de Scène », pièce pour 7 danseuses qui sera créée en résidence au centre culturel La Courée fin 2019. La cie proposera des ateliers de prises de parole en public au lycée W.A. Mozart du

Blanc Mesnil, ainsi que des ateliers de réalisation chorégraphiques auprès de publics scolaires de Sarcelles et de l'académie de Versailles ainsi qu'à des publics amateurs à l'école de danse Micadanses.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 51 018 € et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	16 500,00	32,34%	DRAC IDF (sollicité)	5 000,00	9,80%
Dépenses d'action culturelle	20 300,00	39,79%	Région IDF - PAC	20 250,00	39,69%
Autres dépenses	14 218,00	27,87%	Recettes propres d'activité	25 768,00	50,51%
Total	51 018,00	100,00%	Total	51 018,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038758 - FULL RHIZOME - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	235 000,00 € HT	12,77 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FULL RHIZOME  
 Adresse administrative : 31 RUE DE VINCENNES  
 93100 MONTREUIL  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Monsieur JULIEN BERLIOZ, Autre

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Full Rhizome s'est créée en 2010 sous forme de coopérative culturelle afin de promouvoir la création artistique pluridisciplinaire comme facteur de développement de la diversité et de l'émergence artistique face à la concentration du marché de la diffusion des œuvres. La coopérative comprend 18 sociétaires dont trois sont artistes associés: Vincent Peirani (Victoire du jazz en 2014 et 2015), Yom et B. Chemirani. Ces artistes assurent eux-mêmes la direction artistique de leurs projets avec l'accompagnement de l'équipe de la structure.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Outre les artistes associés, Full Rhizome intègre pour cette nouvelle saison deux artistes franciliens de jazz et musiques improvisées : Théo Ceccaldi (violon) et Roberto Negro (piano). La compagnie prévoit 6 créations dans le cadre de résidences : « Django » de Theo Ceccaldi, crée au Comptoir à Fontenay sous-Bois, « Danse de Salon » de Theo Ceccaldi et Roberto Negro, crée à la Maison de la musique de Nanterre, et « Peregrini Parvam » de Yom crée à la Dynamo de Banlieues Bleues. 25 concerts seront diffusés en Ile de France, et des actions culturelles seront menées avec des lycéens et collégiens franciliens, notamment autour de la création de Yom à Banlieues Bleues sur le thème des ancêtres avec des lycéens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 235 000€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	193 200,00	82,21%	Drac Ile-de-France (sollicité)	10 000,00	4,26%
Dépenses d'action culturelle	7 500,00	3,19%	Région IDF - PAC	30 000,00	12,77%
Autres dépenses	34 300,00	14,60%	Sociétés civiles	65 000,00	27,66%
Total	235 000,00	100,00%	Recettes propres d'activité	130 000,00	55,32%
			Total	235 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038807 - AMK / AEROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	178 054,00 € HT	19,66 %	35 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>35 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : AEROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE

Adresse administrative : 1 RUE VOLANT  
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CECILE FRAYSSE

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Issue des arts de la marionnette et du théâtre contemporain, la Compagnie AMK est dirigée par Cécile Fraysse, artiste marionnettiste et plasticienne, la compagnie AMK fait une place de plus en plus importante à l'expérimentation dans ses spectacles. Depuis 2007, la compagnie collabore étroitement avec Alexandre Lévy, et Agnès Oudot, comédienne et marionnettiste, de même que plus récemment, le musicien Boris Kohlmayer. Après avoir majoritairement travaillé en direction des adultes, la compagnie s'adresse désormais au jeune public voire au très jeune public, ainsi qu'aux adultes encadrant. En 2015, la compagnie s'est implantée à Nanterre où elle loue une ancienne maison de maraîchers renommée la Maison à Nanterre dans le centre historique et propose des espaces de travail à d'autres artistes du territoire et des ateliers parents/enfants.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois.**

La compagnie AMK sera en résidence à la Maison à Nanterre fin 2019 afin de créer en collaboration avec Philippe Dorin son nouveau spectacle « Carotte » conçu pour un public lycéen. Le succès de son spectacle « Cactus » créé en 2017 et diffusé tout au long de la saison 2018/2019 a permis d'ouvrir des perspectives pour la compagnie. Ainsi elle souhaite adapter ce spectacle en y incorporant du kamishibai

(forme hybride japonaise entre la bande dessinée et l'art de la scène). Cette adaptation sera créée lors d'une résidence à la Villa Kujoyama à Tokyo à partir de juillet 2019. La compagnie organisera également des actions culturelles autour de « Cactus », notamment au Lycée Paul Robert des Lilas. Des perspectives de résidences au théâtre Dunois et au théâtre du garde-chasse sont également à l'étude pour la compagnie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable est de 178 054€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

#### Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	32 787,00	18,41%	Drac Ile-de-France (acquis)	50 000,00	28,08%
Dépenses d'action culturelle	25 582,00	14,37%	Région Ile-de-France	35 000,00	19,66%
Autres dépenses	119 685,00	67,22%	Commune de Nanterre (sollicité)	18 782,00	10,55%
Total	178 054,00	100,00%	Commune de Paris (sollicité)	6 000,00	3,37%
			Sociétés civiles	5 022,00	2,82%
			Recettes propres d'activité	63 250,00	35,52%
			Total	178 054,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038814 - ARCHIMUSIC - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	183 181,00 € HT	21,84 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ARCHIMUSIC  
 Adresse administrative : 35 AV DU GENERAL GALLIENI  
 92190 MEUDON  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur FRANCOIS HAMET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

L'ensemble ARCHIMUSIC a été créé en 1993 par le saxophoniste Jean-Rémy Guédon. Jean-Rémy Guédon évolue dans le milieu de la musique contemporaine, et a travaillé pendant une année à l'Ircam sur un programme d'analyse de l'improvisation, de ses clichés et de ses transgressions. Archimusic est un ensemble constitué de quatre musiciens classiques, et de quatre musiciens de jazz. L'Ensemble diffuse et bénéficie de commandes dans toute la France. Il a également une activité régulière à l'étranger ces dernières années, particulièrement en Afrique, au Congo (Pointe Noire). Archimusic porte depuis début 2015 un projet de lieu ouvert au public pour y donner des concerts en petites formes (jauge de 35 places) et y vendre des CDs et des livres : « La Boutique du Val », à Meudon. Archimusic bénéficie de l'aide à la structuration de la DRAC et du soutien ponctuel de l'Institut français.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle sur les douze prochains mois**

Archimusic poursuit sa résidence au Centre d'Art et de Culture de Meudon jusqu'en mai 2019. Cette résidence sera l'occasion pour la compagnie de monter deux projets participatifs avec les élèves des écoles de danses et les habitants de Meudon : New Ages et New Guinguette. L'année 2018 voit également le projet Air Artistes se développer. Il s'agit d'un projet commun avec un collectif d'artistes du Bénin qui donnera lieu à des temps de présences artistiques croisés, des concerts et des créations

communes. La compagnie a également monté un festival autour du piano Qui va Piano en juin 2018 avec une volonté de pérenniser l'événement. La boutique du Val accueillera sur l'année 40 artistes sur 50 dates. Enfin, Archimusic poursuit son action culturelle avec le conservatoire Marcel Dupré de Meudon ainsi que son programme « Petites oreilles Grands rendez-vous », qui consiste en des ateliers pour des enfants de 4 à 11 ans dans des établissements scolaires de Meudon et Boulogne-Billancourt.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 183 191 € et correspond au budget prévisionnel du projet.

#### Localisation géographique :

- MEUDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	97 100,00	53,00%
Autres dépenses	86 091,00	47,00%
Total	183 191,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Drac Ile-de-France (sollicité)	40 000,00	21,84%
DGMIC (sollicité)	8 811,00	4,81%
Région Ile-de-France	40 000,00	21,84%
Commune de Meudon (acquis)	8 000,00	4,37%
Commune de Cotonou (sollicité)	1 000,00	0,55%
Sociétés civiles	37 700,00	20,58%
Partenaires privés	5 000,00	2,73%
Recettes propres d'activité	42 680,00	23,30%
Total	183 191,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038834 - LES PALADINS - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	238 124,00 € HT	16,80 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES PALADINS  
 Adresse administrative : 08 RUE PIERRE DUPONT  
 75010 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur ROMAIN DUPUY

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Jérôme Corréas, issu d'une double formation de claveciniste et de chanteur, a fondé l'ensemble Les Paladins pour explorer des répertoires méconnus (notamment l'opéra-comique et l'opéra italien du XVIIe siècle) et affirmer une approche musicale originale, fondée sur la théâtralité et les rapports entre voix parlée et voix chantée. Depuis 2007, Les Paladins ont noué des collaborations avec des metteurs en scène tels que Christophe Rauck, Dan Jemmett, Vincent Tavernier, Vincent Vittoz, Constance Larrieu pour leurs créations lyriques. En 2010, « Le Couronnement de Poppée », coproduit avec l'Arcal et mis en scène par Christophe Rauck, alors directeur du TGP de Saint-Denis, a été unanimement salué par la critique. L'ensemble collabore également avec des chœurs : Les Cris de Paris, les Chœurs de l'Opéra de Rennes et de l'Opéra-Théâtre de Metz, la Maîtrise de Notre-Dame de Paris... Par ailleurs, Les Paladins ont enregistré plusieurs disques avec différents labels (Arion, Pan Classics, Ambronay, Naïve).

Les Paladins ont été en résidence à la Fondation Royaumont de 2010 à 2013, à l'Opéra de Reims de 2014 à 2017 et au Théâtre Firmin-Gémier/La Piscine de 2014 à 2016. L'ensemble est actuellement en résidence de trois ans à l'Opéra de Massy et au Centre des Bords de Marne du Perreux-sur-Marne. L'ensemble est par ailleurs artiste associé à la Fondation Singer-Polignac. Les Paladins mènent régulièrement des actions culturelles auprès des publics scolaires et des élèves de conservatoires : concerts commentés, animations, ateliers d'initiation, de pratique chorale, sensibilisation au répertoire baroque, master-classes.

Les Paladins sont soutenus par la DRAC au titre des ensembles conventionnés (l'aide de la DRAC a augmenté en 2017) et par la Région Ile-de-France. Ils reçoivent au gré de leurs projets des aides ponctuelles complémentaires.

### Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Pour la prochaine année de conventionnement, l'ensemble vocal et instrumental poursuivra ses résidences longues à l'Opéra de Massy, au Centre des Bords de Marne de Perreux-sur-Marne et à la Fondation Singer-Polignac à Paris. Une nouvelle création scénique est prévue pour janvier 2019, « Amadigi », opéra de Georg Friedrich Haendel mis en scène par Bernard Lévy. La première sera diffusée au Théâtre Sénart. Trois nouveaux concerts sont programmés durant la saison : « Héroïnes », « Apotheose » et « Voyage dans l'Europe baroque ». Les Paladins partiront également en tournée en Ile-de-France, en France et à l'international.

Les Paladins mènent un projet d'action culturelle, « Opéra au Lycée », en partenariat avec Arcadi et le lycée génie électrique, André-Marie Ampère de Morsang-sur-Orge, autour de leur création « Amadigi ». En parallèle, l'ensemble mène des ateliers avec des collèges, ainsi que des formations de chœur (en partenariat avec l'Opéra de Massy et la DRAC), des masterclass et un opéra participatif pour les enfants et adultes amateurs (en partenariat avec le théâtre de Saint-Quentin en Yvelines, Scène Nationale).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 238 124€ et correspond au budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire, déduction faite de 30 000€ correspondant à l'aide à la création attribuée par la Région.

#### Localisation géographique :

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / Diffusion	195 965,50	73,09%	DRAC IDF (sollicitée)	40 000,00	14,92%
Dépenses d'action culturelle	1 852,40	0,69%	Région IDF PAC	40 000,00	14,92%
Autres dépenses	70 307,00	26,22%	Région IDF - Aide à la création (acquis)	30 000,00	11,19%
<b>Total</b>	<b>268 124,90</b>	<b>100,00%</b>	Autres subventions	30 000,00	11,19%
			Recettes propres d'activité	128 124,90	47,79%
			<b>Total</b>	<b>268 124,90</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX038940 - COMPAGNIE LA RUMEUR - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	154 000,00 € HT	22,73 %	35 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		35 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE LA RUMEUR  
 Adresse administrative : 1 RUE DU DOCTEUR ROUX  
 94600 CHOISY LE ROI  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame Agnès CHAIGNEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie La Rumeur est dirigée par le metteur en scène Patrice Bigel depuis 1983. Ses spectacles sont des créations fortement imprégnées par le courant de théâtre-danse. En 1995, la compagnie s'implante à l'Usine Hollander à Choisy-le-Roi, anciennement maroquinerie de la fin du 18ème siècle. En 1999, les travaux d'aménagement et de mise en conformité de l'Usine Hollander sont effectués avec le soutien de la DRAC et du Conseil Régional d'Ile-de-France. Depuis, la compagnie dirige l'Usine Hollander, qui devient son lieu de résidence permanent et de production de spectacles. L'Usine Hollander fait partie des lieux repérés « nouveaux territoires de l'art » présentées dans le rapport L'extrait. Ayant à cœur de créer la rencontre entre les artistes et les publics, la compagnie mène de nombreux ateliers en direction des jeunes, lycéens notamment, dont les travaux sont présentés chaque année lors du festival USINAGE organisé dans l'Usine Hollander par la compagnie.

La compagnie est soutenue par le DRAC Ile-de-France, la Ville de Choisy-le-Roi, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie La Rumeur va poursuivre à mener son projet au sein de l'Usine Hollander à Choisy-le-Roi.

Elle accueillera dans son lieu en résidence, la compagnie Marine Midy, jeune compagnie lauréate de l'Institut Français pour une création de théâtre et marionnettes en Indonésie. Patrice Bigel mettra en scène une nouvelle pièce, « Une vue imprenable » prévue pour janvier 2019, avec 24 représentations à l'Usine Hollander, sur la base d'une commande de texte faite à Alison Cosson.

La compagnie va poursuivre le projet d'échanges internationaux et accueillera le spectacle « Un figlio del nostro tempo » de la compagnie italienne Attodue Florence.

La compagnie continue sa collaboration avec le Lycée Champlain de Chennevières en partenariat avec la MAC de Créteil pour l'enseignement des options théâtres. Les spectacles réalisés dans ce cadre sont présentés à l'Usine Hollander lors du festival USINAGE.

L'équipe poursuit également sa collaboration avec l'école de la Deuxième chance d'Orly et propose des sessions d'ateliers aboutissant à des formes brèves écrites par les participants. Par ailleurs 3 ateliers hebdomadaires de théâtre sont proposés aux jeunes de 9 à 18 ans. Les créations font aussi l'objet de représentation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 154 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- CHOISY-LE-ROI

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	60 000,00	38,96%	DRAC IDF (acquis)	50 000,00	32,47%
Dépenses d'action culturelle	70 000,00	45,45%	Région IDF PAC	35 000,00	22,73%
Autres dépenses	24 000,00	15,58%	Département du Val-de-Marne (sollicité)	25 000,00	16,23%
<b>Total</b>	<b>154 000,00</b>	<b>100,00%</b>	Commune de Choisy-le-Roi (acquis)	10 000,00	6,49%
			Recettes propres d'activité	34 000,00	22,08%
			<b>Total</b>	<b>154 000,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX038995 - AHOUI NANSI TROBIEN La Débordante compagnie - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	100 400,00 € HT	19,92 %	20 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : AHOUI NANSI TROBIEN

Adresse administrative : 15 PASSAGE RAMEY  
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Emilie CARL, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La Débordante Compagnie a été fondée par Héloïse Desfarges, formée à la danse contemporaine, en 2007. Elle s'associe à partir de 2011 à Antoine Raimondi, acrobate, metteur en scène et comédien, diplômé du CNAC. Elle crée ainsi des spectacles chorégraphiques pour l'espace public (« Rassemblement », « Loin ») mais également des spectacles de théâtre chorégraphique dans le souci d'apporter du contenu plus politique à ces spectacles, ce qui a abouti avec la création « Ce qui m'est du » qui tourne en salle comme dans l'espace public. Le travail artistique de la compagnie aborde le rapport à l'espace, la perception du spectateur et questionne la politique du territoire à travers la danse mais également les champs de l'écriture, du théâtre documentaire... Grâce au soutien d'Animakt en Essonne et à la coopérative de Rue de Cirque à Paris, la compagnie s'insère dans le réseau des arts de rue et plus largement du spectacle vivant. Depuis la saison 2017/18, elle est artiste associée (durant 3 ans) au Théâtre de Brétigny (scène conventionnée).

Outre l'aide de la Région Ile-de-France, la compagnie bénéficie d'aides à projet selon les années de la DGCA, de la Ville de Paris, de la Spedidam, de l'ADAMI.

## Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Pour la saison à venir, la compagnie poursuivra ses projets dans le cadre de sa résidence triennale au Théâtre de Brétigny, avec une nouvelle création de prévue pour 2019, « Perikoptô », spectacle théâtral, chorégraphique et politique. Une première présentation publique est programmée en mars au Théâtre de Mons (Belgique). La compagnie sera ensuite en résidence à IVT – International Visual Theatre à Paris, pour un travail d'adaptation en LSF de son spectacle « Ce qui m'est dû », qui sera présenté pour une série de représentation à l'IVT en janvier 2019. Ce spectacle prolongera sa tournée avec déjà plus de 45 représentations cette saison, dont 10 en Ile-de-France. La compagnie diffusera également son dernier spectacle « Loin ». Les projets d'actions culturelles s'inscrivent en parallèle des résidences de création et des diffusions, comme cela a été le cas des débats organisés avec les lycéens des Yvelines après la diffusion du spectacle « Ce qui m'est du ».

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 100 400€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

### Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	78 240,00	77,93%	DRAC IDF (acquis)	8 000,00	7,97%
Dépenses d'action culturelle	7 200,00	7,17%	Région IDF PAC	20 000,00	19,92%
Autres dépenses	14 960,00	14,90%	Sociétés civiles	10 500,00	10,46%
Total	100 400,00	100,00%	Partenaires privés	12 000,00	11,95%
			Recettes propres d'activité	49 900,00	49,70%
			Total	100 400,00	100,00%

**DOSSIER N° EX039027 - THEATRE BOUCHE BEE - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	138 065,00 € HT	21,73 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE BOUCHE BEE  
 Adresse administrative : 115 BD DAVOUT  
 75020 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur IVAN GAY-BELLILE, Autre

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie a été créée en 2010 par Anne Contensou, auteure et metteuse en scène notamment de spectacles jeune public. La question du public est au centre de sa démarche de création avec une réflexion sur le rapport au spectateur dans la représentation. Dès ses débuts, Anne Contensou a cherché à implanter sa recherche sur des territoires, ayant donné lieu à de forts partenariats avec des résidences longues. La compagnie mène de nombreuses actions culturelles avec les publics et invente des dispositifs singuliers (les bandes annonces : formes très légères de spectacle jouées dans les classes..).

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Sur la prochaine saison, la compagnie sera accueillie en résidence de création pour « Ce spectacle vous regarde » (tout public) et « Rayon X » (à partir de 8 ans) au Théâtre des Bergeries de Noisy le Sec. Des résidences de recherche d'une nouvelle création 2019/2020 « Elle/Ulysse » seront menées à la Ferme du Buisson et au Théâtre Paris Villette. Des ateliers seront organisés autour de « Rayon X » au théâtre des Bergeries et au théâtre de Jouy-le-Moutier pour des élèves de primaires et de collèges. Des lectures de textes contemporains « A voix vives » seront présentées à la médiathèque départementale de Seine-et-Marne et dans 8 collèges du département.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 138 065€ et correspond au budget prévisionnel.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	45 899,00	33,24%	Région IDF - PAC	30 000,00	21,73%
Dépenses d'action culturelle	23 724,00	17,18%	CD 93 (acquis)	32 000,00	23,18%
Autres dépenses	68 442,00	49,57%	CD 77 (sollicité)	22 000,00	15,93%
Total	138 065,00	100,00%	Emplois aidés	6 165,00	4,47%
			Recettes propres d'activité	47 900,00	34,69%
			Total	138 065,00	100,00%

**DOSSIER N° EX039270 - TSARA - AVENANT 2 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	71 910,00 € HT	27,81 %	20 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		20 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : TSARA  
 Adresse administrative : 62 BOULEVARD VICTOR HUGO  
 92110 CLICHY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur ALLAN PERIE, Autre

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

La compagnie Tsara a été créée en 2008 par Aurelia Ivan, diplômée du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Bucarest et de l'Ecole nationale supérieure des arts de la marionnette de Charleville-Mézières. Sa première création en 2009, « La chair de l'homme », est une installation performative sur des textes de Valère Novarina. En 2012, elle adapte « Cap au pire » de Samuel Beckett, confrontant l'œuvre de Beckett à l'univers du réalisateur hongrois Béla Tarr. Tsara a mené des résidences à la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers dans le cadre du collectif des 4 chemins, à Lardy en Essonne pour la création d'une performance présentée à la MAC de Créteil et au Théâtre Ruteboeuf à Clichy-la-Garenne.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle sur les douze prochains mois**

La cie Tsara renoue avec son projet de recherche en entreprise mis entre parenthèse pendant la création d'« Aujourd'hui » en Janvier 2018. Après le « module 1 » de ce projet intitulé « Angle mort » et effectué de Juillet 2015 à Mai 2016, la compagnie est en résidence entre 2 et 5 jours par mois au centre technique de Lardy du groupe Renault (91) jusqu'en mai 2019 afin d'observer et de collecter matériaux et documents pour aboutir à des rencontres publiques sous la forme de performances qui seront organisées avec La Muse en Circuit, le CNCM d'Alfortville et le CNCM de Reims. Des reprises de « Cap au pire » de Samuel Beckett et d'« Aujourd'hui » sont prévues pour 2019. Aurelia Ivan poursuivra en parallèle son

action culturelle auprès des élèves de licence 3 de l'Institut d'Etudes Théâtrales – Paris 3 Sorbonne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 71 910€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- LARDY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	63 940,00	88,92%
Autres dépenses	7 970,00	11,08%
Total	71 910,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Cabinet du 1er Ministre / CGET (sollicité)	15 000,00	20,86%
Région Ile-de-France	20 000,00	27,81%
Département du Val-de-Marne (sollicité)	5 000,00	6,95%
Autres subventions	12 000,00	16,69%
Recettes propres d'activité	19 910,00	27,69%
Total	71 910,00	100,00%

**DOSSIER N° EX039413 - ASSOCIATION CIE BURNOUT - AVENANT 2 PAC CP octobre 2018**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	180 000,00 € TTC	13,89 %	25 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION CIE BURNOUT  
 MAISON DES ASSOCIATIONS  
 Adresse administrative : 3 PLACE ANATOLE FRANCE  
 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame JEANNE GALLOIS, Autre

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 21 novembre 2018 - 21 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie Burn Out est fondée par Jann Gallois, jeune chorégraphe issue du hip-hop, avec sa première pièce solo, « P =mg ». Elle affirme, depuis, la singularité de son écriture chorégraphique mêlant danse hip hop, danse contemporaine et relation à la musique. En 2015, elle signe un nouveau solo, « Diagnostic F20.9 », autour de la schizophrénie, à l'issue d'une résidence menée à l'hôpital de jour CATTIP Colbert à Paris. En 2016, elle a créé le duo « Compact », suivi d'un trio féminin, « Carte Blanche », créé dans le cadre de la Belle Scène Saint-Denis. En 2017, elle a créé sa première pièce de groupe, « Quintette », à partir d'un principe de composition musicale spécifique.

La compagnie reçoit régulièrement les aides régulières de la DGCA, de la DRAC et elle est conventionnée par la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Jann Gallois sera en résidence au Théâtre National de Chaillot et à la Briqueterie – CDCN à Vitry-sur-Seine. Ses résidences aboutiront à sa nouvelle pièce « Pendulum Waves » prévue pour l'automne 2019, qui questionnera la notion de temps, à partir d'un dispositif scénique incluant cinq grands pendules. Les

pièces du répertoire seront également diffusées à l'échelle nationale et internationale ainsi qu'en Ile-de-France : Paris, Mantes-la-Jolie.

La compagnie Burn Out mènera des actions culturelles dans les écoles primaires et dans les collèges de l'Académie de Versailles en partenariat avec L'Onde.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 180 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- LE PRE-SAINT-GERVAIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	136 294,00	75,72%	DRAC IDF (sollicitée)	20 000,00	11,11%
Dépenses d'action culturelle	5 000,00	2,78%	Ministère de la culture DGCA (sollicité)	30 000,00	16,67%
Autres dépenses	38 706,00	21,50%	Région IDF PAC	25 000,00	13,89%
Total	180 000,00	100,00%	Partenaires privés	20 000,00	11,11%
			Recettes propres d'activité	85 000,00	47,22%
			Total	180 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX039659 - THEATRE DU FIL - AVENANT 1 PAC (CP OCT 2018)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes	140 107,00 € TTC	21,41 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DU FIL  
 Adresse administrative : RUE DES PALOMBES  
 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur YVES DOUCHIN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Théâtre du Fil fait ses débuts dans les années soixante-dix sur les routes du sud avec Alain Vigier et Jacques Miquel qui pratiquent un théâtre itinérant, carnavalesque et cathartique. Après la rencontre avec Emmanuelle Lesne, auteure, le trio s'installe à Paris et démarre des stages d'insertion pour des jeunes en grande difficulté, en partenariat avec l'Éducation surveillée (ancienne PJJ). C'est de là que naît le projet d'une troupe-école.

En 1983, le Théâtre du Fil s'installe sur un site du Ministère de la Justice, à Montlieu, dans la Forêt de Rambouillet (78), où la compagnie accueille une trentaine de jeunes de 16 à 35 ans, sur deux années ou plus, moitié Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou Aide sociale à l'enfance (ASE). Au programme, formation qualifiante aux métiers du spectacle : comédien animateur, régisseur, costumière, maquilleuse. En 1996, la compagnie doit quitter les lieux et déménage à la Ferme Champagne, autre site de la PJJ, à Savigny-sur-Orge (91). Le Théâtre du Fil est également implanté à Grigny (91) où des projets sont développés avec la ville et les populations des quartiers. En trente ans, le Théâtre du Fil a créé des spectacles relatant des faits de société (immigration, jeunesse, prison, rôle des média...) joués en France et à l'étranger (Russie, Tunisie, Belgique...) De nombreux jeunes ont été formés à cette « école de vie » et beaucoup travaillent aujourd'hui dans les métiers du spectacle ou de l'animation.

Outre le chantier « école théâtre », le Théâtre du Fil intervient auprès de nombreux partenaires et publics :

dans des prisons (Fresnes, Fleury-Mérogis, Orléans, Gradignan), dans des quartiers sensibles (Saint-Denis, La Grande Borne à Grigny, aux Mureaux...), dans les institutions spécialisées, auprès d'écoles d'éducateurs (CFPES CEMEA/ Aubervilliers, St Honoré Paris, IRTS Parmentier Paris), auprès de publics en situation de handicap (instituts médico-éducatifs : IME de L'isle Adam 95, institut Maude Mannoni, Berneuil 94, ARAPEJ, CHRS 91), établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), mais aussi en milieu scolaire (Réussite éducative à Grigny, Lycée Corot à Savigny sur Orge, Collège Rouvier à Paris 14e) et institutions de la PJJ (Centre éducatif Fermé de Savigny sur Orge, APASO)...etc

Le Théâtre du Fil est soutenu par la ville de Grigny, le Conseil Départemental de l'Essonne et la Région Ile-de-France. Il reçoit également des aides politiques de la ville et des aides de fondations privées.

### **Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la prochaine année de conventionnement, la compagnie développera ses résidences dans différents lieux de la ville de Grigny : au Centre Culturel S. Bechet, à la Maison de Quartier Paplo Picasso, dans les écoles de la ville ainsi que dans la salle des fêtes Gabriel Péri. Trois créations sont prévues pour 2019 : « 1789 », « Lever le rideau », et « Saksébon ». Le Théâtre du fil fera participer les habitants de la ville de Grigny pour cinq nouvelles créations, suivies de représentations. La compagnie diffusera son spectacle « Chemin Croisés » dans leur lieu à Savigny-sur-Orge.

Le Théâtre du Fil poursuit ses projets « animation-création » avec des jeunes en réinsertion, en décrochage scolaire, en difficultés sociale, mais également avec des jeunes scolarisés sur le territoire de Grigny. Enfin, la compagnie-école propose des formations de théâtre auprès des habitants de Grigny ainsi que des stages de danse-théâtre auprès des travailleurs sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 140 107€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### **Localisation géographique :**

- GRIGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	109 000,00	77,80%
Autres dépenses	31 107,00	22,20%
Total	140 107,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Ministère de la Jeunesse et des sports (sollicité)	7 000,00	5,00%
CGET (sollicité)	11 000,00	7,85%
Région Ile-de-France	30 000,00	21,41%
Département de l'Essonne (sollicité)	6 500,00	4,64%
Commune de Grigny (sollicitée)	23 000,00	16,42%
Emplois aidés	7 107,00	5,07%
Autres subventions (CAF)	2 500,00	1,78%
Sociétés civiles	5 000,00	3,57%
Partenaires privés	2 000,00	1,43%
Recettes propres d'activité	46 000,00	32,83%
Total	140 107,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038629 - THEATRE DE RUNGIS AVENANT PAC OCT 18****Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	263 585,00 € HT	11,38 %	30 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>30 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CENTRE CULTUREL ARC EN CIEL  
THEATRE DE RUNGIS

Adresse administrative : 1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
94150 RUNGIS

Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel

Représentant : Madame DOMINIQUE CHARLIN

**PRESENTATION DU PROJET****Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Théâtre de Rungis est un théâtre de ville pluridisciplinaire dont le théâtre est l'axe principal de la programmation avec tout à la fois des pièces du répertoire et une majorité d'œuvres d'auteurs contemporains. La musique classique est le second axe fort de la programmation, puis la danse contemporaine. Des spectacles de cirque, et chanson sont également proposés chaque saison. La programmation rassemble une quarantaine de spectacles pour une soixantaine de représentations et rassemble chaque saison un peu plus de 10 000 spectateurs. Le Théâtre de Rungis accueille et accompagne des équipes artistiques en résidence longue de trois ans, résidences comprennent toutes 4 volets : coproduction, accueil plateau, diffusion du répertoire et actions culturelles. Outre les résidences longues, le théâtre soutient également des équipes en coproduction et résidences de création. Le Théâtre de Rungis est soutenu par la Ville de Rungis et par le Conseil Départemental du Val-de-Marne (convention triennale) et reçoit des aides à la résidence de la DRAC Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le Théâtre de Rungis poursuivra son soutien à la création (apport en coproduction) et l'accueil de compagnies en résidence. Les trois compagnies en résidence triennale (Théâtre de l'Argument/ Maia Sandoz, compagnie DK 59/Gilles Vérièpe et Théâtre du Fracas/Côme de Bellecize) poursuivront leurs

résidences triennales débutées lors de la saison 16-17. La saison 2018/2019 sera marquée par l'aboutissement d'un projet de création pour chacune des équipes en résidence : « Les Eternels » de Gilles Vérièpe, « Stück Plastic » de Maia Sandoz et « Tout brûle, so what ? » de Côme de Bellecize. Trois autres compagnies, une confirmée et deux autres émergentes viendront en résidence de création au théâtre. Les spectacles coproduits par le Théâtre seront programmés au cours de la saison, comme « Ahmed Revient » de la compagnie des Haut-Parleurs ou bien « The Great He-Goat » de compagnie Mossoux-Bonté.

Des partenariats importants lient le Théâtre avec les établissements scolaires, et notamment les lycées (Viry-Châtillon, Fresnes, Antony, Sceaux) de son territoire. Les lycéens bénéficient d'ateliers, de rencontres avec les artistes et de représentations. Les représentations donnent généralement lieu à des actions culturelles ponctuelles (apéros découvertes, rencontres, répétitions publiques ouvertes à tous). Le Théâtre de Rungis sera partenaire du Festi'Val de Marne, de la Biennale de danse du Val-de-Marne des Théâtrales Charles Dullin et du Festival d'Automne pour la première fois. Il poursuivra sa programmation hors-les-murs avec des représentations jeune public en établissement scolaire ou des spectacles en appartement. Les Midis au Théâtre en partenariat avec l'Académie se poursuivront également.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 263 585€ et correspond au budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire, déduction faite des autres aides régionales sollicitées.

#### Localisation géographique :

- RUNGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	189 034,00	60,28%	DRAC IDF (acquis)	15 000,00	4,78%
Dépenses d'action culturelle	74 221,00	23,67%	Région IDF PAC	30 000,00	9,57%
Dépenses de fonctionnement	50 331,00	16,05%	Région IDF CREAC (sollicité)	50 000,00	15,94%
Total	313 586,00	100,00%	Département du Val-de-Marne (sollicité)	24 300,00	7,75%
			Commune de Rungis (acquis)	152 345,00	48,58%
			Sociétés civiles	2 500,00	0,80%
			Partenaires privés	25 200,00	8,04%
			Recettes propres d'activité	14 240,00	4,54%
			Total	313 585,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038661 - COMMUNE DE LA NORVILLE AVENANT PAC OCT 18****Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	115 500,00 € TTC	21,65 %	25 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>25 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DE LA NORVILLE  
 Adresse administrative : 1 RUE PASTEUR  
 91290 ARPAJON  
 Statut Juridique : Commune  
 Représentant : Monsieur Bernard FILLEUL, Maire

**PRESENTATION DU PROJET****Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La Norville (commune du centre Essonne d'environ 4200 habitants) dispose d'un Théâtre, la salle Pablo Picasso (salle de 192 places (300 debout - gradins rétractables), d'une médiathèque/centre culturel et d'un studio de danse. Elise Granet a pris la suite de la direction des affaires culturelles en avril 2018 suite à la nomination de Raphaël Merlié à la direction du Théâtre de Corbeil-Essonnes.

La Norville a développé très tôt, dès 1995, une politique culturelle basée sur une exigence artistique et une présence d'artistes en résidence sur son territoire. Certaines équipes sont accueillies en résidences territoriales longues en partenariat avec d'autres villes, avec Arpajon et Saint-Germain les Arpajon ou avec d'autres partenaires (comme l'Atelier de paris/Carolyn Carlson ou le collectif Essonne Danse). La Norville a ainsi accueillie en résidence longue des compagnies de danse (Rosalind Crisp, Aurélie Berlan, Sofia Fitas), d'arts de la rue (Les Souffleurs, Satchie Noro), de théâtre (le Théâtre du menteur/françois Chaffin, La compagnie des hommes/Didier Ruiz). Des résidences plus courtes d'un an ou moins sont également régulièrement proposées à des équipes en danse ou théâtre (par ex, François Laroche-Valière, Mathieu Desfemmes, Nadia Xerri-L, Irina Brook..). La Norville coproduit les compagnies en résidences mais également d'autres projets chaque saison. En lien avec les équipes en résidences notamment, des actions culturelles sont construites pour tous les publics, et notamment les scolaires lycéens (Lycées d'Arpajon, de Brétigny).

La Norville est membre du collectif Essonne danse et participe à plusieurs festivals rayonnant en Essonne. Le projet de la Norville est soutenu par le Conseil Départemental de l'Essonne au titre des

contrats culturels de territoire et par la DRAC par des aides à la résidence.

### Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

La Norville va poursuivre son projet d'accueil de compagnies en résidence sur son territoire et de soutien à la création. Pour la saison à venir, quatre équipes artistiques (La compagnie Nova, la compagnie Cabine Leslie, La compagnie des hommes et la compagnie Ex Voto à la Lune) sont déjà programmées en résidence longue (temps de travail au plateau, apport en coproduction, diffusion et actions culturelles). La Norville prévoit par ailleurs de collaborer avec une équipe chorégraphique pendant deux saisons, le choix de la compagnie est en cours de discussion.

Les temps forts qui rythment la saison culturelle seront organisés pour certains en partenariat avec d'autres acteurs du territoire (par exemple avec la compagnie Daru pour « les champs de la marionnette »). Un week-end numérique sera proposé ou encore un temps fort tout public autour des 5 sens sera initié pendant 2 semaines sur le temps scolaire et les vacances de la Toussaint. La Norville sera partenaire de l'édition 2019 du projet « Made In Ici » de Abderzak Houmi et du Théâtre de l'Agora, scène nationale d'Evry et de l'Essonne : rendez-vous autour de la danse hip hop qui rassemble jeunes artistes essonniers et chorégraphes confirmés.

L'action culturelle se développe autour de la présence des artistes en résidence en direction d'une diversité de public et notamment des élèves des lycées Cassin Michelet et Belmondo à Arpajon et du lycée Timbaud à Brétigny.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 115 500€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- LA NORVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	79 900,00	69,18%	DRAC IDF (acquis)	6 000,00	5,19%
Dépenses d'action culturelle	12 500,00	10,82%	Région IDF PAC	25 000,00	21,65%
Dépenses de fonctionnement	23 100,00	20,00%	Département de l'Essonne (acquis)	17 000,00	14,72%
Total	115 500,00	100,00%	Commune de la Norville - fonds propres (acquis)	63 300,00	54,81%
			Recettes propres	4 200,00	3,64%
			Total	115 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX039056 - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (LE PLAN) AVENANT  
PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	414 028,00 € HT	10,87 %	45 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		45 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE  
SENART  
Adresse administrative : 505 PLACE DES CHAMPS ELYSEES  
91080 COURCOURONNES  
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
Représentant : Monsieur Francis CHOUAT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Plan situé à Ris-Orangis en Essonne est un lieu de musique actuelle à proximité de plusieurs quartiers et cités populaires d'Evry, Grigny, Corbeil-Essonnes, Viry-Châtillon... Le Plan est dirigé depuis juillet 2013 par un nouveau directeur-programmateur, Fabien Lhérisson.

Après la construction d'un équipement neuf « Le Plan II », devant permettre au Plan de développer des activités diversifiées en termes d'accompagnement des artistes en création notamment, la salle a relancé son projet sur des bases nouvelles. Le projet de construction d'un nouveau lieu a apporté une réponse aux défauts d'ergonomie et d'implantation de la salle d'origine. En 2014, cette nouvelle salle modulable de 850 places a été inaugurée et permet d'amplifier les missions de l'équipement (diffusion, accompagnement, action culturelle et insertion). Depuis l'inauguration du Plan II et le développement du nouveau projet sur le territoire, la labellisation SMAC de la salle est à l'étude. Equipement de la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, le Plan II bénéficie du soutien de la Région Ile-de-France, de la DRAC et du Département de l'Essonne.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour l'année à venir, le Plan prévoit d'accueillir une quarantaine de groupes en résidence principalement

pour des répétitions scéniques.

Des résidences de création sont programmées avec les groupes Xaman (résidence de création et actions culturelles) et Limousine & arts (résidence au long court sur deux ans avec création d'un dispositif scénique et des actions de sensibilisation) numérique avec le soutien du CNV et la DRAC Île-de-France.

Le Plan accompagne chaque année jusqu'à 5 groupes en voie de professionnalisation grâce au dispositif d'accompagnement baptisé La Factory, après sélection sur audition. Ils bénéficient alors d'un accompagnement personnalisé sur un an en fonction des besoins diagnostiqués en amont.

Le Plan prévoit chaque saison une cinquantaine de soirées, dont une moitié au moins avec les groupes accueillis en résidence au cours de l'année. Les collégiens et lycées du territoire sont par exemple accueillis lors de répétitions publiques, et se voient proposer des parcours (coulisses d'un concert, atelier chorale, concert commenté) autour de certaines esthétiques musicales. Le Plan poursuit sa participation au projet Ethnofonik, projet co-piloté par les Jeunesses Musicales internationales, la MJC de Ris-Orangis, le réseau des conservatoires de l'Agglomération et la Scène Nationale Théâtre de l'Agora.

Le partenariat avec l'École des Métiers du son et de l'Image de Malakoff va être étendu aux élèves des classes « multimédia » de l'école, destinés à devenir des réalisateurs, en vue de développer la captation de concert des groupes accueillis.

Des actions culturelles sont mises en place en lien avec les artistes de la programmation et les artistes en résidences avec différents publics, notamment des lycéens.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 414 028€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART (91-ESSONNE)

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	270 213,00	65,26%	DRAC IDF (sollicité)	25 000,00	6,04%
Dépenses d'action culturelle	61 150,00	14,77%	Région IDF PAC	45 000,00	10,87%
Dépenses de fonctionnement	82 665,00	19,97%	Département de l'Essonne (acquis)	80 000,00	19,32%
Total	414 028,00	100,00%	CA Grand Paris Sud (acquis)	160 000,00	38,64%
			Sociétés civiles	14 028,00	3,39%
			Partenaires privés	10 000,00	2,42%
			Recettes propres d'activité	80 000,00	19,32%
			Total	414 028,00	100,00%

**DOSSIER N° EX039767 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE (LES PASSERELLES) AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-65734-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	145 760,00 € TTC	17,15 %	25 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PARIS VALLEE DE LA MARNE  
Adresse administrative : 5 CRS DE L ARCHE GUEDON  
77200 TORCY  
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
Représentant : Monsieur Paul MIGUEL, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le pôle culturel « Les Passerelles », scène de Paris – Vallée de la Marne à Pontault-Combault est une structure née il y a 8 ans, transférée en 2015 à la communauté d'agglomération qui a évolué en 2016 pour devenir Paris Vallée de la Marne. Dirigé depuis 2017 par Yann Chandrion, le lieu est adossé à une médiathèque et dispose d'une salle de spectacle de 360 places ainsi que de 3 studios d'enregistrement et propose une programmation pluridisciplinaire comprenant théâtre, marionnettes, arts de la rue et musique.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Les Passerelles accueilleront pour la saison 2018/2019 6 équipes artistiques en résidences dont les Désamorçés dirigés par Thissa d'Avila Bensalah pour sa dernière création « Escape game », résidence qui donnera lieu à des ateliers d'écritures autour du spectacle dans le lycée Charles le Chauve de Roissy en Brie. Les souffleurs – commando poétique seront également accueilli pour terminer leur dernier spectacle « Terra Lingua » qui sera présenté dans le cadre du festival d'arts de la rue Par Has'Art organisé par l'agglomération. L'action culturelle pour les habitants de Pontault-Combault sera également renforcé avec des ateliers organisés avec les habitants ainsi qu'un projet de participation au spectacle « The color of time » de la compagnie Artonik. Enfin, les passerelles organiseront des rencontres autour du spectacle « Des hommes en devenir » d'Emmanuel Meirieu dans les lycées Camille Claudel et Charles le Chauve.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :** Le montant de la base subventionnable s'élève à 145 760 € et correspond au budget prévisionnel du projet déduction faite de l'écart de 10 540 € entre le montant des coûts de structure du budget prévisionnel de 41 800 € et le montant d'une prise en compte limitée à 20% des coûts de structure soit 31 260 € (= 156 300 € x 20%).

**Localisation géographique :** REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD /**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	102 275,00	65,44%	Région IDF - PAC	25 000,00	15,99%
Dépenses d'action culturelle	12 225,00	7,82%	Département de Seine-et-Marne (acquis)	6 000,00	3,84%
Dépenses de fonctionnement	41 800,00	26,74%	Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne (acquis)	112 300,00	71,85%
Total	156 300,00	100,00%	Partenaires privés	5 000,00	3,20%
			Recettes propres d'activité	8 000,00	5,12%
			Total	156 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038529 - THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	258 735,00 € HT	23,19 %	60 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>60 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE

Adresse administrative : 4 AV VILLENEUVE ST GEORGES  
94600 CHOISY LE ROI

Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur GABRIEL ROCHE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi est un Théâtre de Ville – scène conventionnée DRAC, dirigé par Cécile Marie depuis 2011, succédant à Didier Mouturat. Le Théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi a renforcé son projet autour de la diversité linguistique, du soutien à la création contemporaine, de la circulation des œuvres au plan international et de l'accès du public à des spectacles en langue étrangère. Depuis 2015, la DRAC soutient le Théâtre en tant que scène conventionnée pour la diversité linguistique. Depuis 2000, le lieu est doté d'une salle de cinéma (classée arts et essais), d'une grande et d'une petite salle pour le théâtre. Le Théâtre accompagne les équipes artistiques en proposant résidence, accompagnement technique et administratif, coproduction, insertion dans un réseau professionnel, diffusion...

Le Théâtre propose chaque saison une trentaine de spectacles, environ 5 créations et une soixantaine de représentations et rassemble plus de 11 500 spectateurs. La programmation est pluridisciplinaire et propose des spectacles en théâtre, danse et musique, avec des spectacles jeune public. Le théâtre fait la part belle à la création contemporaine et notamment à la jeune création, tout en accueillant des artistes reconnus.

Le Théâtre développe en parallèle de sa programmation, en lien avec les artistes en résidence, de nombreuses actions culturelles en direction des publics (lycéens, collégiens, jeunes en difficultés, élèves d'écoles primaires, tout public, amateurs, associations...).

Le Théâtre Paul Eluard de Choisy-le-Roi est soutenu par la Ville, le Conseil départemental du Val-de-

Marne, la DRAC et la Région Île-de-France.

## Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Le Théâtre de Choisy va poursuivre son accompagnement d'équipes artistiques en les accueillant pour des temps de résidence construit sur mesure selon les besoins des projets. Les compagnies La vie brève, Uzumaki, et F seront en résidence de création pour leur prochain spectacle. A l'égard des compétences acquises par le Théâtre dans le domaine du sur-titrage, de la traduction et de l'adaptation, deux compagnies seront en particulier accueillies pour travailler cette question : la compagnie HIJINX / Meet Fred et la compagnie Transquinquennal.

Le Théâtre développe en parallèle de sa programmation, en lien avec les artistes en résidence, des actions culturelles en direction des publics (étudiants, lycéens, collégiens, jeunes en difficultés, élèves d'écoles primaires, tout public, amateurs, associations...). Le Théâtre travaille avec plusieurs lycées du territoire : Lycée Jean Macé et lycée professionnel Jacques Brel de Choisy-le-Roi, Lycée Colbert de Paris, Lycée Guillaume Apollinaire de Thiais, Lycée Paul Bert de Maisons-Alfort. Les deux CLEA vont se poursuivre avec la compagnie de danse hip-hop Swaggers de Marion Motin et le collectif pluridisciplinaire WOW.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 258 735€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

### Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	210 700,00	81,43%	DRAC IDF (sollicité)	50 000,00	19,32%
Dépenses d'action culturelle	40 000,00	15,46%	Région IDF PAC	60 000,00	23,19%
Dépenses de fonctionnement	8 035,00	3,11%	Département du Val de Marne (sollicité)	24 500,00	9,47%
Total	258 735,00	100,00%	Commune de Choisy-le-Roi (acquis)	102 000,00	39,42%
			Sociétés civiles	10 000,00	3,86%
			Recettes propres	17 000,00	6,57%
			- TVA sur subvention	-4 765,00	-1,84%
			Total	258 735,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038547 - THEATRE D IVRY A VITEZ AVENANT PAC OCT 18****Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	732 250,00 € TTC	6,83 %	50 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		50 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE D IVRY A VITEZ  
 Adresse administrative : 1 RUE SIMON DEREURE  
 94200 IVRY SUR SEINE  
 Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel  
 Représentant : Monsieur Christophe ADRIANI, Directeur

**PRESENTATION DU PROJET****Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le théâtre municipal d'Ivry a ouvert en 1982, sous l'impulsion d'Antoine Vitez puis en 1991, Leïla Cukierman est nommée à la direction du théâtre. Elle développe et structure le projet autour d'une programmation, avec la chanson comme axe fort, le Théâtre deviendra de 2002 à 2014 « scène conventionnée chanson » par la DRAC. Christophe Adriani lui succède à partir de la saison 2013-2014 sur la base d'un projet qui s'inscrit dans la continuité. La chanson et la musique, entendues dans une diversité artistique élargie, conserve une place importante dans la programmation. En complémentarité avec la programmation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, le Théâtre Antoine Vitez s'est ouvert à d'autres disciplines comme la danse, le cirque ou la marionnette ; le jeune public restant un axe fort. Jusqu'à l'ouverture de la manufacture des Œillets, le Théâtre accueillait pendant 4 mois la programmation du TQI. Très ancré dans la Ville d'Ivry, le Théâtre y mène de nombreuses actions en direction des publics (ateliers parents-enfants, ateliers de pratiques artistiques, rencontres, répétitions ouvertes, parcours, spectacles hors les murs...), et notamment auprès des plus jeunes. Le programmation rassemble une moyenne de 13 622 spectateurs dont la moitié en scolaire, pour 130 représentations en moyenne par an (dont une soixantaine en scolaire) et une trentaine de spectacles.

Le Théâtre accompagne la création et accueille des artistes et équipes pour des résidences de création, de recherche ou de territoire

Le Théâtre d'Ivry est soutenu par la Ville d'Ivry-sur-Seine, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France et ponctuellement par la DRAC Île de France.

## Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Le Théâtre Antoine Vitez d'Ivry va poursuivre son projet d'accompagnement d'artistes en résidence, et de soutien à la création. Deux compagnies théâtrales seront en résidence longue : le collectif Quatre Ailes de Mathieu Dusotoy en résidence depuis 2016 sera à nouveau accompagné en 2019 pour une quatrième année. Le Théâtre poursuivra l'accueil d'une nouvelle résidence triennale débutée en 2018 avec la compagnie Le Toc de Mirabelle Rousseau. Outre des mises à disposition de salle, d'apport en coproduction, et de diffusion de leurs spectacles, de nombreuses actions culturelles seront mises en place en lien avec ces équipes. Plusieurs projets seront menés en partenariat des lycées, deux lycées d'Ivry, un lycée général et un lycée professionnel, un lycée professionnel de Paris. D'autres équipes, notamment en chanson et musiques, seront accueillis en résidence de recherche et/ou création. Le partenariat avec la Biennale de Danse du Val-de-Marne / La briqueterie concernera en 2019, la jeune chorégraphe Oona Doherty.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 732 250€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

### Localisation géographique :

- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	538 000,00	73,47%	DRAC IDF (sollicité)	20 000,00	2,73%
Dépenses d'action culturelle	100 000,00	13,66%	Préfecture du Val de Marne - politique de la ville (acquis)	6 000,00	0,82%
Dépenses de fonctionnement	94 250,00	12,87%	Région IDF PAC	50 000,00	6,83%
Total	732 250,00	100,00%	Département du Val de Marne (sollicité)	47 300,00	6,46%
			Commune d'Ivry sur Seine (acquis)	470 000,00	64,19%
			Autres subventions	20 000,00	2,73%
			Sociétés civiles	3 000,00	0,41%
			Partenaires privés	17 950,00	2,45%
			Recettes propres	98 000,00	13,38%
			Total	732 250,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038654 - TPE THEATRE PAUL ELUARD AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	196 254,00 € HT	33,27 %	65 300,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		65 300,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : TPE THEATRE PAUL ELUARD  
 Adresse administrative : 162 RUE MAURICE BERTEAUX  
 95870 BEZONS  
 Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel  
 Représentant : Monsieur CHRISTIAN OURMIERES, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Dotée d'une salle de 454 places, le Théâtre Paul Eluard à Bezons est un théâtre de ville pluridisciplinaire, avec une dominante chorégraphique historique, reconnue par la DRAC au titre des scènes conventionnées danse. Il mène une politique de résidences d'artistes de longue durée et de nombreuses actions menées avec les publics. Le Théâtre Paul Eluard est très impliqué dans les réseaux départementaux (Escalaes Danse du Val d'Oise, Cirqu'Evolution, Festival Théâtral du Val d'Oise, Jazz au fil de l'oise, festival périphérique – les arts mêlés...). En 2018, un nouveau directeur est arrivé : Sébastien Lab.

Le Théâtre Paul Eluard est soutenu par la Ville de Bezons, la Région Ile-de-France, la DRAC d'Ile-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la prochaine année de convention, le théâtre prolonge la résidence de la Cie Fêtes Galantes - Béatrice Massin pour une troisième année autour de la diffusion du répertoire de la compagnie et d'un volet d'actions culturelles qui aboutira à la création d'une « Carte blanche » prévue en juin 2019, également avec le soutien du réseau Escala Danse en Val d'Oise.

Des résidences plus courtes sont programmées avec Adrien M et Claire B, L'Expérience Harmaat - Fabrice Lambert, Olivier Dubois et Philippe Ménard.

Le TPE axe principalement ses actions culturelles sur le jeune public et les établissements scolaires. Un projet de résidence en milieu scolaire associant trois lycées (Jean Jaurès à Argenteuil, Bezons et Les Pierres Vives à Carrières sur Seine) est prévu. Soit 300 heures d'interventions artistiques, dont 41 heures avec les lycéens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 196 254€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

**Localisation géographique :**

- BEZONS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	133 945,00	68,25%
Dépenses d'action culturelle	31 600,00	16,10%
Dépenses de fonctionnement	30 709,00	15,65%
Total	196 254,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicité)	30 000,00	15,29%
Région IDF PAC	65 300,00	33,27%
Département du Val d'Oise (sollicité)	17 150,00	8,74%
Commune de Bezons (acquis)	70 304,00	35,82%
Recettes propres	13 500,00	6,88%
Total	196 254,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038662 - MAISON DES METALLOS AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	590 000,00 € HT	13,56 %	60 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		60 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAISON DES METALLOS

Adresse administrative : 94 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD  
75011 PARIS

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : Monsieur PATRICK BLOCHE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La Maison des Métallos est un établissement culturel de la ville de Paris ouvert en 2007 au cœur du quartier Belleville-Ménilmontant dans une ancienne manufacture d'instruments de musique du 19ème siècle. Proposant une programmation pluridisciplinaire qui valorise des questions de fond qui traversent la société contemporaine, le projet artistique de la maison des Métallos s'articule autour de la rencontre entre artistes et populations, avec une mise en avant des nouvelles technologies. Une nouvelle direction vient d'être nommée par la Ville de Paris en la personne de Stéphanie Aubin qui remplacera Philippe Mourrat à partir du 1er septembre 2018. Ce dernier sera toutefois en charge de la programmation jusqu'au 31 décembre 2018.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La programmation 2019 n'est pas encore définie mais la maison des Métallos continuera ses collaborations en 2019, en participant notamment au festival Kalypso ou à la Biennale Internationale de la Marionnette. Elle poursuivra l'accueil des artistes en résidences avec un accent mis sur la jeune création et les formes innovantes. Parallèlement, elle reconduira ses actions pour la diversification des publics, en particulier auprès du jeune public grâce à des actions culturelles dans les établissements scolaires ainsi qu'avec les « autours de » - des rencontres et débats dans et hors les murs autour des spectacles et expositions programmés en collaboration avec les artistes associés.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 590 000€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	495 000,00	83,90%	DRAC IDF (sollicitée)	10 000,00	1,69%
Dépenses d'action culturelle	95 000,00	16,10%	Région IDF PAC	80 000,00	13,56%
Total	590 000,00	100,00%	Ville et département de Paris (acquis)	295 000,00	50,00%
			Sociétés civiles	5 000,00	0,85%
			Recettes propres	200 000,00	33,90%
			Total	590 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038666 - LE FORUM- EPIC SMAACP AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	273 403,00 € HT	12,80 %	35 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>35 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE FORUM- EPIC SMAACP

Adresse administrative : 95 BD DE L'OISE  
95490 VAUREAL

Statut Juridique : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : Monsieur PIERRE DEBARBAT

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Située sur l'agglomération de Cergy-Pontoise à Vauréal, le Forum est une salle de concerts de musiques actuelles, actuellement en phase de préfiguration pour devenir la deuxième SMAC du Val d'Oise. Le Forum propose une programmation de 60 concerts par an environ et accueille 150 groupes ; il accueille également des groupes amateurs, professionnels et en voie de développement en résidence et propose une diffusion hors les murs en partenariat avec des structures culturelles ou sociales du territoire. Il mène des actions culturelles avec les publics, notamment avec les lycées.

En 2018, l'équipement, de statut municipal, a été transféré à la Communauté d'agglomération qui a créé un EPIC. Un nouveau bâtiment (« Le Forum II ») va être construit et devrait ouvrir en 2019/2020.

Le Forum bénéficie du soutien de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la DRAC et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le Forum souhaite poursuivre l'accompagnement et l'accueil de groupes en résidence suivant les différents formats déjà éprouvés : 4 à 6 groupes en résidences de création (de 2 à 5 jours) pour des préparation de tournée, 10 à 12 groupes en résidences territoriales de 2 à 4 jours impliquant des concerts hors les murs et des actions culturelles. La résidence départementale mutualisée de Rodolphe Burger avec le soutien du Département et de la DRAC sera poursuivie en lien avec la scène nationale. 10 jeunes

groupes bénéficieront de l'accompagnement du Forum, dont 3 groupes dans le cadre du dispositif spécifique du Forum en partenariat avec le Studio des Variétés (Diouma, Mayson et Mary May). Des groupes amateurs seront également accueillis pour des répétitions-scène (sessions de 1 à 2 jours). Deux plasticiens et photographes seront également accueillis en résidence annuelle et travailleront notamment avec le lycée C. Claudel de Vauréal et l'école des Beaux-arts de Cergy. L'objectif est de renforcer la diffusion hors les murs.

L'action culturelle dans les lycées sera un axe fort : une aide de la Région est sollicitée au titre du CREAC pour un projet avec 6 classes de 3 lycées ; les scènes ouvertes lycéennes seront reconduites avec l'association la Ruche ainsi qu'un projet autour de la chanson avec le lycée d'Ermont.

Les projets avec les écoles primaires, les collèges le public en situation d'handicap et les détenus seront poursuivis.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 273 403€ et correspond au budget prévisionnel présenté par la bénéficiaire déduction faite des 28 000€ pour le CREAC.

#### Localisation géographique :

- CA CERGY-PONTOISE (95-VAL D'OISE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	178 000,00	59,05%	DRAC IDF (sollicité)	45 000,00	14,93%
Dépenses d'action culturelle	75 430,00	25,02%	Université de Cergy-Pontoise (sollicité)	6 500,00	2,16%
Dépenses de fonctionnement	48 000,00	15,92%	Région IDF PAC	35 000,00	11,61%
Total	301 430,00	100,00%	Région IDF CREAC	28 000,00	9,29%
			Département de Val d'Oise (sollicité)	8 000,00	2,65%
			Communauté d'agglomération de Cergy-pontoise (acquis)	93 430,00	31,00%
			Autres subventions	7 000,00	2,32%
			sociétés civiles	5 500,00	1,82%
			Recettes propres	73 000,00	24,22%
			Total	301 430,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038414 - CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE AVENANT PAC OCT 2018**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	212 500,00 € HT	14,12 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CDBDM CENTRE DES BORDS DE MARNE

Adresse administrative : 2 RUE DE LA PRAIRIE  
94170 LE PERREUX SUR MARNE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN-PAUL ALEGRE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Dirigé depuis 1991 par Michel Lefeuvre, le Centre des Bords de Marne du Perreux-sur-Marne est tout à la fois un théâtre de ville (scène conventionnée depuis 2016 au titre des écritures musicales et chorégraphiques en grand format) et un cinéma classé « arts et essai ». Le Théâtre dispose d'un équipement rénové composé de plusieurs salles de spectacles : le « Grand Théâtre » (salle de 489 places), le « Petit Théâtre » (salle de 107 places) et dispose également de l'Auditorium (salle de 156 places) et de plusieurs salles de répétition.

La programmation du Théâtre est pluridisciplinaire à dominante musique et danse, qui propose toutefois également des spectacles de théâtre. La programmation est désormais centrée sur des grandes formations orchestrales (lyriques, opératiques et symphoniques) et depuis 2009 sur des grands formats en jazz. La programmation chorégraphique concerne également l'ensemble des formes chorégraphiques et la diversité des esthétiques (néo-classique, baroque, contemporain...). Le Centre des Bords de Marne accueille pour des résidences longues une compagnie lyrique (Les Paladins de Jérôme Corréas) et une compagnie chorégraphique (la compagnie CFB 451 de Christian et François Ben Aïm). Artiste associé au lieu, Jean-Marie Machado assure également une programmation jazz dans le lieu et l'auditorium.

Le Centre des Bords de Marne est soutenu par la Ville du Perreux-sur-Marne, la DRAC, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France.

## Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Le Centre des Bords de Marne poursuivra son accompagnement aux équipes artistique en résidence longue. En musique jazz, deux nouvelles créations sont prévues pour la Cie Cantabile/Jean-Marie Machado. La première, « L'amour sorcier » se compose de variations musicales et chorégraphiques d'après l'œuvre de Manuel de Falla et Gregorio Martinez Sierra, et chorégraphié par la compagnie Chatha. Cette création sera programmée dans le cadre de la Biennale de Danse du Val-de-Marne. La deuxième, «Piano Immersons » est un solo de piano interprété par Jean-Marie Machado et accompagné par le designer sonore Alain Français.

En musique lyrique, L'ensemble Les Paladins/Jérôme Corréas poursuivra sa deuxième année de résidence dans le théâtre. Il créera l'opéra de Georg Friedrich Haendel « Amadigi » dont la mise en scène est assurée par Dan Jemmet ainsi que « Dans les rues de Naples » autour des musiques napolitaines du répertoire baroque à nos jours. Une résidence courte en jazz sera proposée à la compagnie Lagunarte / Didier Ithursarry, qui sera programmée en Interbiennale de jazz.

L'action culturelle repose principalement sur les artistes en résidence, avec des ateliers chant, de percussions et de composition ainsi que des conférences menées avec les élèves des lycées Paul Doumer à Le Perreux-sur-Marne, Evariste Galois à Noisy-le-Grand et Martin Luther King à Bussy-Saint-Georges.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 212 500€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

### Localisation géographique :

- LE PERREUX-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	174 500,00	82,12%	DRAC IDF (acquis)	43 000,00	20,24%
Dépenses d'action culturelle	10 000,00	4,71%	Région IDF PAC	30 000,00	14,12%
Dépenses de fonctionnement	28 000,00	13,18%	Département du Val de Marne (acquis)	40 000,00	18,82%
Total	212 500,00	100,00%	Commune du Perreux sur Marne (acquis)	68 000,00	32,00%
			Sociétés civiles	3 500,00	1,65%
			Recettes propres	28 000,00	13,18%
			Total	212 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038493 - SCENES A L ITALIENNE AVENANT PAC OCT 2018**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	1 133 790,00 € HT	2,65 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SCENES A L ITALIENNE  
 Adresse administrative : 13 RUE DES RESERVOIRS  
 78000 VERSAILLES  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Madame GENEVIEVE DICHAMP, Directrice

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

La société Scènes à l'italienne est une entreprise privée (SARL) gérée par Geneviève Dichamp et Frédéric Franck créée en 2013. Elle est nommée par la ville de Versailles en affermage 2013-2018 afin de proposer une programmation culturelle pluridisciplinaire au Théâtre Montansier pour l'ensemble des publics Versillais, Yvelinois et, plus largement, franciliens. Scènes à l'italienne a une mission de responsabilité de service public, mais aussi de responsabilité personnelle des deux gérants dans la gestion du Théâtre Montansier : responsabilité des recettes de billetterie, du rayonnement du Théâtre Montansier par une programmation exigeante et de qualité ainsi que de l'action culturelle.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le théâtre Montansier accueillera et soutiendra en coproduction 5 équipes artistiques sur l'année 2019, dont 2 émergentes : Peter Stein sera accueilli sur 2 ans pour la préparation de deux spectacles (« Le Tartuffe » et « Le Misanthrope » de Molière), Yves Beausnesne pour son adaptation du « Prince travesti » de Marivaux, Hervé Van der Meulen pour son adaptation de « Peine d'amour perdue » de Shakespeare, Côme de Bellescize (émergent) préparera son spectacle « Tout brûle », et enfin Guillaume Clayssen (émergent, cirque) préparera la spectacle « Jeunesse » de Joseph Conrad. Le théâtre poursuit son action culturelle dans les établissements scolaires du territoire autour du théâtre et de ses corps de métier, notamment dans les lycées Toulouse Lautrec de Vaucresson, Jules Ferry à Versailles et de la Plaine de Neauphle à Trappes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 1 133 790 € et correspond au budget prévisionnel du projet, déduction faite des autres aides régionales sollicitées.

**Localisation géographique :**

- VERSAILLES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidence : création / diffusion	985 070,00	85,01%	Région IDF - PAC	30 000,00	2,59%
Dépenses d'action culturelle	23 420,00	2,02%	Région IDF - EAC (en cours)	25 000,00	2,16%
Dépenses de fonctionnement	150 300,00	12,97%	Conseil départemental des Yvelines (en cours)	30 000,00	2,59%
Total	1 158 790,00	100,00%	EPCI Versailles Grand Parc (acquis)	23 000,00	1,98%
			Commune de Versailles (acquis)	350 000,00	30,20%
			Partenaires privés	22 000,00	1,90%
			Recettes propres	678 790,00	58,58%
			Total	1 158 790,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038580 - ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	172 500,00 € HT	17,39 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION CULTURELLE LA GIRANDOLE  
 Adresse administrative : 4 RUE EDOUARD VAILLANT  
 93100 MONTREUIL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Didier CHAULET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Installée depuis 1982, à Montreuil, la compagnie la Girandole, dirigée par Luciano Travaglino et Félicie Fabre, a transformé son lieu de travail en théâtre. Ouvert depuis 2007, le Théâtre de la Girandole dispose d'une petite salle de 49 places avec un foyer et un studio d'hébergement. Le théâtre se délocalise l'été au Théâtre de verdure (150 places) situé dans les « Murs à Pêches » dans le Haut-Montreuil. La programmation d'une centaine de dates annuelles est pluridisciplinaire, à dominante théâtre, avec une attention portée à la danse et à la marionnette. Le projet développe de nombreuses actions de sensibilisation et de pratiques artistiques en direction de la population montreuilloise.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La Girandole accueillera en résidence 8 équipes artistiques dont 4 équipes émergentes et une amateur avec des représentations en séries: la compagnie Koreja pour création « Les chevaliers de Charlemagne », la cie émergente Eau.ID.A pour son spectacle « Frontière... » Le lieu est également utilisé par la compagnie de la Girandole pour la création de son dernier spectacle « Rouge rouges » et son spectacle en appartements. De nombreuses actions culturelles sont menées notamment avec les artistes résidents pour une diversité de public montreuillois et en milieu scolaire (Collège Jean Moulin). La structure diffuse deux festivals au théâtre de verdure le festival entre les Murs et Sous les pêchers la plage #9.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 172 500€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- MONTREUIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	120 500,00	69,86%	Région IDF PAC	30 000,00	17,39%
Dépenses d'action culturelle	19 800,00	11,48%	Département de Seine saint Denis (acquis)	20 000,00	11,59%
Dépenses de fonctionnement	32 200,00	18,67%	EPT Est-ensemble (acquis)	5 000,00	2,90%
Total	172 500,00	100,00%	Commune de Montreuil (sollicité)	30 000,00	17,39%
			Sociétés civiles	21 000,00	12,17%
			Service civique	5 400,00	3,13%
			Partenaires privés	19 000,00	11,01%
			Recettes propres	42 100,00	24,41%
			Total	172 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038602 - LE TRITON AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	187 924,00 € HT	31,93 %	60 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>60 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE TRITON  
 Adresse administrative : 11 B RUE DU COQ FRANCAIS  
 93260 LES LILAS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Jean-Pierre VIVANTE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Créé en 2001, le Triton est basé sur la volonté d'offrir aux musiciens un lieu dont la qualité de l'accueil et la performance technique permettent de conjuguer création, diffusion, enregistrement public et production phonographique. Le lieu est composé d'une salle de concert de 180 places, une deuxième salle de 100 places dédiée à la captation vidéo et aux résidences (ouverte depuis 2013), un studio de répétition de 30m<sup>2</sup>, des bureaux, un restaurant, un espace d'expositions et un studio de répétition et enregistrement de 24 m<sup>2</sup>. Le Triton est labellisé SMAC par l'Etat et une convention triennale a été signée avec la DRAC, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville des Lilas depuis 2010.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le Triton a prévu d'accueillir pour la saison prochaine deux résidences de création avec une équipe confirmée (Nima Sarkechick pour son spectacle Urban Brahms qui donnera lieu en parallèle à des ateliers hip/hop au lycée Paul Robert des Lilas avec le soutien du danseur Hervé Sika) et une équipe émergente (Angelina Wismes avec le spectacle Angelina, qui en parallèle animera des ateliers chants dans deux conservatoires d'Est Ensemble). Viennent s'ajouter 5 résidences d'implantation co financées avec la DRAC Ile de France pour les artistes accueillis sur plusieurs années (Andy Emler, Sylvain Cathala, Régis Huby, Benjamin de la Fuente et Yves Rousseau), ces artistes animent des formations à destination de musiciens amateurs dans ce cadre (une dizaine par session), 3 résidences de diffusion sont également prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 187 924€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- LES LILAS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences/ création/ diffusion	139 058,00	74,00%
Dépenses d'action culturelle	17 650,00	9,39%
Dépenses de fonctionnement	31 216,00	16,61%
Total	187 924,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région IDF PAC	60 000,00	31,93%
Département de Seine Saint Denis (acquis)	27 000,00	14,37%
EPCI Est Ensemble (sollicité)	3 000,00	1,60%
Ville des Lilas (sollicité)	5 000,00	2,66%
Sociétés civiles	5 007,80	2,66%
Partenaires privés	2 619,00	1,39%
Recettes propres d'activité	85 297,20	45,39%
Total	187 924,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038628 - L'ONDE ET CYBELE AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	267 840,00 € HT	17,07 %	35 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>35 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : L'ONDE ET CYBELE

Adresse administrative : 2-6 RUE DUC  
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE ROSE LEFEVRE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Blaise Merlin a créé en l'association L'Onde & Cybèle afin de soutenir la création artistique et promouvoir la rencontre entre publics, professionnels, territoires et disciplines artistiques (théâtre, poésie, danse, cirque, arts plastiques...). L'Onde et Cybèle a montré sa capacité à développer des outils de production et de diffusion au service de formes d'expression émergentes, en inventant de nouvelles synergies entre les collectivités, les habitants, les structures culturelles, les médias, les associations et les artistes. L'association développe deux temps forts que sont « La Voix est Libre » et « Rhizomes » avec des programmations axés sur la transversalité des publics et des pratiques artistiques.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle sur les douze prochains mois**

L'association a développé une activité de management en encadrant la carrière du chanteur Abdullah Miniawy avec qui elle travaille depuis plusieurs années. Celui-ci sera accueilli en résidence dans le cadre du festival « La Voix est Libre » au studio du saxophoniste Peter Corser pour son spectacle « Le Cri du Caire ». L'association sera également mise à contribution sur la résidence à la Maison de la poésie pour préparer « Les balades extraordinaires » toujours dans le cadre du festival. Une résidence au quartier de la Goutte d'Or est également en préparation avec Jonathan Pontier et Blaise Merlin pour créer un spectacle collectif avec les habitants du quartier. L'association souhaite poursuivre son partenariat concernant l'accueil du festival « La Voix est Libre » avec le Théâtre de la Cité internationale en 2019. Elle continuera en parallèle à mener des projets d'actions culturelles intergénérationnels

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

Le montant de la base subventionnable s'élève à 267 840€ et correspond au budget prévisionnel du projet déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

**Localisation géographique :** DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses des résidence / création / diffusion	252 730,00	89,35%	DRAC IDF (sollicité)	5 000,00	1,77%
Dépenses d'action culturelle	4 110,00	1,45%	CGET (sollicité)	1 500,00	0,53%
Dépenses de fonctionnement	26 000,00	9,19%	Région IDF PAC sollicité	50 000,00	17,68%
Total	282 840,00	100,00%	Ville de Paris (sollicité)	44 000,00	15,56%
			Mairie du 18/14eme (sollicité)	37 000,00	13,08%
			ONDA sollicité	12 600,00	4,45%
			Sociétés civiles	26 000,00	9,19%
			Partenaires privés	14 400,00	5,09%
			Recettes propres	92 340,00	32,65%
			Total	282 840,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038632 - THEATRE DE CHATILLON AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	118 375,00 € TTC	33,79 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DE CHATILLON  
Adresse administrative : 70 AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
92320 CHATILLON  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur JEAN-POL HINDRE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le Théâtre de Chatillon est un théâtre du sud des Hauts-de-Seine géré en association. Depuis 2011, le Théâtre (jauge 480 et cinéma 224 places) est dirigé par Christian Lalos avec un axe de programmation centré sur la pluridisciplinarité et l'accompagnement de l'émergence, le soutien et la diffusion d'œuvres contemporaines (avec des séries). La ligne artistique s'attache à proposer des formes de représentations innovantes dans le rapport à l'espace et avec les publics. Le Théâtre de Chatillon est membre du Groupe des 20 théâtres en Ile-de-France, du Groupe Geste(s) ainsi que du festival Marto.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle sur les douze prochains mois.**

Le Théâtre de Chatillon a pour l'instant 3 résidences programmées pour la fin 2018 avec des compagnies confirmées. La compagnie des Dramaticules sera accueillie afin de créer son nouveau spectacle « Hamlet », et la compagnie CFB451 des frères Ben Aïm pour la création en coproduction de leur nouveau spectacle « Mirages, les âmes boréales ». La compagnie La part des anges dirigée par Pauline Bureau sera également accueillie pour réaliser une captation vidéo de son dernier spectacle « Mon cœur ». Le Théâtre consolide ses liens avec les lycées Ionesco d'Issy les Moulineaux et Jean Pierre Vernant de Sèvres en participant à des actions culturelles assurées par le collectif Os'o. Les cafés psychanalyse et les Plateaux philo continueront à être organisés tout au long de la saison.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 118 375 € et correspond au montant du budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- CHATILLON

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	85 400,00	72,14%	DRAC IDF (sollicitée)	15 000,00	12,67%
Dépenses d'action culturelle	13 500,00	11,40%	Région IDF PAC	40 000,00	33,79%
Dépenses de fonctionnement	19 475,00	16,45%	Département des Hauts de Seine (sollicité)	10 000,00	8,45%
Total	118 375,00	100,00%	Ville de Châtillon (acquis)	45 375,00	38,33%
			Recettes propres	8 000,00	6,76%
			Total	118 375,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038641 - 36 DU MOIS AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	93 040,00 € HT	37,62 %	35 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		<b>35 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : 36 DU MOIS

Adresse administrative : 12 RUE ALBERT ROPER  
94260 FRESNES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Elodie Pillot, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La compagnie 36 du mois a été créée en 1995 autour d'une première création : « Les Petites Fuites » mis en scène par Emmanuel Audibert, formé notamment à l'école nationale du cirque Annie Fratellini et à l'école de cirque de Rosny-sous-Bois. De 2000 à 2003, la compagnie a porté le projet Cirque 360 en partenariat avec les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne, et assurait une mission territoriale d'animation culturelle et artistique soutenue par la Région et la DRAC. Avec ces dernières créations de marionnettes animées, Emmanuel Audibert a abordé une nouvelle discipline et un nouveau réseau.

Si 36 du mois est une compagnie, c'est aussi un lieu de résidence pour des équipes artistiques qui y trouvent espaces de travail, apport technique, hébergement et accompagnement. Le lieu est situé à Fresnes dans le Val-de-Marne dans un ancien corps de ferme de 1200 m<sup>2</sup> réaménagé. 36 du mois accueille des équipes artistiques en résidence de création principalement en cirque et marionnette, et accompagne de jeunes artistes dans le développement de leur projet.

36 du mois est soutenue par le Conseil départemental du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France, la Ville de Fresnes et par la DRAC (avec des aides à la résidence ou des aides à la création).

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La compagnie-lieu 36 du mois va poursuivre dans son lieu à Fresnes l'accueil et l'accompagnement d'équipes artistiques principalement dans les domaines du cirque et de la marionnette, mais également et de plus en plus avec des compagnies pluridisciplinaires. Le programme de résidence est en cours, mais des résidences de création sont déjà programmées pour la saison à venir avec les compagnies suivantes

: 36 du mois, Les Objets Volants, Paire Sauvage, Sens Dessus Dessous, Le Cirque Nomade et la Cie Omproduck, pour une durée de 1 à 2 semaines. L'année à venir permettra à Emmanuel Audibert, metteur en scène de la compagnie, de diffuser son dernier spectacle « On était une fois » au Théâtre de l'Agora-Scène nationale d'Evry, au Théâtre du Roublot à Fontenay-sous-Bois, au Théâtre Grange Dimière à Fresnes ainsi que dans deux lieux hors IDF. Emmanuel Audibert organisera des rencontres avec le public et des temps d'échanges avant ou après la diffusion du spectacle. Plusieurs rencontres autour de cette création sont programmées ainsi que des ateliers de sensibilisation avec l'Ecole d'Art de Fresnes.

Sur commande du Département du Val-de-Marne, la Cie 36 du mois débute une nouvelle création « Orchestre des On », installation musicale-marionnettique visant à être diffusée dans des lieux non théâtraux, tels que les médiathèques et bibliothèques du Département du Val-de-Marne.

Des ateliers amateurs et jeune public pour apprendre les bases de la programmation marionnettique seront organisés dans différentes médiathèques du département.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 93 040€ et correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite de l'écart de 160 euros entre le montant des coûts de structure du budget prévisionnel de 18 800 € et le montant d'une prise en compte limitée à 20% des coûts de structure soit 18 640 € (= 93 200 € x 20%).

#### Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	69 600,00	74,68%	DRAC IDF - aide à la résidence (sollicitée)	12 000,00	12,88%
Dépenses d'action culturelle	4 800,00	5,15%	Région IDF PAC	35 000,00	37,55%
Dépenses de fonctionnement	18 800,00	20,17%	Département du Val de Marne (sollicité)	13 000,00	13,95%
Total	93 200,00	100,00%	Commune de Fresne (sollicitée)	1 500,00	1,61%
			Recettes propres	31 700,00	34,01%
			Total	93 200,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038655 - ADAME ASS DEV AIDE MUSIQ ELECTROACOUS AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	163 000,00 € TTC	39,88 %	65 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		65 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ADAME ASS DEV AIDE MUSIQ  
ELECTROACOUS  
Adresse administrative : 2 RUE DU PRESIDENT G POMPIDOU  
95110 SANNOIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur Brice SCORTICATI, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

L'EMB à Sannois est labellisée par l'Etat scène de musiques actuelles ; elle est dirigée par Arnaud Monnier et Pascal Stirn, directeurs de l'association ADAME, délégataire de la DSP de la Ville (4ème DSP signée en 2018 pour quatre ans).

L'EMB est soutenu par la DRAC, Région Ile de France, le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Ville de Sannois.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour l'année de conventionnement à venir, l'EMB poursuivra l'accompagnement de groupes et l'accueil en résidence selon différentes modalités :

- 6 artistes en développement de carrière en résidence d'accueil scénique (2 à 8 jours), assortis de 2 dates de concert, ainsi que 2 jeunes artistes issus du Pôle sup,
- 12 groupes professionnels en résidence de création (4 jours) assortie d'une date de concert,
- 3 groupes issus de la scène locale bénéficieront de 4 jours d'accueil scénique et d'1 concert

L'organisation du festival jeune public Les P'tites oreilles est reprise par la Ville de Sannois et des ateliers sont prévus.

L'EMB poursuivra les projets d'action culturelle avec les publics : un atelier d'écriture journalistique avec 3

classes du Lycée Professionnel Ferdinand Buisson de Ermont est prévu ainsi que plusieurs actions artistiques autour de la création sur le hip-hop « La Relève » avec des élèves d'écoles primaires et de collèges, les rencontres et visites avec les collégiens seront poursuivies, ainsi que le dispositif de la SACEM La fabrique à chanson avec l'artiste Lydie la Peste et Ouai Stéphane.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 163 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- SANNOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	93 350,00	57,27%
Dépenses d'action culturelle	38 150,00	23,40%
Dépenses de fonctionnement	31 500,00	19,33%
Total	163 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (acquis)	15 000,00	9,20%
Région IDF PAC	65 000,00	39,88%
Département du Val d'Oise (sollicité)	8 000,00	4,91%
Commune de Sannois (acquis)	15 000,00	9,20%
Autres subventions	20 000,00	12,27%
Sociétés civiles	6 000,00	3,68%
Recettes propres	34 000,00	20,86%
Total	163 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038657 - LE TARMAC SCENE INTERNATIONALE FRANCOPHONE AVENANT PAC  
OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	397 991,00 € HT	10,05 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE TARMAC SCENE INTERNATIONALE  
FRANCOPHONE  
Adresse administrative : 159 AVENUE GAMBETTA  
75020 PARIS  
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
Représentant : Madame Valérie BARAN, Gérante

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Dirigé par Valérie Baran, le Tarmac est entièrement dédié à la création contemporaine francophone, qui accueille des compagnies du monde entier. Il offre par ailleurs aux artistes une visibilité à Paris en les programmant sur des séries de plusieurs représentations.

Auparavant à La Villette, le TARMAC est installé depuis 2011 dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement à Paris. Il dispose d'une grande salle de 270 places, d'une petite salle de 70 places et d'une salle de répétition de 70 places. L'activité du TARMAC dans ses murs est assurée jusqu'en mai 2019, le Ministère de la culture ayant annoncé un changement de projet pour le second semestre 2019.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle sur les douze prochains mois**

Le Tarmac compte accueillir 8 équipes artistiques sur la saison 2018/2019, avec l'accueil de Jean-Paul Delore pour son projet « Deux fois Toi » en janvier et mars 2019, ainsi que Julie Dossavi autour de sa création 2019 « Mama Tekno ». D'autres résidences se dérouleront au premier semestre 2019 mais les dates ne sont pas encore arrêtées. 6 spectacles présentés en 2018/2019 bénéficieront d'un apport en coproduction en plus d'une résidence, avec notamment le collectif libanais Kahraba pour son spectacle « Ce murmure dans la nuit du monde » qui sera présenté dans le cadre du festival Traversées ainsi qu'Henri Jules Julien pour son spectacle « Mahmoud et Nini » qui sera également proposé en Hors les murs. Des ateliers autour du théâtre seront organisés dans les lycées Le Corbusier d'Aubervilliers,

Charles de Gaule (Paris 20) et Gustave Ferrié (Paris 19), ainsi qu'au lycée Nicolas Louis Vauquelin pour des élèves allophones.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 397 991€ et correspond au montant du budget prévisionnel du projet, déduction faite des autres aides régionales sollicitées.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	308 021,00	76,78%	DRAC IDF (acquis)	2 480,00	0,62%
Dépenses d'action culturelle	93 135,00	23,22%	DGCA (sollicité)	233 095,00	58,06%
<b>Total</b>	<b>401 156,00</b>	<b>100,00%</b>	DGLFLF (sollicitée)	9 794,00	2,44%
			Région IDF PAC	40 000,00	9,96%
			Région IDF EAC	3 465,00	0,86%
			Ville de Paris DGRI (sollicitée)	5 965,00	1,49%
			Ville de Paris - Politique de la ville (sollicitée)	1 830,00	0,46%
			Sociétés civiles	17 048,00	4,25%
			Partenaires privés	2 500,00	0,62%
			Recettes propres	85 279,00	21,24%
			<b>Total</b>	<b>401 456,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX038658 - THEATRE DE SARTROUVILLE AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	200 112,00 € HT	39,98 %	80 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>80 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DE SARTROUVILLE  
 Adresse administrative : PL JACQUES BREL  
 78500 SARTROUVILLE CEDEX  
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
 Représentant : Monsieur SYLVAIN MAURICE, Directeur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le Théâtre de Sartrouville accorde une place importante à la programmation pluridisciplinaire (héritage de son passé de scène nationale) et au jeune public à travers la Biennale de création théâtrale pour la jeunesse, Cité-Odyssée organisée depuis 1997. Tous les deux ans, 6 créations sont produites par le Théâtre et diffusées dans le département des Yvelines dans un premier temps, puis à l'échelle régionale et nationale l'année de la création et les saisons suivantes.

Depuis 2013, c'est le metteur en scène Sylvain Maurice qui dirige le lieu. Il a choisi de s'associer à un « Ensemble artistique » composé de quatre jeunes metteurs en scène (Bérangère Vantusso, Olivier Balazuc, Simon Delattre et Magali Mougel) et d'un compositeur (Alban Darche), prêts à s'impliquer dans la vie du lieu et dans le rapport à la population. Pour la saison 2017/2018, un nouvel « Ensemble artistique » a été constitué.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois.**

L'accueil d'équipes artistiques et la diffusion se concentrent autour des artistes de l'Ensemble 2 et de leurs travaux, qui sont également soutenus en coproduction par le théâtre pour leurs prochaines créations. Ainsi « L'imparfait » d'Olivier Balazuc , « La rage des petites sirènes » de Thomas Quillardet mis en scène par Simon Delattre, « We just wanted to love you » de Magali Mougel et « Longueurs d'ondes » de Paul Cox et mis en scène par Bérangère Vantusso ont été présentés lors de la biennale Odyssées. La diffusion de ces projets se poursuit en 2018/2019. L'action culturelle dans les lycées sera

maintenue à un volume horaire important notamment dans les lycées Jules Verne et Evariste Gallois de Sartrouville, le dispositif régional CREAC est sollicité à cet effet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 200 112€ et correspond au montant du budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- YVELINES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	141 112,00	70,52%	DRAC IDF (sollicitée)	20 000,00	9,99%
Dépenses d'action culturelle	21 000,00	10,49%	Région IDF PAC	80 000,00	39,98%
Dépenses de fonctionnement	38 000,00	18,99%	Département des Yvelines (acquis)	20 000,00	9,99%
Total	200 112,00	100,00%	Commune de Sartrouville (acquis)	16 123,00	8,06%
			Recettes propres	63 989,00	31,98%
			Total	200 112,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038665 - ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	390 000,00 € HT	16,67 %	65 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		65 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON

Adresse administrative : ROUTE DU CHAMPS DE MANOEUVRES  
75012 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE DESCOURTIEUX, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Installé à la Cartoucherie de Vincennes, l'Atelier de Paris – centre de développement chorégraphique national est dirigé par Anne sauvage. C'est un lieu de 1000 m<sup>2</sup> dédié à la danse qui propose une saison de spectacles, un festival renommé, June Events, l'accompagnement et l'accueil d'artistes chorégraphiques en résidence, de nombreuses actions avec les publics et un programme de formation continue pour les danseurs professionnels. Il comprend deux studios de répétition équipés, une salle de répétition, un studio-scène pouvant accueillir le public, un hall d'accueil, un atelier technique, des loges et un foyer pour les artistes.

Il bénéficie du soutien de la DRAC, de la Ville de Paris et de la Région.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

L'Atelier de Paris prévoit d'accueillir 15 équipes artistiques en résidence (dont 11 émergentes) sur des durées comprises entre quelques jours et quatre semaines : Aina Alegre, Vincent Dupont, Madeleine Fournier, Joris Lacoste (dans le cadre du Festival d'Automne), Marine Chesnais (lauréate FoRTE), Yasmine Hugonnet, Ashley Chen, Sylvère Lamotte, Rosalind Crisp, Eva Klimackova, Nina Santes, Dana Michel, Oona Doherty (avec le CDCN La Briqueterie et le Théâtre de la Bastille), Anne Marie Van dite Nach (lauréate FoRTE) et Danya Hammoud. Une dizaine de créations seront également coproduites à hauteur de 5000 € (montant moyen) ; Une vingtaine de pièces seront diffusées dans la saison et pendant

le festival 2019, ainsi que pendant le nouveau temps fort initié en partenariat avec le Théâtre de la Bastille.

De nombreuses actions culturelles sont également prévues à raison de 600 heures d'interventions artistiques environ, avec des lycées soit 8 établissements partenaires à Paris, Arpajon, Champigny-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Vitry-sur-Seine. Des projets sont également prévus avec des collégiens, des élèves d'écoles primaires, des patients d'hôpitaux, des résidents en maison de retraite, des détenus ainsi que du tout public à travers des ateliers parents-enfants et de projets impliquant danseurs amateurs et habitants. 8 master-class à destination des professionnels sont aussi prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 390 000€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	259 500,00	66,54%	DRAC IDF (acquis)	187 431,50	48,06%
Dépenses d'action culturelle	70 000,00	17,95%	Région IDF	65 000,00	16,67%
Dépenses de fonctionnement	60 500,00	15,51%	Ville de Paris (acquis)	50 987,50	13,07%
Total	390 000,00	100,00%	Sociétés civiles	15 000,00	3,85%
			Recettes propres	71 581,00	18,35%
			Total	390 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038670 - CLEF CULTURE LOISIRS & FORMATION AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	262 500,00 € HT	34,29 %	90 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		90 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CLEF CULTURE LOISIRS & FORMATION

Adresse administrative : 46 RUE DE MAREIL  
78100 ST GERMAIN EN LAYE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ALAIN DE CHAMBORANT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Créée en 1984 à Saint-Germain-en-Laye, l'association « La CLEF » (Culture, Loisirs Et Formation) rassemble en son sein une MJC (2 000 adhérents), une école de musique associative (600 élèves) et une salle de concerts, labellisée SMAC par le Ministère de la culture en 1995.

Après d'importants travaux de rénovation achevés en 2009, le lieu comprend désormais 2 salles de diffusion équipées (530 & 220 places), 3 studios de répétition, 1 studio d'enregistrement numérique, 2 salles de danse, 1 espace d'expositions équipé et une vingtaine de salles d'activités et d'ateliers.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

La Clef envisage plusieurs résidences pour l'année à venir. Elle continue son volet d'accompagnement artistique avec notamment la poursuite de la collaboration avec Toystroy (arts numériques, déjà en résidence en 2018), un nouveau projet avec la compagnie Journal Intime (jazz70s', également en résidence en 2018) en partenariat avec des élèves du conservatoire et des lycées de Saint Germain. Un projet de résidence mutualisée avec les Cuizines de Chelles pour l'artiste Elias Driss (pop/folk) est également annoncé. Les objectifs de diffusion restent les même avec une trentaine de concerts prévus auxquels s'ajoutent des temps de diffusion pour les amateurs.

L'arrivée la saison dernière d'un poste consacré aux actions culturelles et à l'accompagnement a permis à la Clef de renforcer son volet action culturelle, en consolidant notamment des partenariats avec les lycées de Saint Germain (entrée à la commission culture du lycée Jeanne d'Albret, projet musique et

théâtre au lycée Poquellin,...)

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 262 500 € et correspond au budget prévisionnel du projet, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé.

**Localisation géographique :**

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	217 000,00	76,81%	DRAC IDF (sollicité)	74 000,00	26,19%
Dépenses d'action culturelle	10 000,00	3,54%	Région IDF PAC	110 000,00	38,94%
Dépenses de fonctionnement	55 500,00	19,65%	Autres subventions	12 000,00	4,25%
Total	282 500,00	100,00%	Sociétés civiles	10 000,00	3,54%
			Recettes propres	76 500,00	27,08%
			Total	282 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038676 - ASSOCIATION DANSE DENSE AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	63 700,00 € TTC	39,25 %	25 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION DANSE DENSE  
 Adresse administrative : 2 RUE SADI CARNOT  
 93500 PANTIN  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame SYLVIE LAVOUX, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

L'association Danse Dense est Née en 1986 pour porter un festival dédié à la création chorégraphique émergente ("Les Incandescences"). Depuis 2007 l'association organise Danse(S) en chantier. Elle repère et accompagne ainsi une dizaine de chorégraphes dans la structuration de leurs compagnies et le développement de leur parcours professionnel en montrant leur travail, en les mettant en lien avec le réseau des programmeurs professionnels, en développant leurs liens au territoire. Par ailleurs, l'association a créé un réseau de lieux partenaires (Paris, 93 et 95) qui l'accueillent pour des sessions de résidences et pour la diffusion. Un réseau national s'est également construit : "Les petites scènes ouvertes".

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

L'association projette de soutenir 6 chorégraphes émergents sur l'année 2018-2019, dont deux en co-production. Chacun bénéficie d'un accompagnement artistique, d'une aide à la structuration et d'une mise en réseau. L'association s'appuie également sur ses partenaires pour leur proposer des temps de résidence. Les chorégraphes accompagnés bénéficieront également de temps de diffusion, soit dans le cadre des Chantiers mobiles pour les œuvres en cours de création, soit dans le cadre du festival Les Incandescences qui se déroule en mars-avril pour les créations achevées.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 63 700€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- EST ENSEMBLE (EPT8)

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	37 400,00	58,71%	DRAC IDF (sollicitée)	5 000,00	7,85%
Dépenses d'action culturelle	13 750,00	21,59%	MCC (sollicité)	5 000,00	7,85%
Dépenses de fonctionnement	12 550,00	19,70%	Région IDF PAC	25 000,00	39,25%
Total	63 700,00	100,00%	Département de Seine Saint Denis (sollicité)	5 000,00	7,85%
			Commune de Pantin (sollicité)	3 000,00	4,71%
			Sociétés civiles	5 800,00	9,11%
			Partenaires privés	7 000,00	10,99%
			Recettes propres	7 900,00	12,40%
			Total	63 700,00	100,00%

Commission permanente du 17 octobre 2018 -

**DOSSIER N° EX038677 - TGP THEATRE GERARD PHILIPPE CTRE DRAMATIQUE NATIONAL  
AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	510 751,00 € HT	11,75 %	60 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		60 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : TGP THEATRE GERARD PHILIPPE CTRE  
DRAMATIQUE NATIONAL  
Adresse administrative : 59 BD JULES GUESDE  
93200 SAINT-DENIS  
Statut Juridique : Société Anonyme  
Représentant : Monsieur JEAN BELLORINI, Directeur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Théâtre Gérard Philippe – Centre dramatique national de Saint-Denis est dirigé par le metteur en scène Jean Bellorini. Le TGP comprend 4 salles de 77 à 450 places, 2 ateliers de construction décors/costumes et dispose d'un hébergement. Le TGP programme 240 représentations par saison et accueille 36 400 spectateurs.

Le TGP bénéficie du soutien de la DRAC Ile-de-France, de la Ville de Saint-Denis, du Département de la Seine-Saint-Denis et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le projet de PAC est centré sur le partage de l'outil, à travers l'accueil de résidences et l'accompagnement d'équipes artistiques. Lors de la prochaine année de conventionnement, deux artistes associés seront en résidence de création : Isabelle Lafon d'une part et Lilo Baur & Jean-Yves Ruf. Par ailleurs, les créations de Guillaume Barbot et de Maguy Marin seront coproduites et diffusées en séries longues. Une dizaine de très jeunes équipes artistiques seront également en « compagnonnage » et bénéficieront de la mise à disposition du lieu, d'un accompagnement technique et de la possibilité de présenter une étape de travail publique.

De très nombreuses actions avec les publics sont prévues en partenariat avec les partenaires locaux. Soit plus de 1300 heures d'interventions artistiques (dont 900 heures auprès de lycéens) auprès de 8370 bénéficiaires, en partenariat avec une quarantaine de structures du territoire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 510 751€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	442 837,00	86,70%
Dépenses d'action culturelle	20 664,00	4,05%
Dépenses de fonctionnement	47 250,00	9,25%
Total	510 751,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicité)	190 237,00	37,25%
ACSE / Politique de la ville (sollicité)	20 000,00	3,92%
Région IDF PAC	60 000,00	11,75%
Département de Seine-Saint-Denis (sollicité)	51 364,00	10,06%
Commune de Saint-Denis (sollicité)	95 281,00	18,66%
Partenaires privés	27 400,00	5,36%
Recettes propres d'activité	66 469,00	13,01%
Total	510 751,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038731 - IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	960 300,00 € HT	7,81 %	75 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>75 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : IVT INTERNATIONAL VISUAL THEATRE

Adresse administrative : 7 CITE CHAPTAL  
75009 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur MICHEL GIROD, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

L'International Visual Theatre (IVT), créé en 1976, est la première compagnie professionnelle de comédiens sourds. IVT s'installe dans la Tour du Village du Château de Vincennes, grâce à l'Institut International du Théâtre et au Ministère de la Culture. IVT devient alors un lieu où s'élabore un langage théâtral nouveau. IVT est dirigé par la metteur en scène et comédienne Emmanuelle Laborit et situé depuis 2007 dans le 9ème arrondissement à Paris dans un ancien théâtre de guignol rénové en 2006. Il a à son actif plus, de 25 créations et coproductions en 2017. C'est un laboratoire de recherche artistique en Langue des signes française (LSF). Le théâtre accueille la création et la diffusion de spectacles bilingues LSF/français et/ou visuels, propose des actions culturelles à destination des publics sourds et entendant et des actions de formation de l'équipe de comédiens sourds.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la saison 2018/2019, IVT prévoit d'accueillir 5 compagnies en résidence et co produira avec l'association ahouai nansi trop bien le spectacle « ce qui m'est dû ». IVT diffusera également 4 spectacles en série de décembre à février, dont « le Petit Prince » (production IVT 2018). IVT poursuit ses actions culturelles à destination de publics signants et non signants. Des collaborations avec des opérateurs hors spectacle vivant autour du LSF sont également en cours avec notamment le Louvre, le Musée de la vie Romantique ou le Mac Val. Enfin IVT a lancé en 2018 une masterclass intitulée Spectacle visuel et art sourd, afin de créer un échange entre artistes reconnus et émergents autour des arts visuels et/ou

spécifiquement sourds.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 960 300 € et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	621 910,00	64,76%
Dépenses d'action culturelle	147 530,00	15,36%
Dépenses de fonctionnement	190 860,00	19,88%
Total	960 300,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicitée)	15 000,00	1,56%
MCC - DGLFLF (acquis)	30 000,00	3,12%
Région IDF PAC	75 000,00	7,81%
Ville de Paris (sollicitée)	38 000,00	3,96%
Ville de Paris - département (acquis)	4 800,00	0,50%
Emplois aidés	13 000,00	1,35%
Sociétés civiles	30 845,00	3,21%
Partenaires privés	7 000,00	0,73%
Recettes propres d'activité	746 655,00	77,75%
Total	960 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038737 - LES GEMEAUX AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	203 800,00 € HT	17,17 %	35 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>35 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES GEMEAUX

Adresse administrative : 49 AV GEORGES CLEMENCEAU  
92330 SCEAUX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur BERNARD FAIVRE D ARCIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Dirigé par Françoise Letellier, le Théâtre des Gémeaux est une salle de spectacles devenue scène nationale en 1994. Dédié au cinéma et au spectacle vivant, le lieu est équipé d'une grande salle (500 places) consacrée aux événements théâtraux, chorégraphiques et musicaux de la saison, d'une petite salle (179 places) et d'un club de jazz (150 places). Le projet des Gémeaux se distingue en théâtre par une politique de longues séries, françaises et internationales, créations ou premières en Ile-de-France ; en danse par un temps fort, Les Rendez-Vous chorégraphiques de Sceaux ainsi qu'une programmation Jazz. Les Gémeaux fondent leur mission sur le soutien à l'art vivant, l'engagement dans la création artistique et la mise en rapport des œuvres avec un large public.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Les Gémeaux continueront d'accueillir en résidence pour la saison 2018/2019 Benjamin Porée en théâtre, Franck Tortiller en jazz et Mehdi Ouachek en danse dans le cadre de leurs résidences quadri-annuelles, toujours avec un apport en co production et un engagement de diffusion pour chaque compagnie. Dominique Pitoiset sera accueilli avec sa prochaine mise en scène Linda Vista de Tracy Letts.dans ce cadre en 2019 jusqu'en 2023. La résidence de la compagnie Art Move Concept de Mehdi Ouachek a permis de développer des ateliers hip hop dans 6 lycées du territoire (à Sceaux, Chatenay, Montrouge et Cachan), complétant ainsi l'activité de Franck Tortiller dans les conservatoires du territoire. La nouvelle résidence de Dominique Pitoiset prévoit un volet d'action culturel important dans les lycées du territoire ainsi qu'à la faculté de droit de Sceaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable s'élève à 203 800 € et correspond au budget prévisionnel du projet, déduction faite entre le montant de la subvention demandé et le montant proposé.

**Localisation géographique :**

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	208 000,00	90,91%
Dépenses d'action culturelle	20 800,00	9,09%
Total	228 800,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Drac IDF (sollicitée)	3 100,00	1,35%
Région IDF PAC	60 000,00	26,22%
Département des Hauts de Seine (sollicité)	3 800,00	1,66%
EPT Vallée Sud Grand Paris (acquis)	4 600,00	2,01%
Recettes propres	157 300,00	68,75%
Total	228 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038766 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	76 644,00 € TTC	39,14 %	30 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		30 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE  
CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX  
Adresse administrative : 32 RUE GAMBETTA  
78120 RAMBOUILLET  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame Caroline MIGOT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Créée en 1960 à Rambouillet, L'Usine à Chapeaux est à la fois une MJC, un centre socioculturel et une salle de concerts de musiques actuelles. Dirigée par Lionel Bobel, elle est labellisée SMAC depuis 2010. Le lieu comporte une salle de concerts (Café club) d'une jauge de 250 places et deux studios de répétition, où sont accueillis des groupes amateurs, semi-professionnels et professionnels. Enfin, le lieu organise, en partenariat avec la Maison Triolet-Aragon à St-Arnoult-en-Yvelines, un festival dédié à la chanson : Chanso'tone.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

L'Usine à Chapeaux maintiendra pour la saison 2018/2019 une quinzaine de résidences donc 5 dédiées aux équipes émergentes. Elle projette également d'accueillir au moins un projet de résidence longue par an. Elle poursuivra ses objectifs de mise en place de résidences mutualisées sur le territoire, avec la Lanterne, le conservatoire Gabriel Fauré et le centre culturel Les Etincelles. Le volet d'action culturelle de la MJC restera important pour la saison à venir, en axant notamment ses efforts sur les communes rurales autour de Rambouillet. Des ateliers seront organisés dans ce cadre dans les lycées Louis Bascan et Jean Monnet. Elle développera également des actions Hors les murs à destination des publics empêchés, notamment à l'hôpital pédiatrique de Bullion. Enfin l'Usine à Chapeau travaille sur la mise en œuvre d'un cursus musiques actuelles avec le conservatoire de Rambouillet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 76 644 € et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- RAMBOUILLET

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences /création / diffusion	39 120,00	51,04%
Dépenses d'action culturelle	22 504,00	29,36%
Dépenses de fonctionnement	15 020,00	19,60%
Total	76 644,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (sollicitée)	7 000,00	9,13%
Ministère de l'éducation - DAAC (sollicité)	6 000,00	7,83%
Région IDF PAC	30 000,00	39,14%
Département des Yvelines (sollicité)	2 000,00	2,61%
Ville de Rambouillet (acquis)	2 000,00	2,61%
Autres subventions	7 000,00	9,13%
Sociétés civiles	3 000,00	3,91%
Recettes propres	19 644,00	25,63%
Total	76 644,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038786 - CAFE MUSIQUE VAL EUROPE FILE 7 AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	259 000,00 € HT	19,31 %	50 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>50 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CAFE MUSIQUE VAL EUROPE FILE 7

Adresse administrative : 4 RUE DES LABOURS  
77700 MAGNY LE HONGRE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Carole LOPEZ, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Située à Magny-le-Hongre en Seine-et-Marne, la scène de musiques actuelles File 7 est labélisée SMAC depuis 2003. L'équipement comprend une salle de concerts, un café-culture avec un espace de diffusion, deux studios de répétition et d'enregistrement équipés. Dès 2005, File 7 a développé une activité d'accompagnement de la création notamment émergente, de résidences d'artistes ainsi qu'un volet d'actions culturelles en partenariat avec les structures locales, l'accompagnement de groupes locaux, la gestion des studios, et des concerts décentralisés. Son implication dans les réseaux départementaux (Pince-oreilles), régionaux (RIF) ou nationaux (Fedelima), font de File 7 un équipement référencé en Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la saison 2018/2019, File 7 prévoit d'accueillir 6 artistes/collectifs en résidence, avec une attention particulière portée sur les projets jeunes publics en diffusion et surtout en création. 3 concerts auront lieu au centre pénitencier de Chauconin. Plusieurs actions culturelles sont proposées avec les artistes accueillis dans les établissements scolaires du territoire, notamment un projet autour de la parité dans le lycée Emilie du Châtelet à Serris autour de la création jeune public de Ladylike Lily. Des rencontres grand public seront également organisées avec les médiathèques. L'artiste associé anime des séances de coaching scénique vocal et ateliers pour les groupes amateurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable s'élève à 259 000€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- SEINE ET MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	195 000,00	75,29%	DRAC IDF (sollicitée)	50 000,00	19,31%
Dépenses d'action culturelle	14 000,00	5,41%	Région IDF PAC	50 000,00	19,31%
Dépenses de fonctionnement	50 000,00	19,31%	Département de Seine et Marne (sollicité)	29 000,00	11,20%
Total	259 000,00	100,00%	Val d'Europe Agglomération (acquis)	30 000,00	11,58%
			Recettes propres	100 000,00	38,61%
			Total	259 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038817 - THEATRE ROMAIN ROLLAND AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	327 217,00 € HT	24,67 %	80 740,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>80 740,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE ROMAIN ROLLAND  
 Adresse administrative : 18 RUE EUGENE VARLIN BP 11  
 94800 VILLEJUIF  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur MARTIAL ROGER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Dirigé aujourd'hui par Alexandre Krief, le Théâtre Romain Rolland de Villejuif fut inauguré en 1964. Depuis l'ouverture en 2007 de sa deuxième salle, la salle Eglantine, le Théâtre Romain Rolland développe un projet de maison de production, projet rare et unique pour un théâtre de ville. Il est à ce titre, scène conventionnée pour l'accompagnement de la création par la DRAC. Le théâtre assure pour certaines créations la production déléguée, apportant un soutien (artistique, technique et administratif) dès le début du processus de création jusqu'à l'organisation des tournées. Les créations accompagnées bénéficient de temps de résidences longues et d'une série d'une dizaine de représentations dans la petite salle. Le Théâtre Roman Rolland a ainsi accompagné Anne Barbot, Hala Ghosn, Paula Giusti et Volodia Serre...

Le Théâtre Roman Rolland est soutenu par la Ville de Villejuif et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France et la DRAC.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le Théâtre Romain Rolland va poursuivre son projet de maison de production en accompagnant les écritures de plateau. Cette année, le Théâtre assurera la production délégué d'une première mise en scène : Le temps des H+mmes de Nicolas Giret-Famin - Cie LTDH. Le Théâtre accueillera des équipes artistiques en résidence de création : la compagnie Les Cambrioleurs / Julie Bérès, la compagnie LTDH

(émergente), le collectif La Jacquerie / Juliet O'Brien, la compagnie Toda Via Teatro / Paula Giusti. Le Théâtre travaillera au montage de sa production déléguée de 2019/20, qui sera la prochaine mise en scène de David Farjon – Cie Légendes urbaines.

L'action culturelle est conçue en lien avec la programmation artistique. Elle invite les publics à des parcours de découverte des spectacles (avec les lycéens et les amateurs principalement). En particulier, des ateliers d'écritures de plateaux sont programmés avec le Lycée Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre et le Lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 327 217€ et correspond au budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire, déduction faite de la différence entre le montant d'aide régionale sollicité et le montant d'aide régionale proposé.

#### Localisation géographique :

- VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	255 057,00	75,64%	DRAC IDF (acquis)	50 300,00	14,92%
Dépenses d'action culturelle	18 000,00	5,34%	Région IDF PAC	90 740,00	26,91%
Dépenses de fonctionnement	64 160,00	19,03%	Département du Val de Marne (sollicité)	50 000,00	14,83%
Total	337 217,00	100,00%	EPT Grand Orly Seine Bièvre (acquis)	40 000,00	11,86%
			Commune de Villejuif (acquis)	39 177,00	11,62%
			Autres subventions	12 000,00	3,56%
			Sociétés civiles	12 000,00	3,56%
			Recettes propres	43 000,00	12,75%
			Total	337 217,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038835 - THEATRE D'AUBERVILLIERS THEATRE DE LA COMMUNE AVENANT  
PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	407 434,00 € HT	13,50 %	55 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		55 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE D'AUBERVILLIERS THEATRE DE LA COMMUNE  
Adresse administrative : 2 RUE EDOUARD POISSON BP 157  
93300 AUBERVILLIERS CEDEX  
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
Représentant : Madame Marie-José MALIS, Directrice

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La Commune, Centre dramatique national d'Aubervilliers est un lieu emblématique de la création théâtrale, dirigé depuis 2014 par Marie-José Malis. Son projet s'appuie sur deux axes : d'une part, un engagement fort auprès des artistes dans une logique de partage de l'outil de travail du CDN, et de garantie de conditions de travail permettant l'invention d'œuvres nouvelles, et d'autre part une volonté affirmée de réinvestir le territoire et d'initier une nouvelle relation avec la population locale, notamment les personnes les plus éloignées du théâtre, dans une réflexion autour du rôle du théâtre comme lieu public. Par ailleurs, le CDN a initié un programme original intitulé les « Pièces d'actualité », à savoir des commandes de pièces passées auprès d'artistes impliquant des contraintes de temps, de moyens et de périmètre d'intervention (un lien obligatoire au territoire d'Aubervilliers) et assorties de moyens de production et de diffusion en série au théâtre, dans le cadre de productions-déléguées assumées par le lieu.

La Commune bénéficie du soutien de la Ville d'Aubervilliers, de la DRAC et du Département de Seine-Saint-Denis, et de la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour la prochaine année de conventionnement, 5 équipes artistiques seront accueillies en résidence avec plusieurs sessions prévues : 2 artistes associés : Marion Siéfert (tournée et création d'une pièce d'actualité) et Maxime Kurvers (projet Naissance de la tragédie), reprise de la pièce d'actualité créée par Julie Béres en 2017/18, création de Maxime Chazalet dans le cadre du dispositif Studio et création d'une pièce d'actualité par F-M Présent. 4 spectacles produits ou coproduits par le CDN seront en tournée.

Plus de 4320 heures d'interventions sont menées avec les publics les plus divers dont 2541 heures auprès de 2140 lycéens (23 lycées et CFA partenaires). Le projet de l'Ecole des Actes est également en plein développement avec plusieurs ateliers de pratique artistique qui se pérennisent (près de 600 heures par an). Le CDN développe par ailleurs un volet d'actions de formation et de réflexion autour de la dramaturgie et du théâtre à travers des séminaires, des stages et des laboratoires d'acteurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 407 434€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	362 434,00	88,96%	DRAC IDF (acquis)	127 064,00	31,19%
Dépenses d'action culturelle	45 000,00	11,04%	Région IDF PAC	55 000,00	13,50%
Total	407 434,00	100,00%	Département de Seine Saint Denis (acquis)	63 532,00	15,59%
			Commune d'Aubervilliers (acquis)	63 532,00	15,59%
			Partenaires privés	2 938,00	0,72%
			Recettes propres	95 368,00	23,41%
			Total	407 434,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038971 - VILLES DES MUSIQUES DU MONDE AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	566 400,00 € HT	8,83 %	50 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		50 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : VILLES DES MUSIQUES DU MONDE  
 Adresse administrative : 4 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC  
 93300 AUBERVILLIERS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur André FALCUCCI, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Née à Aubervilliers, l'association fédère un réseau de 20 villes et structures franciliennes, dans une démarche volontariste d'éducation populaire artistique et culturelle. Elle constitue une structure de référence des musiques du monde en Ile-de-France et elle est membre actif des réseaux Zone Franche et Collectif musiques et danse du monde en Ile-de-France. Le festival constitue le point d'orgue de son activité avec 100 concerts joués dans 20 villes de Seine-Saint-Denis et d'Ile-de-France pendant quatre semaines (12 000 spectateurs).

La structure a parallèlement mis en place des dispositifs innovants dans la lignée des droits culturels : une « école des musiques du monde » sur 10 villes du 93 (1200 h de cours en 2016), les « Fabriques orchestrales », soit des orchestres amateurs de jeunes de 11 à 18 ans sans pré requis musical, encadrés par des professionnels, montés en partenariat avec les services jeunesse, centres sociaux, les collèges et centres de loisirs de 5 communes (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Drancy, Sevran, La Courneuve) et enfin, « La Cité des Marmots » qui propose à 300 élèves et leurs enseignants issus de 8 communes, sur 2 années scolaires, un projet de sensibilisation, de découverte et de pratique musicale

L'association va prochainement disposer d'un nouveau lieu de travail (une halle de 1500 m<sup>2</sup>) au sein de la ZAC Fort d'Aubervilliers à l'invitation de Grand Paris Aménagement.

Elle est soutenue par la Ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine commune, la Ville de Paris, les contrats de ville, le Département du 93 et la Région Ile-de-France.

## Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Le projet de permanence artistique et culturelle de la structure s'appuie sur un partenariat structurel entre le territoire urbain de la Seine-Saint-Denis et le territoire rural de Limours en Essonne. Pour la prochaine année de convention, Villes des MDM accueillera en résidence de création de 4 à 10 jours 6 groupes : Fernando DEL PAPA, les 2 lauréats, artistes émergents, du nouveau Prix des Musiques d'Ici du festival, Brass Band (avec Bruno Wilhem – résidence longue de 50 jours), Helia Luna, la Cie Difé Kako (danse du monde), et Zaf Zapha (création jeune public).

Près de 1400 heures d'actions artistiques et culturelles sont prévues avec des jeunes des centres sociaux, des centres de loisirs, des collégiens, lycéens et des habitants, notamment des ateliers « jeunes reporters multimédia (radio, photo, vidéo) » avec le Lycée Suger à Saint-Denis, le Lycée Jules Verne à Limours et le Lycée Le Corbusier à Aubervilliers. Enfin, Villes des MDM poursuit son travail de « Fabriques Orchestrales » avec des jeunes amateurs encadrés cette année par Bruno Wilhelm et ses musiciens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 566 400€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	401 120,00	70,82%	DRAC IDF (acquis)	20 000,00	3,53%
Dépenses d'action culturelle	52 000,00	9,18%	Région IDF PAC	50 000,00	8,83%
Dépenses de fonctionnement	113 280,00	20,00%	Département de Seine Saint Denis (acquis)	76 000,00	13,42%
Total	566 400,00	100,00%	EPT Plaine Commune (acquis)	78 400,00	13,84%
			Commune d'Aubervilliers (acquis)	110 000,00	19,42%
			Ville de Paris (sollicitée)	15 000,00	2,65%
			Ministère de la cohésion des territoires - contrats de villes (sollicité)	35 000,00	6,18%
			Sociétés civiles	47 000,00	8,30%
			Partenaires privés	30 000,00	5,30%
			Recettes propres	105 000,00	18,54%
			Total	566 400,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038974 - BLONBA AVENANT PAC OCT 18****Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	122 604,00 € HT	36,70 %	45 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		45 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : BLONBA  
 Adresse administrative : 3 RUE DE MIRBEL  
 75005 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Pascal PEYROU, Président

**PRESENTATION DU PROJET****Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Créée en 1998 à Bamako, BlonBa est une structure de production et de diffusion théâtrale et audiovisuelle, qui travaille au Mali et en France. Elle a été initiée par le réalisateur Alioune Ifra Ndiaye et l'écrivain Jean-Louis Sagot-Duvaurox, afin de poursuivre l'aventure entamée avec la compagnie du Mandéka Théâtre, productrice du spectacle « Antigone », mis en scène par Sotigui Kouyaté, qui a connu une diffusion importante au Mali et en France (Paris et Seine-Saint-Denis). En 2005, BlonBa a créé une structure juridique française pour diffuser les spectacles de la compagnie en France. Les spectacles de BlonBa s'inspirent des formes classiques du théâtre malien (griots, travail sur le kotéba...). Depuis 2008, la compagnie développe un projet d'implantation original en Essonne, à Morsang-sur-Orge, où la Communauté d'agglomération du Cœur d'Essonne a décidé de lui attribuer la gestion du Théâtre de l'Arlequin (86 places). Le Théâtre de l'Arlequin et BlonBa ont développé une collaboration artistique avec la compagnie Parallèles de la metteuse en scène et comédienne Maria Zachenska, désormais intégrée à l'action de BlonBa. BlonBa accompagne certaines compagnies dans le cadre de partenariat au long cours, comme la compagnie de Bintou Dembélé (compagnie Rualité). Le Théâtre de l'Arlequin est membre du collectif Essonne Danse et du collectif pour la Culture en Essonne.

BlonBa est subventionnée par la Région Ile-de-France, le Conseil Départemental de l'Essonne, la Communauté d'agglomération du Cœur d'Essonne et par l'OIF (Organisation internationale de la francophonie).

## Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois

Au cours des prochaines années, BlonBa va poursuivre l'accueil en résidence au théâtre de l'Arlequin à Morsang-sur-Orge, la production et la diffusion de spectacles. La compagnie BlonBa va diffuser la création française « Un appel de nuit » : 6 représentations sont prévues (4 en Essonne avec le festival EM-FEST (Essonne Mali - festival des cultures maliennes) et 2 au Centre Curial à Paris - 19ème. La compagnie prévoit par ailleurs la production d'un prochain spectacle « Mariage pour Personne », dans la continuité de la série de spectacle consacrée à des figures de la vie artistique du Mali. Après « la danse ou le chaos », récit chorégraphique du danseur Souleymane Sanogo, ce nouveau spectacle s'attachera à un épisode de la vie du comédien-danseur bamakois Modibo Konaté. BlonBa va par ailleurs lancer la production d'un ambitieux projet « la passion d'Issa Youssouf » avec 7 interprètes sur scène. Le Théâtre de l'Arlequin accueillera également en résidence de création durant 3 semaines, Maria Zachenska, pour sa nouvelle création, « Hamlet » pour 2 clowns ; troisième volet de la trilogie de pièces de Shakespeare pour deux clowns, déjà engagée par Maria Zachenska avec Macbeth et Othello. D'autres résidences de compagnies émergentes sont envisagées : la compagnie le Bal de l'fs, la compagnie Franchement, Tu et la compagnie La Tendre.

Le Théâtre de l'Arlequin développe d'importantes actions culturelles avec le lycée professionnel Ampère de Morsang-sur-Orge (98h de prévues) et le lycée Marcel Pagnol d'Athis-Mons (14h de prévues), avec lesquels divers projets se mettent en place et notamment des ateliers de danse, de vidéo, d'écriture et de théâtre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

### Localisation géographique :

- MORSANG-SUR-ORGE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	97 404,00	79,45%	Région IDF PAC	45 000,00	36,70%
Dépenses d'action culturelle	5 000,00	4,08%	Département de l'Essonne (sollicité)	22 000,00	17,94%
Dépenses de fonctionnement	20 200,00	16,48%	Agglomération du Cœur d'Essonne (acquis)	27 304,00	22,27%
Total	122 604,00	100,00%	Sociétés civiles	2 000,00	1,63%
			Recettes propres d'activité	26 300,00	21,45%
			Total	122 604,00	100,00%

**DOSSIER N° EX039029 - ASSOCIATION L AQUARIUM AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	182 650,00 € HT	31,75 %	58 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		58 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION L AQUARIUM

Adresse administrative : CARTOUCHERIE  
75012 PARIS 12

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN MARC TERRASSE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Théâtre de l'Aquarium est installé à la Cartoucherie de Vincennes et dispose d'une grande salle de 350 places, d'une petite salle de 220 places, d'un hall d'accueil, de bureaux, d'un atelier de construction et d'un studio de résidence. Le lieu a été fondé par un collectif d'acteurs et de techniciens - dont Jean-Louis Benoit, Didier Bezace et Jacques Nichet ont fait partie. Il a été transmis, en 2002, à Julie Brochen, puis, à François Rancillac en 2009. Le mandat de ce dernier s'achève fin 2018. L'activité du Théâtre de l'Aquarium est assurée jusqu'au 30 juin 2019.

Le Théâtre de l'Aquarium est principalement financé par le Ministère de la Culture – DGCA et reçoit le soutien de la Région au titre de la permanence artistique et culturelle.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le projet de permanence artistique et culturelle est concentré sur 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2019. Il s'articule autour des créations des artistes associés au Théâtre : « Absence de guerre » par Aurélie Van den Daele et le Deug Doen Group, qui poursuit sa résidence pour la 4ème année au Théâtre de l'Aquarium et qui bénéficiera d'une série de 24 représentations en janvier 2019 ; 3 brunch-concerts du Quatuor Léonis, en résidence depuis quatre ans ; « Matin et soir » par le Théâtre Cazaril – Antoine Caubet, qui sera accueilli en résidence pendant trois mois puis en diffusion longue avec 18 représentations en février 2019. Les artistes associés bénéficieront par ailleurs chacun d'apports en co

production de 14 000 € pour le théâtre et de 4 000€ pour la musique.

L'ensemble Aleph sera également accueilli et le festival des écoles du théâtre public sera organisé fin juin avec 20 représentations prévues.

Le Théâtre de l'Aquarium poursuivra sa politique active de développement des publics (plus de 1000 heures d'interventions artistiques dont 360 heures avec des lycéens de l'Est parisien et du Val-de-Marne) avec des ateliers de pratique artistique, des parcours de spectateurs, ainsi que des créations (« Tous en scène ! ») mêlant des publics de diverses origines : élèves de conservatoire, amateurs, handicapés, usagers de centres de loisirs...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 182 650€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	103 500,00	56,67%	Ministère de la culture - DGCA (acquis)	39 400,00	21,57%
Dépenses d'action culturelle	42 750,00	23,41%	Région IDF PAC	58 000,00	31,75%
Dépenses de fonctionnement	36 400,00	19,93%	Ville de Paris (acquis)	5 000,00	2,74%
Total	182 650,00	100,00%	Recettes propres d'activité	80 250,00	43,94%
			Total	182 650,00	100,00%

**DOSSIER N° EX039068 - MAISON CULTURE 93 SEINE ST DENIS AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	350 834,00 € HT	14,25 %	50 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		50 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAISON CULTURE 93 SEINE ST DENIS

Adresse administrative : 9 BD LENINE BP 71  
93000 BOBIGNY CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Louis SCHWEITZER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 22 novembre 2018 - 22 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

La Maison de la Culture de la Seine-Saint-Denis a ouvert ses portes en 1980. Après une fermeture de 3 ans pour une réhabilitation d'envergure, le lieu réouvert en mai 2017, dispose de deux salles modulables de 866 places et 198 places, d'une salle et d'un studio de répétition et de vastes ateliers de construction de décors, de création de costumes de matériel son et lumières répartis sur 13 000 m<sup>2</sup>. Sous la direction d'Hortense Archambault depuis 2015, la MC 93 développe un projet artistique intitulé la « Fabrique d'expérience » qui vise à faire du théâtre public un espace de mixité sociale et de métissage culturel, avec une action poussée envers l'accès à la culture notamment des jeunes.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Pour les douze prochains mois, la MC 93 a prévu d'accueillir 4 équipes en résidence longue sur la création, diffusion et le volet appropriation: la compagnie allers/retours dirigée par Jean Louis Martinelli pour la création en production déléguée du spectacle « Ils n'avaient pas prévu qu'on allait gagner » avec l'organisation de rencontres et masterclass, la Cie Le Singe dirigée par Sylvain Creuzevault pour sa création « Au désert » en coproduction avec le festival d'Automne avec la mise en place d'ateliers amateurs, l'accompagnement création tournée et structuration de l'équipe émergente d'Aurélie Charon Gillet et Amélie Bonnin pour leur spectacle « Radio Live » qui donnera lieu à des ateliers radiophoniques au lycée professionnel Alfred Costes de Bobigny, de juin 2018 à décembre 2019. La Cie de théâtre Interstices Marie Lamachère et Barbara Métails Chastanier sur une enquête de terrain et recherche pour l'écriture d'un deuxième volet du diptyque autour de l'utopie, inspiré de Charles Fourier.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :** Le montant de la base subventionnable s'élève à 350 834€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :** BOBIGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	325 015,00	92,64%
Dépenses de fonctionnement	25 819,00	7,36%
Total	350 834,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (acquis)	30 000,00	8,55%
Région IDF PAC	50 000,00	14,25%
Sociétés civiles	4 020,00	1,15%
Partenaires privés	30 000,00	8,55%
Recettes propres d'activité	236 814,00	67,50%
Total	350 834,00	100,00%

**DOSSIER N° EX039077 - CTRE DRAMATIQUE NAL DE MONTREUIL AVENANT PAC OCT 18**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	326 920,00 € HT	16,82 %	55 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		55 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CTRE DRAMATIQUE NAL DE MONTREUIL

Adresse administrative : 10 PL JEAN-JAURES  
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur Mathieu BAUER, Directeur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Initialement labélisé Centre national de théâtre pour la jeunesse puis "Centre Dramatique National" en 2000, sous la houlette de Gilberte Tsaï, le Nouveau Théâtre de Montreuil est dirigé depuis 2011 par Mathieu Bauer, metteur en scène, musicien et cofondateur de la compagnie Sentimental Bourreau. La musique, notamment le théâtre musical, est un élément constitutif du projet de Mathieu Bauer dont l'un des enjeux artistiques est de briser la séparation classique entre création artistique et action culturelle en les mêlant intimement. Le théâtre dispose de deux salles, respectivement de 400 et 150 places, d'un studio de répétition.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

Le nouveau théâtre de Montreuil accueillera 8 équipes artistiques en résidences, dont 5 équipes associées sur 3 ans avec notamment l'ensemble Instant Donné pour sa prochaine création « Kopernikus » ainsi que Thomas Pondevie et Sylvain Catigny pour une collaboration avec Mathieu Bauer sur le spectacle « Une nuit américaine ». En parallèle, le NTDM renouvelle ses 2 nouveaux temps forts les Rencontres internationales du théâtre musical et son festival Mesure pour mesure dédié à la jeune création avec la coproduction de « Tall Man » du Surnatural Orchestra, « le Journal de Bord » d'Alessandro Bosetti, « l'affaire la Pérouse » d'Anne-James Chaton et Eve Risser et son white Desert Orchestra. Il poursuit des rencontres culturelles et conviviales pour tous publics (Agora) et ses actions culturelles dans les établissements scolaires (dont 60% dans les lycées) sur toute l'année.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :** Le montant de la base subventionnable s'élève à 326 920€ et correspond au budget prévisionnel du projet, déduction faite des autres aides régionales sollicitées.

**Localisation géographique :** MONTREUIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD **CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	278 750,00	78,80%
Dépenses d'action culturelle	75 000,00	21,20%
Total	353 750,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF - quote part de la subvention annuelle (acquis)	80 000,00	22,61%
DRAC IDF - SDAT (acquis)	30 500,00	8,62%
Région IDF PAC	55 000,00	15,55%
Région IDF EAC	26 830,00	7,58%
Département de Seine Saint Denis - QP de la subvention annuelle (acquis)	30 000,00	8,48%
Département de Seine Saint Denis - MICACO et MEPAA (sollicité)	26 300,00	7,43%
Ville de Montreuil - QP de la subvention annuelle (acquis)	60 000,00	16,96%
Recettes propres d'activité	45 120,00	12,75%
Total	353 750,00	100,00%

**DOSSIER N° EX040666 - THEATRE DE LA POWDRERIE AVENANT PAC OCT 2018**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	316 880,00 € HT	12,62 %	40 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		40 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DE LA POWDRERIE  
 Adresse administrative : 6 AVENUE ROBERT BALLANGER  
 93270 SEVRAN  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame ANITA WEBER, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description**

Le Théâtre de la Poudrerie propose une saison théâtrale à domicile de 240 représentations jouées gratuitement pour le public chez des habitants d'une quinzaine de villes du 93 voire du 95 et du 77, soit une fréquentation de 4500 spectateurs par an. La plupart des spectacles proposés sont des créations coproduites par l'association et font l'objet de résidences de création. Tous les deux ans, le Théâtre produit, en plus, une création participative notamment avec les habitants qui fait l'objet d'une diffusion en série en salle. Parallèlement, de nombreuses actions sont menées avec les publics.

L'association bénéficie du soutien de la Ville de Sevrans, du Département de Seine-Saint-Denis, de la DRAC, du CGET et de la Région Ile-de-France, ainsi que de l'aide de la Fondation ADP, de la Fondation Chœur à l'ouvrage et de la Fondation Abbé Pierre.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour les douze prochains mois**

5 compagnies seront accueillies en résidence de création (Les Tréteaux de France, la Revue Eclair, la Cie Pipo, la cie émergente Jeanne Desoubeaux et Maurice et les autres, la Cie ABC) pour créer des pièces de théâtre à domicile coproduites par le Théâtre de la Poudrerie. Par ailleurs, 2 équipes artistiques (G.D.R.A. et le collectif LFKs) seront accueillies en résidences de territoire à caractère participatif. Le collectif LFKs poursuivra ainsi le projet entamé il y a un an entre Bobigny et Sevrans avec le soutien de la MC 93 et qui aboutira à la diffusion d'un film impliquant près de 200 habitants.

A l'automne 2018, le Théâtre initiera un temps fort autour du théâtre à domicile (présentation des 9 créations de la saison 17/18) et de la participation des habitants (rencontre publique). L'association est opérateur d'un CLEA sur 4 villes : Sevrans, Dugny, le Bourget, Drancy et elle poursuivra les actions avec les publics notamment en lycées (Blaise Cendrars à Sevrans et le lycée Eugène Delacroix à Drancy) ainsi qu'avec des seniors, des publics en situation d'handicap et les élèves du conservatoire. Les résidences donnent également lieu à des collectages de paroles et des ateliers sur tout le territoire (près de 150 personnes interviewées). Soit 810 h d'interventions artistiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 316 880€ et correspond au budget prévisionnel proposé.

#### Localisation géographique :

- PARIS TERRES D'ENVOL (EPT7)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	228 318,00	72,05%	DRAC IDF (acquis)	64 000,00	20,20%
Dépenses d'action culturelle	42 420,00	13,39%	Région IDF PAC	40 000,00	12,62%
Dépenses de fonctionnement	46 142,00	14,56%	Département de la Seine-Saint-Denis (acquis)	40 000,00	12,62%
Total	316 880,00	100,00%	Commune de Sevrans (acquis)	102 500,00	32,35%
			Commune du Bourget (acquis)	24 000,00	7,57%
			Partenaires privés	40 000,00	12,62%
			Recettes propres d'activité	6 380,00	2,01%
			Total	316 880,00	100,00%

**DOSSIER N° EX038561 - CREATION THEATRALE AUDIOVISUELLE (ACTA) - AVENANT N° 1 - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT 2019 (FABRIQUES)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	187 773,00 € HT	26,63 %	50 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		50 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CREATION THEATRALE AUDIOVISUELLE

Adresse administrative : 4 RUE LEON BLUM  
95400 VILLIERS LE BEL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Pierre OBERTO, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description**

Fondée à l'origine par Agnès Desfosses, la direction de la compagnie ACTA a été transmise en 2014 à Laurent Dupont, co-directeur pendant quatre ans à ses côtés. Formé à la danse et à la voix, Laurent Dupont est un pionnier de l'art pour le jeune public et a cofondé le TAM Teatromusica, une compagnie italienne de théâtre musical expérimental. Il a signé la mise en scène d'une douzaine de pièces de théâtre musical. Depuis 2001 à Villiers-le-Bel, où elle dispose d'un lieu de travail équipé, la compagnie joue ses spectacles à l'échelle nationale et internationale et s'inscrit dans un réseau important européen de structures artistiques dédiées au très jeune public. Par ailleurs, depuis 2004, ACTA organise une biennale européenne dédiée au très jeune public : « Premières rencontres – éveil artistique, petite enfance et spectacle vivant ».

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle du projet pour les douze prochains mois**

La compagnie poursuit l'accompagnement et l'accueil en résidence des équipes artistiques jeune public et très jeune public dans son lieu, en particulier des compagnies émergentes soutenues par le biais de son dispositif « Pépite ».

Acta prévoit de travailler sur deux créations pour la saison à venir : « A vos saveurs ! Opéra bouffe » (création 2019) et « Au-delà » (création 2020). Elle mettra en place un dispositif d'action culturelle ambitieux sur deux ans : « Petites enfance en Roissy Pays de France » afin de créer du lien entre artistes, parents et enfants. Enfin la compagnie prépare l'édition 2020 de sa biennale européenne, « Premières rencontres », en lien avec 18 communes d'Ile de France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant de la base subventionnable est de 187 773€ et correspond au budget prévisionnel du projet.

**Localisation géographique :**

- VILLIERS-LE-BEL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	105 292	56,07%
Dépenses artistiques	38 651	20,58%
Dépenses techniques	3 555	1,89%
Dépenses d'action culturelle	40 275	21,45%
Total	187 773	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF (acquis)	62 000	33,02%
DRAC SDAT 2019 (sollicité)	5 000	2,66%
Région IDF - PAC	50 000	26,63%
CD du Val d'Oise (acquis)	32 243	19,84%
Commune de Villiers-le-Bel (acquis)	14 000	7,46%
Autres apports	3 500	1,86%
Recettes propres	16 000	8,52%
Total	187 773	100,00%

**DOSSIER N° EX039081 - LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL (AVENANT 1 - FABRIQUE DE CULTURE)**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture	189 861,00 € TTC	26,34 %	50 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		50 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA LISIERE CHATEAU DE BRUYERES LE CHATEL  
 Adresse administrative : 2 RUE DE LA LIBERATION  
 91680 BRUYERES-LE-CHATEL  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur JEAN-LUC LANGLAIS, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description**

La Lisière est un lieu de création pour les arts de la rue et les arts en espace public, situé au sein de 95 hectares de forêt dans le domaine du château à Bruyères-le-Châtel, commune rurale de 3 400 habitants dans l'Essonne. La mairie de Bruyères-le-Châtel met à disposition de La Lisière un espace de 3 hectares constitué de plusieurs bâtiments, de 3000 m<sup>2</sup> de prairie pouvant accueillir des chapiteaux et servir d'espace de travail ou de représentation. Le cœur du projet de La Lisière est l'accueil de compagnies en, construit sur mesure au plus près des besoins et projets des compagnies. Plusieurs compagnies peuvent être accueillies simultanément et des sorties de résidences sont organisées avec les équipes artistiques qui le souhaitent. La Lisière s'est adossée un collège de personnalités qualifiées (regroupant artistes, élus, acteurs sociaux, acteurs culturels, architectes, paysagistes...) pour accompagner la réflexion globale du projet. La Lisière est associée, dans un souci de complémentarité, au CNAREP Le Moulin Fondu (95) et ART'R (75) pour l'accueil en résidence partagée de compagnies. La Lisière porte depuis l'édition 2017 l'organisation du Festival de Jour // de Nuit, une vingtaine de spectacles, qui rayonne sur une douzaine de communes de l'Essonne.

Situé dans un espace de nature et à proximité d'acteurs du domaine du numérique, des sciences et technologies, le projet de La Lisière a un volet axe arts/nature et arts/sciences en accueillant des compagnies qui croisent ses disciplines D'autres actions sont prévues en lien avec les équipes en résidences, écoles, centres de loisirs, associations, mais également des lycées.

La Lisière est soutenue par la DRAC Ile-de-France, le Conseil Départemental de l'Essonne et la Région Ile-de-France.

**Perspectives du projet de permanence artistique et culturelle pour l'année 2019**

En tant que lieu de résidence pour l'espace public, La Lisère va poursuivre en 2019 le développement de

son projet et en particulier ses accueils en résidence. Le calendrier des résidences pour 2019 est en cours. 7 accueils dans des champs artistiques divers (théâtre et poésie, son, écritures in situ, clown, danse...) sont déjà prévus : Les Souffleurs commando poétiques, la compagnie Déjà, Samantha Maurin, le Collectif Art au quotidien, la compagnie Désordinaire, la compagnie Point Virgule et la Cie MKCD. La Lisière met à disposition des artistes des espaces de répétitions, de représentation, un espace de réunion, un lieu de vie, un lieu d'hébergement, ainsi que le personnel nécessaire à ces accueils. En 2019, La Lisière souhaite renforcer les apports financiers en aide à la résidence et / ou à la création.

Le projet de la Lisière comporte également un volet diffusion. La lisière est notamment organisatrice du festival de Jour // de Nuit sur le territoire Essonnien, qui devrait encore s'étendre à de nouvelles communes en 2019. Par ailleurs, La lisière est également sollicitée par des communes ou intercommunalité pour les accompagner ou mettre en place une programmation. Ainsi La Lisière est partenaires de Bruyères-le-Châtel, de la ville d'Ablis et de la ville d'Arpajon. La Lisière poursuivra son partenariat avec le Lycée Paul Belmondo à Arpajon. La Cie MKCD proposera des ateliers aux lycéens autour de la création théâtrale et autour des thèmes abordés dans le spectacle « Parking », premier spectacle en espace public de la compagnie. Par ailleurs, des élèves d'écoles primaires ou des centres de loisirs, comme un public local ou professionnel pourront assister à des sorties de résidences organisées à la demande de certaines compagnies et rencontrer les équipes artistiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable s'élève à 189 861 € et correspond au budget prévisionnel proposé déduction faite des dépenses d'investissement.

#### Localisation géographique :

- BRUYERES-LE-CHATEL

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de fonctionnement	79 027	33,12	DRAC IDF (acquis)	30 000	12,57
Dépenses artistiques	88 880	37,25	DGCA (sollicitée)	10 000	4,19
Dépenses techniques	21 954	9,20	Région IDF PAC	50 000	20,90
Dépenses d'investissement	48 717	20,42	Département de l'Essonne – aide au lieu (sollicité)	30 000	12,57
Total	238 578	100,00%	Département de l'Essonne – investissement (sollicité)	9 652	4,05
			Commune de Bruyère-le-Châtel (acquis)	2 000	0,84
			Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (acquis)	42 500	17,81
			Commune d'Ablis (acquis)	3 500	1,47
			Commune de Cheptainville (acquis)	3 000	1,26
			Commune de Guibville (sollicitée)	500	0,21
			Autres apports	6 795	2,85
			Recettes propres d'activités	8 000	3,35
			Autres recettes	42 631	17,87
			Total	238 578	100,00%

